مكرر من الاصل



Supplément Radio-Télévision

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE N° 14225 - 6 F

DIMANCHE 21 - LUNDI 22 OCTOBRE 1990

– FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

L'appétit contrarié des groupes français

LES entreprises françaises ont multiplié depuis trois ans les acquisitions à l'étranger. Ont-elles eu des ambitions excessives ? Vont-elles subir de plein fouet le ralentissement général de la croissance ? L'exemple de Michelin, qui vient d'annoncer une prévision de pertes de 2,3 milliards de francs pour 1990, amène à s'interroger sur le processus d'internationalisation à marche forcée décidé ces dernières années par les grandes firmes et vivement encouragé par le gouvernement.

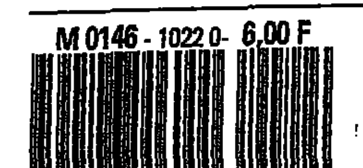
La liste des achats français à l'étranger est longue : Thomson avec les téléviseurs de RCA, Suez avec la Société générale de Belgique, Rhône-Poulenc avec la pharmacie de Rorer, Bull avec les micro-ordinateurs Zenith, Carnaud avec l'emballage de Metal Box, Pechiney avec celui d'American Can, Saint-Gobain avec les abrasifs de Norton ou Michelin avec les pneus Uniroyal... Pratiquement, toutes les entreprises françaises ont mobilisé leurs profits retrouvés pour se lancer dans une course à la « taille critique » sur le marché mondial. N'avait-on pas dénombré en 1989 340 acquisitions françaises à l'étranger pour un total de plus de 100 milliards de francs.

AU premier semestre 1990, le mouvement s'est poursuivi. On a encore relevé 230 acquisitions. A telle enseigne que certains Britanniques commençaient à dénoncer l'« expansionnisme géo-politique » des groupes français, en oubliant au passage que les entreprises anglaises continuent d'investir outre-mer plus que les françaises.

Cette internationalisation est bienvenue : le capitalisme français a beaucoup souffert dans le passé d'être trop hexagonal. Le pays se constitue une « flotte de guerre économique » indispensable avant l'ouverture du grand marché de 1993. Mais, aujourd'hui, plusieurs des grands groupes acheteurs connaissent des difficultés.

LE ralentissement de l'activité, accentué par la crise du Golfe, se fait lourdement sentir. Les débouchés se rétractent et les taux d'intérêt se tendent. Les emprunts réalisés pour financer les achats se révèlent donc plus lourds que cela était imaginé, et la faiblesse des cours boursiers empêche les financements par augmentation de capital. Enfin, la baisse du dollar commence à avoir des effets négatifs : le coût des acquisitions aux Etats-Unis diminue, certes, mais le dollar bas renforce la compétitivité des concurrents américains.

Les conséquences sont dures. « Bibendum », après son rachat d'Uniroyal, se trouve gonflé d'une dette de 31 milliards de francs et doit réduire ses investissements de 60 %. Les actionnaires de Suez s'interrogent pour savoir si la compagnie financière ne doit pas céder des filiales. Saint-Gobain donne la priorité à son désendettement. Pour Rhône-Poulenc, l'intégration de Rorer est plus difficile que prévu. La conjoncture rend plus délicate la digestion. L'heure de la pause est probablement venue.


M 0146 - 1022 0- 6,00 F

Après le vote du Soviet suprême

L'URSS s'engage prudemment dans l'économie de marché

En votant massivement (par 333 voix contre 12 et 34 abstentions) le programme de réforme économique de M. Gorbatchev, le Parlement soviétique a ouvert la voie, vendredi 19 octobre, à l'instauration d'une économie de marché.

Le premier ministre M. Ryjkov, qui reste à son poste et dont le programme – très prudent – a été largement repris, s'est déclaré « satisfait ». Ce vote intervient alors que les statistiques font apparaître, depuis janvier, une chute du PNB de 1,5 %, une inflation de 9 % et une émission monétaire en hausse de 70 %. « La faute la plus grave est d'avoir perdu le contrôle de la situation financière », a dit M. Gorbatchev aux députés.



L'amorce d'un tournant

MOSCOU

de notre correspondant

Que l'on appelle cela *« économie mixte »*, comme le fait de plus en plus souvent M. Gorbatchev, *« économie de marché »*, *« économie »* tout court ou, tout simplement, *« capitalisme »*, le tournant est maintenant pris. C'est en effet à la quasi-unanimité, sans bruit ni empoignades et en une seule journée de débats parfaitement sereins que le Parlement fédéral soviétique a adopté, vendredi 19 octobre, les *« orientations principales* (...) *du passage au marché »* – le programme de réforme économique présenté par M. Gorbatchev.

Après tant de mois de volte-face, polémiques, synthèses de projets contradictoires et synthèses de synthèses opposées, deux évidences ont fini par s'imposer aux acteurs de la scène politique soviétique.

La première est que personne n'avait d'alternative réelle à opposer à cette rupture avec l'économie de type stalinien, et que tout le monde – toutes les Républiques, toutes les régions et tous les courants politiques – était donc désormais d'accord pour sauter le pas.

La seconde était que les divergences sur le rythme, l'ampleur, les conditions et les conséquences politiques de ce *« passage* [l'expression est de M. Gorbatchev] *d'un modèle à l'autre »* étaient en revanche tels qu'il n'y avait aucune possibilité de faire adopter un programme imposant à tous une démarche générale et contraignante.

L'impossibilité technique, celle de réunir une majorité tant au Soviet suprême que sur le terrain, c'est-à-dire dans l'ensemble des quinze Républiques, était devenue claire à chacun depuis plusieurs semaines déjà. Le fond du problème en revanche demeurait voilé.

BERNARD GUETTA

Lire la suite page 5

Adoption des recettes budgétaires de 1991

Un succès de M. Rocard grâce au PC et à M. Barre

La première partie du projet de budget pour 1991 (les recettes) a été adoptée dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 octobre grâce à la non-participation au vote des députés communistes. M. Rocard n'a donc pas eu à utiliser l'article 49, alinéa 3 de la Constitution (engagement de responsabilité du gouvernement), ce qu'il avait été autorisé à faire par le conseil des ministres. En tout état de cause, l'abstention de M. Raymond Barre aurait permis l'adoption du projet.

M. Michel Rocard, qui était prêt à utiliser la procédure contraignante de l'engagement de responsabilité du gouvernement pour faire adopter par l'Assemblée nationale l'article d'équilibre – c'est-à-dire la partie recettes fiscales – de son projet de budget, n'a pas eu à en user.

Cette dispense lui a été accordée par les communistes, mais, aussi, par M. Raymond Barre, dont l'abstention aurait permis au gouvernement de « passer », à une voix près, même contre l'hostilité du PCF. Ce résultat, qui tient du tour de passe-passe, est bien venu pour le premier ministre.

Convaincus que ce budget *« aggrave les inégalités sociales »*, les communistes n'ont cependant, pour le moment, pas d'objection à ce qu'il entre en vigueur.

Cette logique singulière ne trouve pas son explication dans les négociations menées, vendredi 19 octobre, pendant la discussion des derniers articles et qui ont permis d'abaisser le plafond de la taxe d'habitation.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 7

Bsouss, village libanais martyr

La confirmation d'exactions syriennes envenime les relations entre Beyrouth et Paris... malgré le départ de proches du général Aoun

Douze proches du général Michel Aoun, dont sa femme et ses trois filles, sont arrivés, samedi 20 octobre, en France après une laborieuse évacuation de Beyrouth, où l'ancien chef chrétien se trouve toujours à l'ambassade de France. Plusieurs heures de négociations ont été nécessaires avant que Mme Aoun et ses compagnons puissent quitter le Liban.

La polémique se durcit entre Paris et le gouvernement libanais à propos des exactions commises lors de l'offensive syro-libanaise contre les forces du général Aoun.

BSOUSS

de notre envoyée spéciale

Les rues sont quasi désertes, les visages sont fermés : les habitants du petit village de Bsouss, non loin de Baabda – dans la banlieue chrétienne de Beyrouth, – ont peur, très peur. Seuls, quelques hommes discutent à voix basse, faisant les cent pas sur la route en lacets qui traverse ce village situé à 8 kilomètres à l'est de la route Beyrouth-Damas.

« Tout s'est passé en haut, raconte Rachel dans la pénombre d'une pièce aux volets clos. *Les soldats syriens étaient là dès les environs de 7 heures* [samedi 13 octobre]. *Ils sont rentrés dans les premières maisons sous prétexte de ramasser des armes et ont appelé les hommes aux fins d'interrogatoire. Puis ils les ont fait rentrer dans une maison et ont laissé les femmes et les enfants dehors. Là, elles ont entendu des rafales. Trois chargeurs ont été vidés,* précise-t-elle avant que sa voix ne se brise, *quatorze Bsoussiens sont tombés. Un seul, un vieux d'environ soixante-dix ans, a survécu. Ce n'est qu'à 16 heures que les femmes et les enfants sont descendus dans le bas du village. Elles pleuraient et on a tout de suite vu que les hommes n'étaient pas là.*

FRANÇOISE CHIPAUX

Lire la suite page 3

Crimes contre l'humanité

Le cas Bousquet et le procès de Vichy

Ancien sécrétaire général à la police du régime de Vichy et l'un des principaux responsables de l'application de la politique antisémite en France entre 1942 et 1944, René Bousquet ne sera sans doute jamais inculpé de crimes contre l'humanité. Le parquet général de Paris vient en effet d'estimer que les faits qui pourraient lui être reprochés relèvent de la seule Haute Cour de justice créée à la Libération et dont la « reconstitution », quarante-six ans après sa création, soulèverait d'insolubles problèmes juridiques.

Une décision judiciaire qui souligne, à nouveau, les difficultés à faire aboutir les procédures pour crimes contre l'humanité et les réticences à faire le procès de Vichy.

Lire page 8 les articles de LAURENT GREILSAMER, NATHANIEL HERZBERG et MICHEL KAJMAN

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 7 DH; Tunisie, 700 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 22 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 8 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 12 KRD; Espagne, 175 PTA; G.-B., 70 p.; Grèce, 180 DR; Irlande, 90 p.; Italie, 2 000 L; Luxembourg, 40 FL; Norvège, 13 KRN; Pays-Bas, 2,50 FL; Portugal, 150 ESC; Sénégal 375 F CFA; Suède, 14 KRS; Suisse, 1,80 FS; USA (NY), 1,75 $; USA (others), 2 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Beuve-Méry ».
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. André Fontaine, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
André Fontaine, président
Françoise Huguet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
Micheline Oerlemans,
directeur du développement
5, rue de Montessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F
Téléfax : 45-55-04-70. - Société filiale
du journal *le Monde* et Régie Presse SA.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux
et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

LE MONDE TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS
1, PLACE HUBERT-
BEUVE-MÉRY,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. (1) 49-60-32-90

Tarif	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB.	AUTRES PAYS voie normale y compris CEE avion
3 mois ...	400 F	572 F	790 F
6 mois ...	780 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 400 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne
tarif sur demande.
Pour vous abonner
Renvoyez ce bulletin
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
36-15 LEMONDE
code d'accès ABO
SERVICE A DOMICILE :
Pour tous renseignements :
Tél. : (1) 49-60-34-70

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____

Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
PP Paris RP 021 MON 01

Édité par la SARL *le Monde*
Gérant : André Fontaine,
directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Directeur de la rédaction :
Daniel Vernet
Administrateurs délégués :
Antoine Griset, Nelly Pierret
Rédacteurs en chef :
Bruno Frappat,
Jacques Amalric,
Jean-Marie Colombani,
Philippe Herreman,
Robert Solé

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

DATES

Il y a trente ans

Saint-John Perse, Prix Nobel

« *POUR l'envolée altière et la richesse imaginative de sa création poétique qui donne un reflet visionnaire de l'heure présente* », l'Académie suédoise décidait, le 26 octobre 1960, d'attribuer le Nobel de littérature à Saint-John Perse. Ce choix, qui ne surprenait certainement pas les cénacles littéraires et artistiques, révélait pourtant un inconnu de soixante-treize ans au public international et même au public français, tant son œuvre était restée jusque-là comme souverainement à l'écart.

Traduit très tôt par Rilke, T.S. Eliot, Walter Benjamin, Giuseppe Ungaretti, célébré par des écrivains aussi divers que Marcel Proust, Paul Claudel, Henry Miller, André Breton, François Mauriac ou Miguel Angel Asturias, l'auteur d'*Amers* présentait le profil d'un poète difficile, exceptionnel certes et de haute inspiration, mais destiné à quelques lecteurs choisis, à quelques privilégiés de la culture. Si Roger Caillois a parlé fort justement à son propos de « *gloire secrète* », c'est que la destinée de Saint-John Perse, libre, lui, de sa parole et de ses horizons, n'était nullement affranchie d'un autre destin plus repérable, plus contraignant et soumis statutairement à un devoir de réserve.

Car la biographie de Saint-John Perse commence comme celle d'un autre. Comme celle de ce Marie-René Alexis Saint-Léger, né le 31 mai 1887 à la Guadeloupe, dans un îlot situé au large de Pointe-à-Pitre et qui devait rester jusqu'à l'âge de douze ans dans cet univers seigneurial, exotique, d'éclat solaire et d'ombre sensuelle. Sa famille, qui avait fait souche aux Antilles depuis plusieurs générations, allait regagner la France en 1899. L'enfant poursuivit alors ses études à Pau, puis se retrouva à Bordeaux. En 1911, sous la signature abrégée d'Alexis Léger, il postulait pour une carrière diplomatique. En poste à Pékin dès 1916, il y restait cinq ans, et voyageait en Corée, en Mandchourie, en Mongolie. Sa traversée du désert de Gobi, ajoutée aux récits d'érudits aventureux qu'il accueillait chez lui, tels le sinologue Paul Pelliot ou le tibétologue Jacques Bacot, lui inspirait *Anabase*, sa première composition majeure, celle pour laquelle il s'inventait le paraphe de Saint-John Perse.

Désormais, l'homme a donné deux noms distincts aux versants de sa vie. Le diplomate brillant, courageux, si distingué, si racé, qui gravit rapidement les échelons, et le poète d'ample vision et de souffle infini, mais qui pour longtemps se tait, sacrifiant son chant profond aux exigences incertaines de l'Histoire. Ainsi Alexis Léger, directeur de cabinet d'Aristide Briand, puis secrétaire général du Quai d'Orsay, impose-t-il à Saint-John Perse un retour à l'anonymat et au silence d'une quinzaine d'années.

Pour survivre à une telle traversée du désert : une centaine de pages publiées, dont l'auteur interdit même toute réimpression. Mais ces pages sont de celles qui inaugurent et qui accomplissent, de celles qui s'inscrivent et deviennent aussitôt mémoire. Voici, à dix-sept ans, « *l'obscure naissance du langage* » et déjà la voix placée à l'étiage des plénitudes quand, « *ouvrant le Livre, tu promenais un doigt usé entre les prophéties, puis, le regard fixé au large, tu attendais l'instant du départ, le lever du grand vent qui te descellerait d'un coup, comme un typhon, divisant les nuées devant l'attente de tes yeux* ».

« De mon frère le poète... »

Et c'est ce regard fixé au large qui allait, toujours, aimanter la parole, la jeter à perte de vue. « *Tous les chemins du monde nous mangent dans la main* », avait-il dit, et c'était la poussière levée des pistes caravanières qui montait jusqu'à lui tandis qu'il écrivait *Anabase*, dans un petit temple taoïste à une journée de cheval au nord-ouest de Pékin.

Nous n'habiterons pas toujours ces terres jaunes, notre délice... (...) Terre arable du songe ! Qui parle de bâtir ? – J'ai vu la terre distribuée en de vastes espaces et ma pensée n'est point distraite du navigateur...

C'est misère que de donner des bribes d'un tel poème épique où les mots gardent la densité des pierres, où le chant s'accorde à la houle des lointains. Car il est à proférer d'un souffle pour que vienne à la bouche une ivresse nomade, expédition guerrière, chevauchée de grand péril et de grand vent qui mène bien au-delà de nous.

Les dernières lignes tracées par Saint-John Perse avant sa longue panne poétique avaient goût d'amertume légère. « *De mon frère le poète on a eu des nouvelles. Il a écrit encore une chose très douce. Et quelques-uns en eurent connaissance...* » Place était faite à Alexis Léger qui se dévoua alors totalement à la politique européenne d'Aristide Briand, concevant, préparant, négociant les accords de Locarno (1), influençant directement le pacte Briand-Kellog sur la renonciation à la guerre comme instrument de politique nationale, rédigeant divers documents de la Société des Nations et, notamment, le mémorandum pour « l'organisation d'un régime d'union fédérale » en Europe.



La montée puis le triomphe du nazisme en Allemagne ruinent ces tentatives généreuses et lucides. Alexis Léger, après la mort de Briand en 1932, continue de tenir le rôle principal au ministère des affaires étrangères jusqu'au début de la seconde guerre mondiale. Pourtant, il se trouve de plus en plus fréquemment piégé par ses fonctions, assumant des directives qu'il réprouve, participant personnellement à des pourparlers qu'il condamne. Il assiste ainsi à la conférence de Munich, alors que son hostilité à la politique dite d'« apaisement » vis-à-vis de Hitler était connue.

Dénoncé comme belliciste par tous les collaborateurs en puissance, il est subrepticement limogé par Paul Reynaud après l'avancée décisive de l'armée allemande en mai 1940. Il refuse le poste d'ambassadeur à Washington, se met en disponibilité, s'embarque le 16 juin sur un cargo dans l'estuaire de la Gironde à destination de Londres, poursuit vers l'Amérique du Nord et arrive au Canada le 14 juillet 1940. Il apprend peu après que le gouvernement de Vichy l'a déchu de la nationalité française et que la Gestapo a mis à sac son appartement parisien.

Alexis Léger n'est plus qu'un exilé. Il a, au bout du compte, et quoique noblement, échoué dans la conduite des affaires du monde. Le temps de Saint-John Perse est définitivement revenu. C'est à lui qu'il appartient de ressusciter ses armes et de dire, non pas son exil, mais l'exil de tous les étrangers, en tous lieux et par tous les âges.

Nos pensers courent à l'action sur des pistes osseuses. L'éclair m'ouvre le lit de plus vastes desseins. L'orage en vain déplace les bornes de l'absence.

Ceux-là qui furent se croiser aux grandes Indes atlantiques, ceux-là qui flairent l'idée neuve aux fraîcheurs de l'abîme, ceux-là qui soufflent dans les cornes aux portes du futur.

Savent qu'aux sables de l'exil sifflent les hautes passions lovées sous le fouet de l'éclair... (...)

Et c'est l'heure, ô Poète, de décliner ton nom, ta naissance, et ta race...

Cette heure de renaissance ne connaîtra plus d'éclipse.

Tragiquement débarrassé de tout fardeau politique, celui qui avait voulu pratiquer « *le plus strict dédoublement de la personnalité* » sans admettre qu'il signait là, avec lui-même, un pacte désolant, celui-là retrouvait son verbe d'altitude et l'insondable, merveilleux et magique miroitement des mots. Dans une île des côtes du Maine, il écrit un poème d'universelle amplitude, où les sinistres éclairs d'un présent meurtrier ne cessent de passer, de hanter le ciel et les consciences, mais comme transmués, sublimés, transformés en blasons d'infamie, en marques de vastes souffrances faites, à jamais, à l'esprit. *Vents* est « *l'instance extrême où le poète a témoigné* », l'acte violent de la parole qui se mesure à l'absolue violence, c'est aussi le chant par excellence, la moisson des syllabes, le développement des rythmes, le déferlement des sons, c'est une longue exhalaison liturgique qui semble renflouer le monde sous une haleine sacrée.

C'étaient de très grands vents sur toutes faces de ce monde.

De très grands vents en liesse par le monde, qui n'avaient d'aire ni de gîte.

Qui n'avaient garde ni mesure, et nous laissaient, hommes de paille,

En l'an de paille sur leur erre... Ah ! oui, de très grands vents sur toutes faces de vivants !

Puis naît l'œuvre au long cours qui explore, ranime, réveille le réel et les songes qui l'ont vu naître. Homme des îles, il célèbre la mer comme il ferait de l'éternel, de l'énergie première, de la matrice initiale où tout surgit, où tout s'échoue, les êtres et les choses, les tribus et les empires, les civilisations, les fables, les mystères.

J'ai vu sourire aux feux du large la grande chose fériée : la Mer en fête de nos songes, comme une Pâque d'herbe verte et comme fête que l'on fête.

Toute la Mer en fête des confins, sous sa fauconnerie de nuées blanches, comme domaine de franchise et comme terre de mainmorte, comme province d'herbe folle et qui fut jouée aux dés...

Ce livre, *Amers*, est comme le berceau où s'entassent les trésors, les rapines, les emprunts miraculeux, les mythes inventés, les litanies des confins, les murmures des nuits peuplées. Saint-John Perse y marie sa maîtrise et ses caprices, sa fascination de l'immémorial et son plaisir du périssable. Avec l'enfance comme boussole secrète, il n'est pas loin d'en remontrer aux dieux. A moins qu'il n'ait voulu rivaliser avec le cyclone qui déposa un jour au milieu de son île natale un bateau qui se changea très vite en corbeille de fleurs.

Nous qui mourrons peut-être un jour disons l'homme immortel au foyer de l'instant.

L'Usurpateur se lève sur sa chaise d'ivoire. L'amant se lave de ses nuits.

Et l'homme au masque d'or se dévêt de son or en l'honneur de la Mer.

Le messager des mondes démunis

Vinrent pourtant la consécration, les honneurs, l'annonce de Stockholm. Il s'y présenta, dans un habit impeccable, sans décorations, jugeant que le poète n'avait pas à exhiber les breloques du diplomate. Et il lut au Banquet Nobel cinq feuillets qui, célébrant la poésie, désignaient lumineusement ses espaces, revendiquaient hautement son pouvoir. « *Aussi loin que la science recule ses frontières, et sur tout l'arc étendu de ces frontières, on entendra courir encore la meute chasseresse du poète. Car si la poésie n'est pas, comme on l'a dit,* « le réel absolu », *elle en est bien la plus proche convoitise et la plus proche appréhension, à cette limite extrême de complicité où le réel dans le poème semble s'informer lui-même.* »

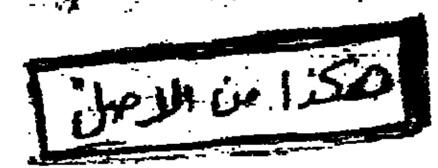
Considérant la poésie comme mode de connaissance mais surtout comme mode de vie intégrale, il lui assigne toutes les tâches, les sauvegardes et l'invention des sources neuves. « *Quand les mythologies s'effondrent, c'est dans la poésie que trouve refuge le divin ; peut-être même son relais.* » A l'écouter, si précis, si enthousiaste dans son exhortation, on sent que, sans esprit de vengeance, Saint-John Perse fait quelque peu la leçon à Alexis Léger. On n'en doute plus lorsqu'il conclut abruptement : « *Et c'est assez, pour le poète, d'être la mauvaise conscience de son temps.* »

Aura-t-il été cette mauvaise conscience, ce ferment de révolte, cet aiguilleur d'inconnu ? Sans doute pas en France où sa hauteur de ton a suscité une admiration un peu abstraite, une ferveur désincarnée. Son verbe s'adresse en effet à des vivants moins frileux, à des hommes de vastes étendues, et qui connaissent les sables des déserts ou les miroirs orageux des océans. Saint-John Perse – qui devait mourir en 1975 – est le messager des mondes démunis, excessifs et grandioses que la lèpre des villes, jour après jour, colonise et avilit. Son œuvre, qui est de noblesse plus que de refus, appelle cependant, avec superbe et jubilation, à ce refus-là.

ANDRÉ VELTER

(1) Accords de 1925 entre plusieurs pays européens portant engagement mutuel quant aux frontières fixées par le traité de Versailles. (NDLR.)

☐ **A propos du statut des juifs sous Vichy.** – A la liste des livres cités par Me Daniel Amson à la suite de son article sur Vichy et le statut des juifs (*le Monde* des 7-8 octobre), plusieurs lecteurs nous font remarquer qu'il conviendrait d'ajouter deux autres ouvrages de référence : *Vichy et les juifs*, de M. R. Marrus et R. O. Paxton (Calmann-Levy, 1981, réédité en 1990 en Livre de Poche) ; *le Statut de juifs de Vichy*, Centre de documentation juive contemporaine, textes rassemblés par Serge Klarsfeld.



هكذا من الاصل

Les exactions au Liban après la reddition du dirigeant chrétien

La famille du général Aoun est arrivée en France

Des membres de la famille du général Michel Aoun et de celle de plusieurs de ses proches (douze personnes au total, dont l'épouse du général et ses trois filles) sont arrivés en France, dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 octobre, après avoir été laborieusement évacués de Beyrouth.

BEYROUTH

de notre envoyée spéciale

Outre les circonstances, déjà exceptionnelles et pénibles pour elles, Mme Michel Aoun et ses trois filles se souviendront longtemps de leur départ du Liban, vendredi 19 octobre.

Prévu à 11 heures du matin, le départ des douze proches du général Aoun – réfugié depuis maintenant une semaine dans l'ambassade de France – à savoir son épouse et ses filles, la femme du général Issam Abou Jamra, l'un des ministres de son gouvernement militaire et ses quatre enfants, ainsi que la famille du colonel Abdel Sassine, réfugié lui aussi à l'ambassade, n'a en définitive eu lieu qu'à 23 h 55 à bord d'un avion officiel français. Et cela, après des heures d'interminables négociations à l'ambassade et cinq heures d'attente à l'aéroport de Beyrouth.

Un différend de dernière minute sur la liste des personnes à évacuer – seize pour les autorités françaises, dont trois officiers, uniquement des civils pour les autorités libanaises – avait d'abord provoqué sept heures de pourparlers avant que seules les familles soient autorisées à quitter le Liban.

Dès le début de l'après-midi, un imposant dispositif de sécurité libano-syrien avait été mis en place autour de l'ambassade de France, dans la banlieue chrétienne de Beyrouth. Quatre jeeps de la police militaire libanaise, bourrées de soldats chargés de la protection des voitures diplomatiques françaises qui ont conduit les proches du général à l'aéroport, avaient pris position dès 15 heures devant la résidence de l'ambassadeur, dans le jardin de laquelle patrouillaient les gendarmes français.

Fouille minutieuse

Ce n'est qu'à 17 h 15 que le convoi a quitté l'ambassade. Il est arrivé un quart d'heure plus tard dans la partie militaire de l'aéroport. Là, d'autres ennuis commençaient, les soldats syriens procédant à une fouille particulièrement minutieuse des bagages. L'ambassadeur de France, M. René Ala, a bien tenté de s'y opposer, arguant de ce qu'il s'agissait de valises couvertes par l'immunité diplomatique. Mais rien n'y a fait et c'est à la lumière des phares des voitures que la fouille s'est effectuée sur la piste, plusieurs heures durant.

Selon les autorités libanaises, 150 000 dollars en billets ont été découverts et saisis dans les bagages de Mme Abou Jamra. Le gouvernement libanais avait décidé, mercredi, le gel des avoirs au Liban du général Aoun et de ceux de ses deux ministres réfugiés avec lui – les généraux Abou Jamra et Edgar Maalouf.

Cette nouvelle affaire ne va pas contribuer à détendre les relations franco-libanaises, les procès d'intention s'accumulant de part et d'autre *(voir par ailleurs)*. Les titres, samedi, de la presse proche de Damas sont révélateurs – *As Safir* : *« La France a remplacé Michel Aoun dans sa rébellion contre la légalité »* ; *As Chaark* : *« La France, la rancune »*.

F. C.

Paris-Beyrouth : la polémique

La France est de nouveau prise à partie à Beyrouth, où la demande de Paris d'une « intervention immédiate » du secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, à la suite des récits d'exactions commis au Liban, ont soulevé une vague de violentes critiques dans les milieux officiels.

BEYROUTH

de notre envoyée spéciale

« Cette demande d'enquête sur des allégations fondées sur des rumeurs malintentionnées porte préjudice au Liban et à sa légalité », a affirmé, vendredi 19 octobre, le premier ministre, M. Selim Hoss, avant de demander *« si quelqu'un en France a pensé à exiger une enquête sur les crimes dont le général Aoun assume la responsabilité directe à la suite des deux guerres qu'il a provoquées, celle d'une prétendue libération et celle de la suppression d'une autre partie* [la milice chrétienne des Forces libanaises] *au sein de sa communauté »*.

A Beyrouth-Ouest – à majorité musulmane – l'accusation est quasiment la même : *« La France, dépitée de l'échec du général Aoun, cherche à contrecarrer l'action de rénovation et de réunification du Liban. »* M. Abdallah El Amine, chef de la branche libanaise du parti Baas (au pouvoir en Syrie), n'a pas craint, pour sa part, de comparer *« la protection accordée par la France au général Aoun à celle accordée par des milices aux criminels de guerre »*. *« La France doit être jugée pour ses crimes contre notre peuple »*, a-t-il dit.

Dans un entretien au *Monde*, le ministre libanais de la défense, M. Albert Mansour, après avoir démenti que *« des exécutions à froid de soldats libanais »* aient eu lieu (*le Monde* du 20 octobre), nous a déclaré : *« Je ne vois pas pourquoi les Français sont en train de nous monter toute cette affaire. On essaie de refaire le même scénario qu'en Roumanie pour, à partir d'une chose limitée et bien évidemment condamnable, détruire tout ce qui a été fait pour l'unité du pays, la réunification de l'armée. Ce n'est pas le moment de défendre les chrétiens alors qu'ils sont en accord avec les musulmans. »*

« Nous avons un accord avec Damas qui prévoit dans les deux ans un regroupement de l'armée syrienne dans la plaine de la Bekaa [accord de Taëf]. *Si la France avait eu la même attitude que les autres Etats européens, les Etats-Unis et même le Vatican, tout cela ne serait pas arrivé. Le faux espoir donné jusqu'à la dernière minute* [au général Aoun] *a été la cause principale de son entêtement. »*

Commission syro-libanaise

« Toute cette affaire, poursuit M. Mansour, *est un nouvel espoir donné à ceux qui veulent perpétuer la guerre. Nous disons aux Français trois choses : s'ils ont au Liban un conflit d'influence avec les Américains, que cela ne se répercute pas sur nous ; s'ils ont des divergences avec la Syrie, que ce ne soit pas sur le dos des Libanais ; et s'il s'agit d'une affaire de politique intérieure, ce n'est pas notre faute. »* A propos des nombreuses exactions commises par l'armée syrienne, M. Mansour nous a affirmé que *« le commandement syrien avait pris des mesures et avait demandé aux autorités libanaises de lui soumettre des listes des plaintes déposées par la population »*. Une commission syro-libanaise a été mise en place à cet effet mais il faudra encore attendre pour en mesurer les effets.

Réunification de l'armée

M. Mansour a toutefois nié les accusations de viol portées ici ou là, affirmant qu'*« un seul cas absolument isolé avait été retenu, et dans des circonstances extraordinaires. Il s'agit de la femme musulmane d'un soldat musulman opérant dans les unités fidèles au général Aoun »*. *« Nous avons enquêté sur tous les autres cas qui nous ont été soumis, il n'y a rien »*, a-t-il ajouté.

Evoquant les interpellations d'officiers libanais, M. Mansour a indiqué que deux enquêtes, menées en commun par les armées syrienne et libanaise, étaient en cours. *« La première concerne certains officiers, pour déterminer pourquoi l'ordre de cessez-le-feu n'a pas été suivi. C'est dans ce cadre qu'ont été convoqués les commandants de la dixième et de la cinquième brigade. Ceux-ci n'ont pas été arrêtés, ils se sont rendus à l'ordre de convocation. »*

« La deuxième concerne les officiers du deuxième bureau », dont son chef, le colonel Amer Chéhab, le général Fouad Aoun, auteur d'un livre *L'armée est la solution*, considéré par certains comme le programme politique du général Aoun, le colonel Fouad Achkar, qui assurait de nombreux contacts au général Aoun.

Ces officiers sont bien détenus à Anjar, au siège des services de renseignement syriens, dans la plaine libanaise de la Bekaa, a confirmé M. Mansour. Tous les officiers, a-t-il ajouté, n'ayant pas participé aux combats après l'heure du cessez-le-feu n'ont pas été interrogés.

Le ministre de la défense a enfin assuré que *« la réunification de l'armée libanaise était en cours et* [que] *d'ici soixante-douze heures il n'y aura plus un seul élément armé ne dépendant pas d'une armée légale circulant dans le Metn, l'ancien fief du général Aoun, et* [que] *les unités jusqu'alors fidèles au chef militaire déchu vont petit à petit reprendre leur place »*.

Dans la foulée des troupes syriennes, deux milices proches de Damas, celle du Parti national social syrien (PNSS, parti laïque panarabe très bien implanté au Liban) et celle de M. Elie Hobeika, ancien dirigeant de la milice chrétienne des Forces libanaises évincé par M. Samir Geagea, sont revenues dans le Metn. Le problème demeure toutefois que le général Lahoud ne semble pas encore disposer d'effectifs suffisants pour les déployer partout et faire face aux nombreuses tâches de sécurité qui s'imposent.

FRANÇOISE CHIPAUX

Bsouss, village martyr

Suite de la première page

« Toute la journée, ajoute Rachel, *les soldats syriens ne les avaient pas laissées s'approcher des leurs ni même secourir les blessés, qui sont morts faute de soins. »*

Dans sa petite robe noire, les yeux cernés par les larmes et la fatigue, Germaine raconte : *« Mon frère perdait son sang, et je n'ai rien pu faire. »* Quand elle a essayé, en fin d'après-midi, de le conduire à l'hôpital, c'était trop tard. Celui du Sacré-Cœur, près de Baabda, touché par les bombardements du matin, débordait de blessés et n'a pu l'accueillir. Il est mort à son arrivée à l'hôpital Jeitaoui, à Beyrouth.

Appel à l'armée libanaise

Germaine a perdu dans ce massacre ses trois frères et trois de ses neveux de dix-neuf, dix-sept et treize ans. Sur un mur contigu à sa maison, une inscription hâtivement peinte : *« Oui à notre chef Hafez El-Assad »*. La Croix-Rouge libanaise n'est arrivée ici que dimanche après-midi et a aidé à l'enterrement des victimes dans une fosse commune.

A Bsouss, les témoins qui acceptent de parler sont cependant rares. Dans une petite maison voûtée, au bout d'un jardin, trois femmes, assises autour d'une bougie, affirment ne rien savoir. Oui, elles étaient là samedi, mais *« comme tout le monde, on s'est caché*, disent-elles d'une même voix. *Maintenant, tout ce qu'on veut, c'est la paix, et surtout, que l'armée libanaise vienne ici. Pourquoi le général Emile Lahoud n'envoie-t-il personne ? »* Aux entrées du village, deux barrages syriens contrôlent les passages, mais sans insistance.

Carcasses brûlées de véhicules militaires

Pourquoi ce massacre de quatorze personnes, dont les noms sont connus et sur lequel tous les témoignages concordent ? Un jeune homme assure : *« Les soldats syriens étaient très nerveux. »* Un habitant, cité par l'AFP, affirme : *« J'ai vu de mes yeux cinq Syriens se faire faucher par la mitraille des soldats du général Aoun après que l'unité de commandos syriens les aient sommés de se rendre par mégaphone. »* De violents combats, à en juger par les carcasses brûlées des véhicules militaires et les arbres calcinés, ont eu lieu à l'entrée nord du village, c'est-à-dire non loin du lieu du drame, qui s'est toutefois déroulé au tout début de l'offensive, puisqu'il s'est passé entre 7 h 30 et 8 heures du matin.

Aujourd'hui, de nombreux habitants de Bsouss ont préféré quitter ce village, dont le nom va s'ajouter aux déjà trop nombreux hauts lieux de massacres au Liban. Pour Rachel, en tout cas, trop c'est trop : *« Aidez-moi, je vous en supplie, à obtenir un visa. N'importe où. Il faut quitter ce pays maudit. »*

FRANÇOISE CHIPAUX

Reçu par M. Mitterrand

M. Léotard confirme son « désaccord » avec la politique française

M. François Léotard a été reçu, à sa demande, vendredi 19 octobre, par M. François Mitterrand, pour évoquer la situation au Liban. A sa sortie de l'Elysée après un entretien d'une heure, le président du Parti républicain a dénoncé le *« soutien »* apporté au président de la République libanais, M. Elias Hraoui, dont il a contesté la *« légitimité »*.

Soulignant son *« désaccord »* avec la politique française au Liban, M. Léotard a expliqué : *« La France doit mesurer, aujourd'hui, l'erreur qui a été la sienne de soutenir, sans autre forme de procès, les accords de Taef, qui ont, en fait, légitimé l'intervention syrienne avec son cortège de drames, de meurtres et d'exactions. »* M. Léotard a aussi demandé que la France se fixe comme objectif *« l'émergence d'un gouvernement non seulement légal mais légitime à travers des élections libres »*.

De son côté, M. Yvon Briant, président du CNI, a déclaré, vendredi, à Clermont-Ferrand : *« L'honneur et le devoir de la France sont désormais hors course, puisque nous les avons bradés depuis des années en laissant sombrer un pays tout entier dans le chaos. »*

La convention nationale du CDS, réunie à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), a demandé au président de la République de *« saisir immédiatement le Conseil de sécurité de l'ONU pour qu'une mission d'enquête et une force d'interposition soient envoyées d'urgence au Liban »*. Les Verts font la même demande, en ajoutant qu'il faut *« exiger le retrait des troupes syriennes et la fin de l'ingérence israélienne au Liban sud, en vue de l'organisation d'un référendum d'autodétermination sous contrôle de l'ONU »*.

Pour sa part, Mgr Decourtray, président de la Conférence épiscopale de France, a publié, vendredi, un communiqué dans lequel il déclare : *« Le Liban connaît les heures les plus tragiques de son histoire. (...) Acculé au silence par l'ampleur du drame ce peuple se tourne encore, du fond de l'abîme, vers la France (...). Il faut que notre peuple et son gouvernement répondent à cet appel désespéré. »*

□ **Les Forces libanaises exigent le retour en détention de l'auteur de l'attentat contre Bechir Gemayel.** – La milice chrétienne des Forces libanaises (FL) a exigé, vendredi 19 octobre, le retour en détention de l'auteur de l'attentat qui avait coûté la vie, en septembre 1982, au président élu Bechir Gemayel : Habib Chartouni, libéré après la reddition du général Aoun. Selon un responsable du Parti social national syrien (PSNS, laïque pro-syrien) – dont est membre Habib Chartouni (arrêté quelques jours après l'attentat) – ce dernier a été libéré lundi de la prison centrale de Roumié, à l'est de Beyrouth, deux jours après la prise en charge de l'ancien fief du général Michel Aoun par les troupes syriennes et libanaises. – *(AFP.)*

□ **Précision** : John Vinocur, le directeur de l'*International Herald Tribune*, nous écrit une lettre charmante pour nous signaler qu'il n'était pas tout à fait exact de dire, comme l'a fait André Fontaine (« Nous sommes tous des Libanais », *le Monde* du 16 octobre), qu'il n'y avait *« pas un mot sur le Liban »*, le 15, à la « une » de son journal. On y trouvait en effet un article sur l'ensemble des crises du Proche-Orient, dans lequel il était question entre autres du Liban. Dont acte. Reste qu'aucun titre de première page ne faisait référence, en ce jour où il avait atteint son paroxysme, au drame de Beyrouth et qu'il devrait tout de même être permis de s'en étonner.

Les suites de la fusillade de Jérusalem

Le Conseil de sécurité se verrait proposer une nouvelle résolution condamnant Israël

Israël est prêt à accueillir une mission de l'ONU si celle-ci n'est pas envoyée sur la base de la résolution 672 du Conseil de sécurité – condamnant l'attitude de la police israélienne dans la fusillade du mont du Temple, le 8 octobre, – a indiqué le ministre israélien des affaires étrangères, M. David Lévy, dans un entretien à la télévision israélienne en arabe, alors qu'à New-York les membres du Conseil de sécurité entendaient M. Perez de Cuellar.

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Réuni pour la première fois depuis le vote, une semaine plus tôt, d'une résolution condamnant Israël pour l'attitude de ses forces de sécurité dans la fusillade de Jérusalem, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est réuni à huis clos le 19 octobre pour entendre M. Javier Perez de Cuellar. La communication du secrétaire général portait sur le refus de Jérusalem d'accueillir la mission d'enquête des Nations unies, dont l'envoi *« dans la région »* a été décidée par le Conseil dans sa résolution 672.

Une nouvelle fois, mais cette fois-ci de façon plus solennelle, M. Perez de Cuellar a indiqué qu'il ne pouvait donner son feu vert à l'envoi de cette mission tant que les autorités israéliennes ne lui accorderaient pas toutes les facilités nécessaires à la rédaction d'un rapport qu'il doit communiquer au Conseil avant la fin d'octobre.

Les membres du Conseil ont demandé à M. Perez de Cuellar de s'atteler d'ores et déjà à la rédaction de ce rapport, de façon à présenter *« ses constatations et ses conclusions »*, conformément au texte de la résolution, ce que le secrétaire général a accepté.

Dans cet esprit, à l'initiative de la présidence (britannique) du Conseil, un projet de déclaration a été rédigé *« regrettant vivement le refus du gouvernement israélien de recevoir la mission »*. Dans ce même document, Israël est invité *« à reconsidérer cette décision qui ne pouvait que compromettre les efforts entrepris pour faire baisser la tension dans la région »*.

Mais d'autres membres du Conseil, notamment les représentants des pays non alignés, ont choisi de durcir le ton en proposant un projet de résolution – et non plus une simple déclaration – mettant à nouveau en cause Israël. Dans ce texte, présenté notamment par la Malaisie, le Yémen et Cuba, le refus du gouvernement israélien de *« recevoir la mission du secrétaire général dans la région »* conduit les auteurs à *« inviter fermement »* Jérusalem à reconsidérer sa décision, l'Etat hébreu étant tenu de se plier *« en totalité »* à la résolution 672.

Le secrétaire général est prié, dans le même temps, de soumettre son rapport prévu dans la précédente résolution, le Conseil *« affirmant sa détermination d'accorder toute l'attention nécessaire »* au contenu de ce rapport.

Autant d'éléments susceptibles de créer de nouvelles tensions entre Israël et l'ONU. Et, surtout, entre Jérusalem et Washington, où l'on a cependant discrètement fait savoir que l'on ne voterait pas une résolution de cette nature.

SERGE MARTI

□ **Nouveaux affrontements dans la bande de Gaza.** – Des affrontements entre Palestiniens et forces de l'ordre ont fait au moins trente blessés, vendredi 19 octobre, à Khan-Younis, dans la bande de Gaza. Environ trois mille manifestants étaient descendus dans les rues, après la prière, en scandant des slogans nationalistes et en agitant des drapeaux palestiniens. Ils ont également lancé des pierres sur les soldats. Par ailleurs, la police israélienne a empêché des milliers de musulmans de venir prier sur le mont du Temple, site, il y a onze jours, d'une fusillade qui a fait vingt et un morts dans les rangs palestiniens. Le mouvement extrémiste islamique Hamas avait demandé à la population des territoires occupés de se rendre en masse à la mosquée Al-Aqsa.

LA CRISE DU GOLFE

« Je ne suis pas un messager » de M. Saddam Hussein

déclare l'émissaire de M. Gorbatchev après sa rencontre avec le président Bush

Le président Bush a affirmé vendredi 19 octobre à l'émissaire soviétique pour la crise du Golfe, M. Evgueni Primakov, qu'il n'acceptera aucune solution de compromis avec l'Irak et que l'option militaire pour obtenir un retrait irakien du Koweït n'était pas exclue.

Lors d'un entretien de plus d'une heure à la Maison Blanche, M. Primakov a informé M. Bush de ses discussions début octobre à Bagdad avec le président irakien Saddam Hussein et de ses récentes conversations à Rome et à Paris. Alors que ces visites avaient suscité des spéculations sur une possible proposition de compromis de l'Irak, les deux parties ont affirmé que l'émissaire soviétique n'avait apporté aucune proposition à Washington. *« Il n'y a pas de message de Saddam Hussein parce que je ne suis pas messager »*, a déclaré M. Primakov.

De son côté, le président Bush a affirmé qu'il était *« déterminé (...) à faire en sorte que l'agression de Saddam Hussein ne soit pas récompensée par quelque compromis, par une incapacité de notre part à le faire partir du Koweït ou à restaurer les dirigeants légitimes »* de ce pays. Selon le porte-parole de la Maison Blanche, M. Fitzwater, le président américain a affirmé à M. Primakov que *« ni les Etats-Unis ni la communauté internationale n'avaient intérêt à une solution partielle »* qui ne ferait que remettre en question le nouvel ordre international. M. Bush a également réaffirmé que la crise du Golfe ne devait pas être liée à d'autres problèmes comme le conflit israélo-palestinien. *« Nous sommes fermes sur la question du lien et les Soviétiques le comprennent »*, a déclaré M. Fitzwater.

Moscou n'informera pas Washington sur l'armement fourni à Bagdad

A Moscou, le secrétaire américain à la défense, M. Richard Cheney, a lui aussi répété, vendredi, que les Etats-Unis n'excluaient pas *« d'autres options »* que les sanctions économiques contre l'Irak. *« Nous poursuivons l'application des sanctions (...) mais nous n'avons pas exclu d'autres options puisque ces options existent »*, a affirmé le secrétaire à la défense. Pour sa part, le ministre soviétique de la défense, le maréchal Dmitri Iazov, s'est déclaré convaincu qu'*« il ne serait pas avisé de recourir à des méthodes militaires »*.

Avant son départ, M. Cheney avait déclaré qu'il comptait demander à Moscou des précisions sur le matériel soviétique dont dispose l'Irak, répondant ainsi à l'offre faite quelques jours plus tôt par le chef du KGB, M. Krioutchkov, lors d'une rencontre avec des journalistes américains.

Ces déclarations avaient aussitôt provoqué une sévère réaction de l'Irak qui avait menacé d'empêcher le départ *« des Soviétiques détenteurs d'informations importantes pour sa sécurité »*. Cette menace a conduit Américains et Soviétiques à passer totalement sous silence ce volet de leur dialogue.

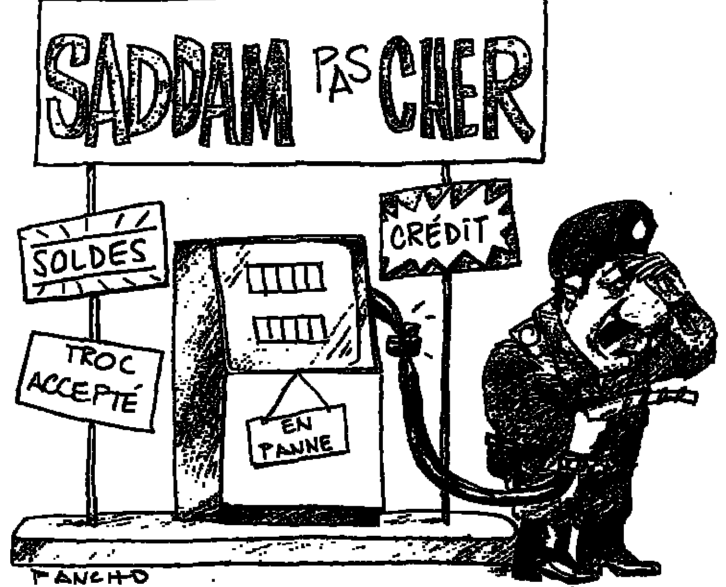
En visite à Canberra, le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, M. Guennadi Gerassimov, a affirmé que l'URSS ne transmettrait pas d'informations secrètes sur les armements qu'elle a fournis à Bagdad. L'URSS respectera les clauses secrètes du traité de 1972 avec l'Irak en ce qui concerne la coopération économique et militaire, a-t-il affirmé. – *(AFP.)*

L'embargo imposé à l'Irak commence à produire ses effets

La décision prise, vendredi 19 octobre, par l'Irak de rationner deux catégories de produits pétroliers, l'essence et l'huile pour moteur (nos dernières éditions du 20 octobre), ainsi qu'une quinzaine de médicaments *« vitaux »*, s'inscrit dans le cadre d'une série de mesures destinées à parer aux effets de l'embargo qui commence à peser sur l'économie irakienne.

Le ministère du pétrole a appelé les automobilistes irakiens à se procurer le plus rapidement possible des cartes de rationnement d'essence et d'huile pour moteur. Le rationnement commencera mardi prochain pour une durée indéterminée, a-t-il précisé. Le gazole et le gaz liquéfié ne sont pas concernés par cette mesure. Plus d'un million de véhicules circulent en Irak, qui compte 18 millions d'habitants.

La décision irakienne pourrait être motivée par le souci d'assurer la plus grande quantité de carburant et de lubrifiant à l'armée, au moment où l'embargo empêche l'Irak d'exporter son brut et d'importer les produits chimiques intervenant dans le raffinage. Cette mesure a été prise alors que les risques d'une intervention militaire contre l'Irak augmentent en raison de la persistance de Bagdad à considérer l'annexion du Koweït comme *« éternelle et irréversible »*.



Le ministre irakien du pétrole, M. Issam Al Jalabi, a quant à lui affirmé vendredi que les besoins en carburant de l'armée étaient *« pris en considération »* et que le commandement irakien assurait *« ces besoins en quantités suffisantes »*. Le ministre a indiqué que la décision de rationner les produits pétroliers avait pour but d'économiser *« en quantités suffisantes et pour la plus longue période possible les produits chimiques qui entrent dans les opérations de raffinage »*, notamment pour la production de l'essence.

Avant l'application de l'embargo, décidé après l'invasion du Koweït, la production pétrolière de l'Irak était de 3,1 millions de barils/jour, conformément au quota qui lui était alloué par l'OPEP. Le ministre a précisé que l'Irak produisait actuellement entre 350 000 et 400 000 barils par jour, pour assurer les besoins du marché intérieur irakien. La capacité de raffinage était estimée à plus de 700 000 barils/jour en janvier 1990, ce qui signifie que les raffineries irakiennes ne tournent pas actuellement à plein régime.

Des experts pétroliers dans la région soulignent que les installations pétrolières et les raffineries irakiennes, qui n'ont pas été modernisées en raison de la guerre irako-iranienne, sont dans un état de dégradation avancé. Certaines de ces installations, comme le complexe pétrolier de Bassorah (sud-est de l'Irak) ont été directement touchées par les bombardements iraniens, ce qui a contraint l'Irak à importer certains produits raffinés ou qui entrent dans les opérations de raffinage.

De son côté, le ministère irakien de la santé a décidé de rationner quinze médicaments, qualifiés de *« vitaux et essentiels »*, dont la vente ne sera assurée que par les hôpitaux ou les pharmacies d'Etat. Début septembre, l'Irak avait commencé à rationner dix produits alimentaires de première nécessité, dont le riz, la farine et le lait pour nourrissons. – *(AFP.)*

Le Pentagone transfère des chars de l'Europe vers l'Arabie saoudite

Le Pentagone a annoncé vendredi 19 octobre qu'il était en train de transférer vers l'Arabie saoudite plusieurs centaines de chars se trouvant dans des dépôts en Europe. Trois cents à quatre cents véhicules devraient être déplacés.

Le quartier général de la défense estime que ces chars ne seront plus nécessaires en Europe, une fois que le traité sur les armes conventionnelles (CFE) sera signé, ce qui doit intervenir avant la fin de l'année.

Le Pentagone a également annoncé que l'administration américaine était sur le point d'approuver la vente de deux cent vingt chars d'un type plus ancien basés en Europe à l'Arabie saoudite, au sultanat d'Oman et à Bahreïn.

Selon le *Washington Post* de vendredi, le Pentagone envisagerait également de dépêcher dans la région du Golfe des troupes stationnées en Europe, pour y remplacer des unités sur place depuis le début de la crise. Cette question est susceptible de soulever un débat, aux Etats-Unis et en Europe, dans la mesure où la politique officielle de l'OTAN interdit aux trois cent mille soldats américains déployés en Europe de servir sur un autre théâtre d'opérations.

Par ailleurs, d'autres responsables du Pentagone ont indiqué à la chaîne de télévision CBS que les forces américaines en Arabie saoudite auraient besoin du renfort d'au moins deux divisions blindées – soit environ cent mille hommes – pour libérer le Koweït de l'occupation irakienne.

Fermeture de l'ambassade du Canada à Koweït

A Bagdad, les autorités ont donné un nouvel ultimatum de deux semaines aux ressortissants étrangers se trouvant *« dans la province de Koweït »* pour se présenter à la direction de l'immigration, et a averti les réfractaires qu'ils s'exposaient à des sanctions.

A Bonn, le ministère allemand des affaires étrangères a annoncé que huit otages allemands allaient être prochainement libérés pour des raisons humanitaires à la suite d'une intervention de deux députés sociaux-démocrates du Parlement européen. Par ailleurs, le département d'Etat a indiqué que six otages américains ont pu quitter l'Irak jeudi.

Enfin, le Canada, un des derniers pays occidentaux à avoir maintenu son ambassade à Koweït ouverte, a annoncé vendredi qu'il en suspendait les activités *« temporairement, du fait de la situation actuelle »*.

AMÉRIQUES

ETATS-UNIS : reprise des négociations entre les deux Chambres et la Maison Blanche

M. Bush et le Congrès cherchent un nouveau compromis sur la réduction du déficit budgétaire

Les négociations ont repris entre les deux Chambres et la Maison Blanche pour parvenir à un compromis sur le déficit budgétaire, le but étant de le réduire de 500 milliards de dollars en cinq ans. M. Bush a donné aux élus un délai supplémentaire de cinq jours pour se mettre d'accord.

WASHINGTON

de notre correspondant

Cahin-caha, houspillés par une opinion publique ulcérée, la Maison Blanche et le Congrès ont repris le lent et pénible cheminement qui devrait les conduire à un accord sur la réduction du déficit budgétaire. La réussite n'est nullement assurée, mais le président Bush a accepté, vendredi 19 octobre, de repousser pour la seconde fois les échéances, après avoir indiqué au début de la semaine qu'il n'en était pas question. Les élus disposent donc de cinq journées supplémentaires, d'ici au mercredi 24 octobre à minuit, pour s'entendre sur un compromis susceptible d'être accepté par la Maison Blanche, et une réussite semble sinon probable, du moins possible.

L'objectif poursuivi est toujours le même : il s'agit d'obtenir une réduction du déficit budgétaire de 500 milliards de dollars (sur cinq ans) avec, pour la première année, une économie de 40 milliards. Les moyens diffèrent encore assez largement, mais la Maison Blanche veut croire qu'au bout du compte les divers protagonistes du débat budgétaire, recrus de discours, de manœuvres et de votes, en reviendront à des solutions assez proches de celles que prévoyait le compromis initialement négocié entre l'administration et les leaders du Congrès, et qui avait provoqué une révolte des élus de base *(le Monde* des 7 et 10 octobre). *« La logique du système américain tend vers le centre »*, explique le conseiller de M. Bush pour la politique intérieure, M. Roger Porter.

Bien des détours

Mais, avant d'en arriver là – et si vraiment on finit par y arriver, – il aura fallu bien des détours... Parmi les plus récents épisodes, le vote de deux projets très différents, l'un par la Chambre des représentants, l'autre par le Sénat. Les deux assemblées étant l'une et l'autre dominées par les démocrates, on aurait pu supposer qu'elles proposeraient des recettes similaires. Mais la sensibilité et surtout les priorités politiques des sénateurs diffèrent largement de celles des représentants – c'est vrai pour les deux partis. De plus, la majorité démocrate est beaucoup plus réduite au Sénat qu'à la Chambre, où le parti de l'âne peut se permettre des positions « idéologiques » bien plus tranchées.

Résultat, les représentants ont voté un projet sensiblement plus « à gauche », assurés de susciter un veto du président Bush : il prévoit une hausse assez forte des taxes sur les plus fortunés (mais aussi une hausse générale des impôts, dissimulée sous la forme d'une non-révision des tranches en dépit de l'inflation) : il élimine toute augmentation de la taxe sur l'essence ; et allège grandement les sacrifices demandés aux personnes âgées pour leurs dépenses de santé.

Les sénateurs, de leur côté, ont produit un cocktail plus susceptible d'être sinon apprécié, du moins ingurgité par la Maison Blanche. Il s'appuie largement sur des taxes de diverses natures, sans relèvement des tranches d'imposition, et comprend une hausse de 9 cents par gallon de la taxe sur l'essence (les deux projets diffèrent aussi, mais dans une moindre mesure, sur le chapitre des économies à réaliser sur la défense et les programmes sociaux).

Le Sénat n'est parvenu à accoucher d'un projet acceptable dans ses grandes lignes par la Maison Blanche qu'au terme d'une longue bataille au cours de laquelle les leaders des deux partis, démocrate et républicain, ont repoussé les assauts répétés de leurs propres troupes, désireuses de plaire à leurs électorats respectifs. Le leader démocrate, M. Mitchell, a inlassablement plaidé pour le réalisme, la nécessité de boucler un budget en tenant compte de la situation politique, c'est-à-dire de la présence d'un président républicain à la Maison Blanche, et d'un nombre de sénateurs républicains suffisant pour mettre en échec toute solution trop unilatéralement « démocrate ».

L'irritation contre les politiciens

Ce discours a fini par l'emporter, mais de justesse, et il s'agit à présent de dégager un compromis entre le projet du Sénat et celui de la Chambre. Ce qui reviendra presque obligatoirement à gauchir le projet du Sénat, c'est-à-dire à l'éloigner encore des vœux de la Maison Blanche. La marge de manœuvre est donc étroite, le risque d'échec très réel. Mais les diverses parties en présence doivent aussi tenir compte de l'humeur du pays, de plus en plus irrité par les politiciens de Washington accusés de ne pas faire leur travail et de n'avoir qu'un seul souci en tête, se faire réélire.

M. Bush, après s'être beaucoup contredit, a lui-même tenté de se « regonfler » politiquement en entonnant des couplets anti-washingtoniens, en particulier lors de ses déplacements en province et en accusant le Congrès de tous les maux du pays. Mais, dans ce registre qui réussissait si bien à son prédécesseur, l'actuel président n'est ni très convaincant ni très crédible, et d'ailleurs il ne persévère jamais bien longtemps, ses penchants personnels et les contraintes politiques le ramenant assez vite sur la voie du compromis.

Cette disposition d'esprit permet d'envisager une issue à la crise budgétaire, mais pas sans que M. Bush accepte de nouvelles concessions. Il est en effet probable que le projet de budget issu des négociations qui vont s'engager entre le Sénat et la Chambre comprendra une hausse du taux d'imposition pour les plus riches. Le président a indiqué vendredi qu'il allait faire *« tout son possible »* pour empêcher qu'on touche à ces taux d'imposition, mais il y avait dans ces propos comme un aveu d'impuissance.

JAN KRAUZE

EN BREF

□ **BRÉSIL : démission du président de la Petrobras.** – M. Luis Octavio da Motta Veiga, président de la Petrobras, la société brésilienne de pétrole, a annoncé vendredi 19 octobre sa démission, à la suite de déclarations du ministre de l'économie, Mme Zelia Cardoso, reprochant à la firme de dissimuler la profondeur de sa crise financière et de payer des salaires trop élevés. – *(AFP.)*

□ **CONGO : dix blessés dans le sud du pays.** – Neuf écoliers et un commerçant, originaire d'Afrique de l'Ouest, ont été blessés, vendredi 19 octobre, à Loubomo, troisième ville du pays, située à 400 km au sud de Brazzaville, au cours de manifestations organisées dans le cadre d'une grève générale lancée par le « Forum des Travailleurs », organisation jusqu'alors inconnue. La Confédération syndicale congolaise (CSC, syndicat unique) a estimé qu'une telle grève était *« illégale »*. A Brazzaville, les forces de l'ordre ont été mobilisées pour prévenir des troubles. – *(AFP.)*

□ **HAITI : l'ancien chef des Tontons macoutes candidat à la présidence.** – M. Roger Lafontant, ancien ministre de l'intérieur du régime de Jean-Claude Duvalier et ancien chef des tontons macoutes, a été officiellement choisi, jeudi 18 octobre, comme candidat à l'élection présidentielle du 16 décembre, par l'Union pour la réconciliation nationale, le parti duvaliériste nouvellement créé. – *(AFP.)*

□ **INDONESIE : visite de Nelson Mandela.** – Le vice-président du Congrès national africain (ANC), M. Nelson Mandela, est arrivé vendredi 19 octobre à Djakarta, venant de New-Delhi, pour une visite officielle de trois jours, à l'invitation du président Suharto. La visite de M. Mandela en Indonésie s'inscrit dans le cadre de sa première tournée en Asie depuis sa libération, le 11 février dernier. Avant l'Indonésie, il s'était rendu en Inde et doit encore visiter l'Australie, le Japon et la Malaisie. – *(AFP.)*

□ **ROUMANIE : renvoi du dossier Vlad au parquet.** – La Cour suprême de justice roumaine a décidé, vendredi 19 octobre, de renvoyer au parquet militaire, pour complément d'instruction, le dossier du général Vlad, ancien chef de la Securitate, jugé pour *« complicité de génocide »*. Le procès a été suspendu. – *(AFP.)*

□ **RWANDA : des ressortissants belges évacués.** – Soixante-dix-neuf Belges ont été évacués, la semaine dernière, du nord-est du pays, tandis qu'une centaine d'autres ont choisi de rester sur place, a rapporté, vendredi 19 octobre à Bruxelles, l'agence Belga. Sur les quelque mille six cents ressortissants vivant au Rwanda, environ trois cents ont quitté le pays depuis l'incursion des rebelles, début octobre. – *(AFP.)*

□ **SENEGAL : Amnesty demande une enquête sur des exécutions sans procès en Casamance.** – Amnesty International a demandé, vendredi 19 octobre, au gouvernement sénégalais d'ordonner une *« enquête complète et indépendante »* sur l'exécution sans procès dont auraient été victimes cinq paysans de Casamance par les forces armées sénégalaises. Selon l'organisation, ces cinq paysans, soupçonnés d'être des indépendantistes, auraient été emmenés le 21 septembre par des soldats après une rafle dans le village de Kanaw en Casamance, dans le sud du pays. – *(AFP.)*

□ **SRI-LANKA : plus de cent morts en trois jours.** – L'armée sri-lankaise a capturé six positions séparatistes dans le nord de l'île après trois jours de combats acharnés qui ont fait 100 morts parmi les rebelles tamouls, a-t-on appris samedi 20 octobre de source militaire. Les combats ont fait 14 morts et environ 145 blessés dans les rangs des forces de sécurité, a-t-on précisé. L'armée consolide ses positions dans ces six secteurs, près de la base aérienne de Palaly, et prépare un assaut sur la ville de Jaffna, a-t-on ajouté. – *(Reuter.)*

EUROPE

ITALIE : étrange découverte de documents dans une cache à Milan

Le fantôme d'Aldo Moro hante à nouveau la classe politique

La découverte récente à Milan des photocopies de plusieurs centaines de lettres rédigées par Aldo Moro alors qu'il était détenu par les Brigades rouges en 1978 vient relancer la polémique sur les circonstances de la disparition de l'ancien président du conseil démocrate chrétien, dont le fantôme hante à nouveau la classe politique italienne.

ROME

de notre correspondant

Manipulation politique de bas étage? Tentative de déstabilisation de la République? Ou revanche cruelle et tardive de l'Histoire? Douze ans après l'enlèvement et l'assassinat d'Aldo Moro par les Brigades rouges, le fantôme de ce grand homme politique, sacrifié à la raison d'Etat, revient hanter l'Italie. Les «années de plomb» sont à nouveau dans les mémoires, l'heure des *«chacals»*, pour reprendre une expression de sa veuve, sonne encore une fois. Scandale à répétition, bombe à retardement et à détonations multiples, l'affaire Moro, jamais complètement élucidée, jamais totalement explicitée, explose à nouveau au visage de la classe politique transalpine.

Depuis la découverte, il y a quelques jours, dans un appartement de Milan qui fut jadis une cache des Brigades rouges, de documents écrits par Aldo Moro, le temps des accusations, de la suspicion et de l'insinuation vengeresse est revenu empoisonner le monde politico-journalistique. Au point que jeudi, vers midi, on murmurait que le président de la République lui-même allait être contraint de démissionner. Motif? Dans un mémorandum jamais rendu public auparavant et complaisamment fourni à certains journaux par des sources anonymes, Aldo Moro jugeait que M. Francesco Cossiga, actuel locataire du Quirinal et, en 1978, ministre démocrate chrétien (DC) de l'intérieur, était à l'époque littéralement *«hypnotisé»* par son cousin, Enrico Berlinguer, le *«marquis rouge»* du Parti communiste. Plus grave, l'illustre prisonnier des Brigades rouges, qui était alors président de la DC, estimait que son ex-ami avait refusér de négocier avec les terroristes *«non pas de son propre chef, mais sous influence»*. De qui? Berlinguer sans doute, mais aussi d'autres personnages plus mystérieux.

Le célèbre détenu de la prétendue *«prison du peuple»*, dont le cadavre fut retrouvé plié en deux dans le coffre d'une voiture le 6 mai 1978, regrettait aussi, dans son texte, que M. Cossiga se soit entouré, pour son action de premier policier d'Italie, *«de collaborateurs extérieurs au ministère, d'amis personnels»* et de mystérieux *«hommes d'esprit»*. Allusion au fait qu'à ce moment-là ledit ministère comptait de nombreux mécréants de la pseudo-loge maçonnique P2? Sans plus de preuve, certains l'affirment et en déduisent que, si Aldo Moro a bien été sacrifié sur l'autel d'un éphémère compromis historique entre la DC et le PCI de l'époque, compromis dont il devait être lui-même le principal artisan, il le fut peut-être sur l'injonction des hommes de la P2.

Au total, si M. Giulio Andreotti, chef du gouvernement il y a douze ans – il l'est redevenu en 1989 – est accusé au passage d'entretenir *«des relations proches avec les Américains et la CIA»*, c'est bien l'actuel chef de l'Etat qui apparaît comme la cible privilégiée des «révélations» d'aujourd'hui. M. Cossiga, dont le mandat n'expire théoriquement qu'en 1992, a fait savoir dans la soirée de jeudi qu'il n'avait aucunement l'intention de se retirer. Le jour suivant, par un communiqué officiel, le Quirinal ajoutait que, *«par égard à sa fonction et par respect pour la mémoire d'Aldo Moro»*, le président ne ferait aucune déclaration sur l'affaire.

Le matin même, dans une interview à *la Repubblica*, M. Andreotti avait déclaré qu'il ne regrettait rien : *«La fermeté du gouvernement fut non seulement un droit mais un devoir. Si pour sauver l'un des nôtres nous avions accepté de remettre en liberté des assassins* (condition posée par les BR à la libération d'Aldo Moro) *nous aurions eu une révolte (...) dans tout l'appareil d'Etat.»*

Questions légitimes

Peu importe finalement que les 419 feuillets manuscrits par Aldo Moro pendant les 55 jours de sa détention, et sortis des ténèbres la semaine dernière à Milan, ne contiennent, sur le fonds, rien de bien nouveau. On pensait certes jusqu'ici que le malheureux président de la DC avait ignoré jusqu'au bout le sort qui l'attendait. *«Par humanité*, ont toujours affirmé les brigadistes au cours de leurs procès successifs, *nous lui avions laissé croire qu'il serait libéré.»* La découverte à Milan d'une déchirante lettre d'adieu à son épouse – l'a-t-elle d'ailleurs jamais reçue? – et d'un testament détaillé en bonne et due forme, prouve le contraire. Pour le reste, on savait, depuis la publication officielle de ses «lettres de prison» dans un rapport du Sénat en 1983, ce qu'Aldo Moro pensait alors de ses anciens amis politiques.

En définitive, et sous réserve d'un examen plus approfondi, le vrai scandale de ces lettres retrouvées n'a pas grand-chose à voir avec les *«révélations»* qu'elles sont censées contenir. Ce sont les circonstances de leur réapparition, de leur divulgation dans la presse et de leur utilisation par les uns et les autres, qui empoisonnent le climat. Les questions posées par les journaux sont légitimes. Comment est-il possible, s'interrogent-ils, qu'après trois perquisitions officielles dans la cache de Milan par des policiers ce soit un jeune maçon qui, en démolissant une cloison, tombe par hasard sur ce «trésor» historique?

Les 419 feuillets manuscrits – dont certains ne sont d'ailleurs pas signés de la main de Moro – découverts avec trois armes de poing et 60 millions de lires en liquide étaient-ils là, sous une fenêtre, depuis douze ans? Ou a-t-on déposé le tout plus récemment, pour être précisément retrouvé en ce moment? Pourquoi les documents sont-ils tous des photocopies, et qui détient les originaux? *«Si la police et nos services d'information ne parvenaient pas à faire toute la lumière sur cette affaire*, a dit le chef du gouvernement, *ce serait très grave.»* Pessimisme excessif, sans doute...

PATRICE CLAUDE

ALLEMAGNE

Polémique après la perquisition dans les locaux de l'ancien PC est-allemand

A moins de deux mois des premières élections législatives de l'Allemagne unifiée qui auront lieu le 2 décembre, la perquisition effectuée dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 octobre au siège du Parti du socialisme démocratique (PDS) à Berlin a déclenché une violente polémique. Elle relance la question du patrimoine de l'ancien Parti communiste et des formations qui y étaient associées sous la dictature.

BERLIN

de notre correspondant

Seuls des grand partis traditionnels à ne pas avoir eu d'existence légale pendant le régime communiste et à ne pas avoir bénéficié d'une infrastructure en place, les sociaux-démocrates, qui subissent fortement la concurrence du PDS à gauche, réclament depuis des mois que les biens improprement acquis par ces formations soient remis à l'Etat.

Versements à l'étranger

Le chef du PDS, l'avocat Gregor Gysi, dénonçant énergiquement vendredi une *«action à caractère politique»*, a déposé plainte auprès de la présidente du Bundestag pour violation de son immunité parlementaire. L'opération de la police berlinoise a suscité de nombreuses critiques, notamment des partis chrétien-démocrate et libéral qui, autrefois alliés du PC, ont dénoncé une violation du droit.

Menée sous la responsabilité du sénateur social-démocrate de Berlin-Ouest, M. Erich Patzold, chargé de l'intérieur, la perquisition a mobilisé vingt officiers de police criminelle sous la protection de cent cinquante autres policiers. Elle a été justifiée par des versements d'un montant de 100 millions de marks opérés par le PDS à l'étranger ces dernières semaines. Celui-ci affirme qu'il s'agit de paiements dus notamment pour des actions internationales. Toute transaction financière, sauf pour régler les dépenses courantes, suppose une autorisation de la commission chargée de contrôler le patrimoine du PDS et des partis membres de l'ancien bloc national.

Depuis l'unification et la prise en main de la justice par l'appareil judiciaire de l'ancienne RFA, on assiste à une relance des actions tous azimuts contre l'ancien appareil étatique est-allemand. Au cours d'une conférence de presse, le sénateur de la justice de Berlin, M[me] Limbach, a également fait le point vendredi sur les procédures menées désormais à Berlin-Ouest contre les dirigeants de l'ex-RDA : le parquet instruit actuellement la question du maintien en détention préventive de deux des principaux accusés, les anciens patrons de la Stasi et des syndicats, MM. Erich Mielke et Harry Tisch. En revanche, un mandat d'arrêt contre Erich Honecker, l'ancien numéro un poursuivi pour meurtres et corruption, n'est pas à l'ordre du jour. Depuis avril dernier, M. Honecker se trouve avec sa femme à l'hôpital militaire soviétique de Beelitz, près de Berlin.

HENRI DE BRESSON

URSS : l'amorce d'un tournant

Suite de la première page

On voyait que l'Estonie voulait se doter d'une monnaie propre et que plusieurs autres Républiques en rêvaient, alors que le centre – et la Russie défendaient farouchement la nécessité de maintenir l'unité monétaire. On voyait que la Russie avait adopté son propre plan de transition, mais que ce programme dit des *« cinq cents jours »*, n'était pas seulement soutenu par M. Gorbatchev et rejeté par son premier ministre, M. Ryjkov. Il était également critiqué par une majorité des autres Républiques, et peu susceptible donc de devenir, même sous un autre nom, celui de tous. On voyait encore l'affrontement d'hommes entre M. Eltsine et M. Gorbatchev, la bataille des économistes et la division de tous les clans sans exception. Mais tout cela avait fait oublier l'essentiel.

De la Lituanie à la Turkménie, l'actuelle Union soviétique réunit des zones à peu près aussi différentes que la Scandinavie l'est des confins de l'Afrique noire. Ici, des enfants meurent de malnutrition. Là, on est déjà, avec seulement quelques décennies de retard, dans un monde développé. Ici, les exploitations agricoles privées renaissent déjà. Là, les fermes collectives se sont imposées et parfois même ne marchent pas totalement mal. Ailleurs, l'initiative individuelle continue d'être considérée comme une perversion morale.

Il n'était, en bref, pas question de vouloir opérer ce tournant comme un mouvement à la parade, puisqu'on ne fait pas défiler au même pas va-nu-pieds et régiments blindés. Aussi, lorsque le Soviet suprême eut finalement confié à M. Gorbatchev, le 24 septembre dernier, le soin de reprendre l'ouvrage, ce dernier décida d'agir à sa manière, de mener la révolution économique comme il avait mené la révolution politique.

Exactement comme en 1988, quand il avait lancé, devant la conférence du parti, le mouvement qui allait mener au multipartisme, il s'est en conséquence contenté, vendredi, d'affirmer catégoriquement un objectif abstrait (le *« marché »* comme alors l'*« Etat de droit »*) ; de faire l'unanimité sur ce qui devient dès lors le but à atteindre ; d'ouvrir toutes les brèches par lesquelles doivent s'engouffrer les forces de liberté, et de créer, par la même, l'irréversible.

Comme il y a deux ans, on peut trouver, et à profusion, dans le discours et le projet de M. Gorbatchev lacunes, imprécisions et flous artistiques, et en conclure qu'il y aurait recul sur les espoirs entrevus. Un fait résume tout à cet égard : la définition donnée par M. Gorbatchev de la propriété privée de la terre. *« Une question délicate »*, a-t-il dit, en estimant que le dernier mot devrait en ce domaine *« revenir au peuple »*.

Il s'agit là de la question sans la solution de laquelle on ne comblera pas le vide des étalages, et ne recréera jamais l'esprit d'entreprise. Il s'agit donc de l'essentiel, et M. Gorbatchev ne se prononce pas. Mais pas plus, en vérité, qu'il ne s'était, jusqu'au dernier instant, prononcé en faveur du multipartisme. L'idée est évidemment de laisser faire les choses, de considérer qu'il n'y a pas lieu de perdre son temps à une bataille politique qui sera tranchée par les faits.

«Pas d'alternative au marché»

Dans la Fédération de Russie (les trois-quarts du territoire soviétique), la propriété privée de la terre sera, dès le 1[er] novembre prochain, non seulement autorisée, mais vivement encouragée par les autorités républicaines. Il en est ainsi déjà dans les Républiques baltes, et le mouvement s'amorce en Modalvie, en Arménie et en Géorgie. Pas plus que le multipartisme, le retour à l'agriculture privée ne se décrète.

Ce qui compte donc dans cette journée de vendredi, ce ne sont ni les quatre étapes définies par M. Gorbatchev (*le Monde* du 18 octobre) ni l'absence de chiffres, dates et objectifs à court terme. L'important, ce sont les mots – ces phrases prononcées devant les représentants des Républiques conviés pour l'occasion et après lesquelles les porte-parole des groupes parlementaires Union et Interrégional, des conservateurs communistes et des radicaux anticommunistes sont venus dire à la tribune qu'ils voteraient le texte.

On avait entendu, de la bouche de M. Gorbatchev : *« Nous aurions pu prolonger l'agonie du système de commandement administratif, mais nous serions parvenus à une impasse historique »* ; *«Il n'y a pas d'alternative au passage au marché»* ; *« Nous allons vers une forme d'économie mixte, avec des sociétés par actions, des coopératives, des propriétés collectives »* ; *« A travers la liberté économique, nous allons logiquement au marché »* ; *« Il faut perdre l'habitude de voir dans le pays un gigantesque organisme de sécurité sociale. »* Ou encore : *« Les entreprises ne pourront que profiter d'une concurrence saine,* [qui] *assainira les relations économiques.*

On a entendu cela, et maintenant commencent – pour très longtemps – les vraies difficultés. Car, s'il n'était pas déraisonnable d'espérer, en quelques années, casser l'appareil communiste et briser l'échine à l'ancien système, il est naturellement hors de question de penser remettre ou plutôt mettre sur pied ce pays du jour au lendemain. Détruire un édifice vermoulu est une chose. En construire un, sur un terrain mouvant, sans argent et sans ouvriers ni architectes formés est une tout autre affaire.

Une affaire de *« cinq, sept, dix années »*, déclarait vendredi soir M. Gorbatchev en parlant d'un *« passage très difficile, douloureux psychologiquement et socialement pour notre peuple »*. Ce n'était pas encore le discours sur le sang et les larmes, mais on y viendra d'évidence très vite, car il faudra plus d'une génération pour voir, un jour, le bout du tunnel. En outre, on commence à reconstruire sans plan, car les occupants de l'ancien édifice ne veulent plus tous vivre dans le même bâtiment et ne sont en tout cas pas d'accord sur le futur règlement de copropriété.

Il faudra forcément tantôt freiner, tantôt accélérer le rythme. Plus d'une fois, des grèves dures paralyseront le chantier. Il faudra improviser, et il est tout sauf certain que le maître d'œuvre restera M. Gorbatchev pour aussi longtemps qu'il a mis à mériter son prix Nobel de la paix.

C'est pour lui aussi que s'ouvre la période la plus dure. Mais force est, pour l'heure, de constater qu'il a, une fois de plus, su maîtriser, vendredi, sa droite et sa gauche et se réimposer, en un tourdemain, à tous. Hier encore, on pouvait croire que l'adoption de cette réforme économique serait aussi impossible qu'on avait cru impossible une sortie pacifique du communisme. Démonstration est faite que l'indispensable n'est, par définition, pas impossible.

Hier, le petit réduit du Kremlin ne pouvait pas dépasser l'opposition de la puissante et oppositionnelle Fédération de Russie. Aujourd'hui, M. Eltsine n'en finit plus de ne pas réapparaître sur la scène politique et M. Gorbatchev a repris le premier rôle.

C'est là un moment important du bras de fer entre les deux hommes. M. Eltsine l'avait reconnu dès mardi dernier en choisissant de prendre date, de critiquer le plan Gorbatchev sans le rejeter. M. Gorbatchev a répondu, vendredi, qu'il n'y avait là que manœuvres politiciennes sur le dos du pays. Mais, au-delà de l'anecdote politique, c'est un point fondamental qu'il a marqué là.

Car, en laissant les Républiques – et les populations – faire ce qu'elles veulent de ces *« orientations »*, M. Gorbatchev n'a pas seulement flatté l'aspiration à ne rien se laisser imposer par le centre. Il a fait adopter aussi une démarche dans laquelle les politiques monétaire et douanière, la défense, les transports et les programmes énergétiques restent de la compétence du pouvoir fédéral et demain confédéral.

Il n'est pas du tout certain que cela demeurera éternellement vrai. Mais, comme il y a dans ce choix une logique certaine, il n'est pas non plus prouvé que ce qui vient d'être posé sera obligatoirement remis en cause.

Muni depuis le mois dernier des pleins pouvoirs en matière économique, M. Gorbatchev va maintenant définir à coups de décrets le cadre du passage au marché. C'est sur une victoire qu'il a ouvert la longue deuxième phase de la perestroïka. Et dans un mois, au sommet de la CSCE à Paris, il aura achevé d'arrimer l'URSS à l'Europe.

BERNARD GUETTA

GRANDE-BRETAGNE : élection partielle à Eastbourne

Un nouvel avertissement pour M[me] Thatcher

La défaite du candidat conservateur lors de l'élection partielle qui avait lieu jeudi 18 octobre à Eastbourne, une station balnéaire située sur la Manche, est une très mauvaise surprise pour M[me] Margaret Thatcher.

LONDRES

de notre correspondant

La circonscription était dite imprenable, non seulement parce que cette ville bourgeoise, peuplée de retraités, a presque toujours voté conservateur depuis un siècle, mais en raison des circonstances mêmes de la vacance du siège. Celle-ci était due à l'assassinat par l'Armée républicaine irlandaise (IRA), le 30 juillet dernier, du député conservateur Ian Gow, ancien conseiller de M[me] Thatcher au 10 Downing Street et qui est resté un de ses amis les plus proches.

Une victoire des libéraux-démocrates

M. Ian Gow avait été élu en 1987 à Eastbourne avec une majorité de plus de 17 000 voix. On ne s'attendait pas, vu les circonstances, à voir cette avance considérable fondre aussi vite. C'est pourtant M. David Bellotti, le candidat libéral-démocrate, qui l'a emporté jeudi de 4 550 voix sur M. Richard Hickmet, son concurrent conservateur, un avocat d'origine turque, donné gagnant jusqu'au dernier moment. M. Bellotti a recueilli 51 % des suffrages contre 41 % à M. Hickmet et seulement 5 % à la candidate travailliste.

L'élection de M. Bellotti, un homme de quarante-sept ans directeur de l'auberge de jeunesse de la ville, fait passer à vingt le nombre de députés libéraux-démocrates. C'est une belle victoire pour leur leader, M. Paddy Ashdown, lequel a été omniprésent ces derniers jours à Eastbourne. Mais cela ne veut pas dire que les libéraux-démocrates qui, à l'échelle nationale, végètent dans les sondages autour de 9 % d'intentions de vote, ont enfin réussi leur percée.

Venant après une série d'autres revers, l'échec d'Eastbourne est un nouvel avertissement pour M[me] Thatcher. Le fait que le député sortant assassiné ait été son ami n'a pas joué. Cela prouve qu'un électorat aisé, qui lui est théoriquement acquis d'avance, est toujours prêt à lui infliger une leçon, en raison de la mauvaise situation économique et de l'instauration de la Poll Tax.

M[me] Thatcher perdrait les élections si elle les provoquait cet automne. Mais la situation pourrait changer au printemps, et surtout à l'automne prochain, grâce au ballon d'oxygène fourni à l'économie britannique par l'entrée de la livre dans le système monétaire européen.

DOMINIQUE DHOMBRES

□ **Suisse : le Conseil fédéral veut des lignes TGV jusqu'à Genève et Bâle.** – Le Conseil fédéral suisse consulté par le gouvernement français, a émis le souhait que les lignes Mâcon-Genève (TGV Bourgogne) et Belfort-Bâle (TGV Rhin-Rhône) fassent partie du schéma directeur français des trains à grande vitesse. Les cantons romands et alémaniques de la Confédération helvétique sont tombés d'accord sur cette double option qui devrait permettre de mettre ces deux grandes villes frontières à 2 H 15 de Paris.

POLITIQUE

L'Assemblée nationale adopte

Par 285 voix contre 258, les députés ont adopté en première lecture, dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 octobre, la première partie (ressources) du projet de loi de finances pour 1991. Le groupe communiste, en décidant de ne pas prendre part au scrutin, a permis l'adoption de ce budget, alors que les groupes RPR, UDF et UDC ont voté contre, à l'exception de M. Barre (UDC, Rhône), qui s'est abstenu. M. Rocard, qui avait reçu, le 17 octobre, en conseil des ministres, l'autorisation d'engager la responsabilité du gouvernement, n'a donc pas été contraint, cette fois, de recourir à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour faire adopter la première partie du projet de loi de finances. M. Charasse, ministre du budget, a annoncé que de nouvelles mesures, relatives au foncier non bâti et à l'élargissement des dépenses déductibles au titre du crédit d'impôt-recherche, seront soumises au Parlement à la fin de la deuxième partie du projet de budget. Au terme de cette première lecture, le nouvel article d'équilibre modifie le déficit budgétaire, qui s'établit à 79 711 millions de francs contre 80 239 millions de francs dans le projet de loi initial.

Le Parti communiste rappelle sa « ferme opposition » mais ne fait pas obstacle au vote des recettes

Il y a tout juste un an, le samedi 21 octobre 1989, M. Michel Rocard gravissait au petit matin les marches menant à la tribune de l'hémicycle, son « 49-3 » en poche, pour dénoncer *« le cartel singulier qui allie la carpe et le lapin dans un commun souci de confort facilement trouvé dans le vote négatif »*. Ainsi étaient renvoyés dos à dos les communistes et les députés de l'opposition – notamment les centristes – qui s'étaient prononcés contre son projet de budget.

Samedi 20 octobre 1990, le premier ministre a dû, finalement, trouver bien du charme à cet autre *« cartel singulier de la carpe et du lapin »* qui a permis l'adoption de la première partie de la loi de finances pour 1991 : la non-participation au vote du groupe communiste et l'abstention remarquée de M. Raymond Barre.

Le résultat est là et ne manque pas d'allure. D'autant qu'une lecture attentive du scrutin montre que, même sans la non-participation du PC, le budget était adopté à une voix près. Il serait difficile, cependant, de lire dans l'explication de vote du groupe communiste, prononcée par M. Jean Tardito (Bouches-du-Rhône), un *quitus* sur la gestion gouvernementale. Après les propos tenus, mercredi matin dans les couloirs du Palais-Bourbon, par le président du groupe, M. André Lajoinie, qui avait dénoncé *« un budget d'austérité et d'inégalités »*, M. Tardito ne pouvait pas faire moins que de rappeller, en préalable, la *« ferme opposition »* des députés communistes à ce texte.

Mais, a-t-il ajouté, *« nous devons prendre en considération le fait que l'article d'équilibre n'exprime pas la réalité des recettes fiscales prévues par le budget, celles de la contribution sociale généralisée ne figurant que dans la deuxième partie de la loi de finances. Nous ne pouvons pas cautionner de telles pratiques »*.

La preuve : *« Les députés communistes*, a ajouté M. Tardito, *vont continuer à agir pour tenter de faire échec aux propositions négatives de ce budget »*, qui *« aggrave les inégalités sociales »*. Même les visages fatigués des dix derniers députés présents en séance à cette heure matinale ont souri de ce morceau d'anthologie parlementaire...

La bonne volonté des députés communistes a été récompensée. Signe infaillible qu'un accord de couloirs était en bonne voie, M. Alain Richard (PS, Val-d'Oise), rapporteur général du budget, avait renoncé, dans la nuit, à sa coutumière causticité à l'égard de ses collègues communistes pour examiner d'un œil favorable leurs propositions sur la taxe d'habitation. Poète, le rapporteur constatait même que, *« comme deux galets qui, à force de frotter dans la mer, finissent par s'arrondir »*, les points de désaccord avec le groupe communiste tendaient à s'émousser. Après de longs débats, un compromis était trouvé : M. Charasse a accepté de baisser de 4 % à 3,7 % du revenu imposable le taux de plafonnement de la taxe d'habitation pour les contribuables dont la cotisation d'impôt sur le revenu est inférieure à 15 000 francs et d'exonérer du paiement de la taxe d'habitation les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion.

L'opposition, dès lors, n'avait plus qu'à prendre acte de cette nouvelle « vraie-fausse » majorité et à renouveler, à l'heure des explications de vote, son hostilité à ce projet de budget. M. Philippe Auberger a dénoncé la *« méthode expérimentale »* retenue par le gouvernement dans ses prévisions sur les conséquences de la crise du Golfe et a rappelé que son groupe est bien décidé à soumettre ce texte au Conseil constitutionnel. M. Edmond Alphandery (UDC, Maine-et-Loire) a *« regretté »* de devoir *« malheureusement »* voter contre un budget qui n'a pas tenu compte de ses propositions, tandis que M. Gilbert Gantier (UDF, Paris) indiquait que son groupe ne pouvait pas accepter un texte qui *« comporte trop d'aspects négatifs »*.

Il revenait à M. Raymond Douyère (PS, Sarthe) d'exprimer toute la *« satisfaction »* des socialistes et de justifier la très faible participation de ses collègues aux débats en séance par le fait que *« la quasi-totalité de ce qu'ils avaient demandé se trouvait dans la loi de finances »*.

Il est vrai que M. Charasse, auquel on avait reproché ses méthodes expéditives pour faire adopter les articles de son projet, venait tout juste de donner une leçon de parlementarisme à ses collègues socialistes, en leur faisant remarquer qu'il avait été contraint de recourir en permanence à des artifices de procédure parlementaire *« parce qu'il faut bien que la France ait un budget, quels que soient les aléas au sein de cette assemblée »*. Et quel que soit, surtout, le nombre de députés socialistes qui avaient jugé utile d'honorer l'hémicycle de leur présence pendant ces longues heures de débat.

GILLES PARIS, PASCALE ROBERT-DIARD et JEAN-LOUIS SAUX

L'analyse du scrutin

Voici le détail du scrutin sur l'article 42 (équilibre général) du projet de loi de finances pour 1991. Sur 547 votants et 543 exprimés,

285 députés ont voté pour : 270 socialistes (sur 271), 15 non-inscrits (sur 20 : MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Boucheron, Michel Cartelet, Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Serge Franchis, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Claude Miqueu, Alexis Pota, Bernard Tapie, André Thien Ah Koon, Emile Vernaudon et Aloyse Warhouver).

258 députés ont voté contre : 129 RPR (sur 129), 91 UDF (sur 91), 37 UDC (sur 40) et un non-inscrit, Mme Marie-France Stirbois.

4 députés se sont abstenus : un UDC, M. Raymond Barre, et 3 non-inscrits, MM. Jean Royer, Maurice Sergheraert et Christian Spiller.

30 députés n'ont pas pris part au vote : 26 PC (sur 26), un PS, M. Louis Mermaz (nommé membre du gouvernement), 2 UDC, MM. Bruno Durieux (nommé membre du gouvernement) et Gérard Grignon, et un non-inscrit, M. Gautier Audinot.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Géographes sur leurs terrains de prédilection

AUJOURD'HUI, cours de géographie : ce ne sont pas les plus prisés. Quelle erreur ! Dans de bonnes mains, la géographie devient passionnante, comme en témoigne ce pavé sur la région que signe Béatrice Giblin-Delvallet. Un pavé, certes, mais qui est lancé dans la mare des idées reçues, qui se lit comme un roman fourmillant de personnages en action et qui, en plus, réjouit par sa vigueur polémique.

L'auteur nous raconte « les gens du Nord », que l'on connaît mal si l'on n'est pas du coin, dont nous parviennent les échos d'une berceuse chtimi et d'un hommage chaleureux que leur a rendu un célèbre chanteur pied noir. Sans oublier les éternels clichés du pays noir sous un ciel gris...

Béatrice Giblin-Delvallet, femme du Nord, qui a la plume énergique, balaie les scories de notre ignorance. Elle s'est mise en devoir d'analyser et d'exposer comment et avec qui s'est modulée cette région. En réalité, le sujet de son ouvrage est double : d'une part, il illustre une démarche méthodologique qui prend en compte l'action des agents politiques dans l'aménagement du territoire, d'autre part il livre les résultats de cette méthode appliquée à la région du Nord-Pas-de-Calais.

L'ensemble constitué par ces deux départements est examiné à travers sa dynamique, ses mouvements et ses blocages propres, et non comme une entité naturelle sortie tout droit de sa géographie, ou comme un pur héritage historique, ou encore comme un banal terrain d'affrontements socio-économiques, même si, bien entendu, il procède de tout cela. S'agissant de mettre en lumière les jeux de pouvoirs, l'auteur s'intéresse aux « territoires politiques », aux populations qui les peuplent, aux hommes en mesure de peser sur les décisions engageant la communauté et l'avenir.

La première partie de l'ouvrage procède de la géographie électorale et recense les caractéristiques sociologiques et historiques de ce bastion de la gauche, marqué par la rivalité entre socialistes et communistes et où le gaullisme, pourtant populaire, n'a pas su se donner de véritable leader. Déjà, à ce stade, Béatrice Giblin-Delvallet souligne le rôle des personnalités politiques dans la permanence ou le renouvellement de certains courants et la gestion des centres de pouvoir.

Ces leaders, on les retrouve aux côtés de bien d'autres acteurs (patrons, techniciens, promoteurs) dans les deuxième et troisième parties de l'ouvrage qui sont consacrées à l'aménagement du territoire. Pour illustrer sa démarche et étayer sa thèse – tendant à prouver que, dans ce domaine, les décisions sont tout autant politiques que techniques et, donc, soumises aux pressions des groupes et des individus en mesure de peser sur elles – l'auteur entre, après un travail d'enquête auprès des intéressés que les journalistes admireront, dans le détail de certains dossiers. Elle souligne, par exemple, la responsabilité du patronat textile dans la concentration, aujourd'hui mal vécue, de la main-d'œuvre algérienne, qui se prêtait au travail de nuit à faible rémunération, et celle des municipalités, qui ont laissé ces populations se marginaliser par le logement, la formation et le chômage.

Le drame est que cette marginalisation perdure, là comme ailleurs, pour les mêmes raisons, à la deuxième génération et pousse les « beurs » à se réfugier dans une identité culturelle (immigrés, Arabes, musulmans) pour ne pas être que chômeurs et rejetés.

Béatrice Giblin-Delvallet raconte aussi ce que la création de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq doit aux efforts conjugués, puis rivaux, de deux « locomotives », Jean-Claude Ralite, le technicien, incarnant l'Etat, la puissance du corps des ponts et chaussées et une vision technocratique de l'aménagement, et Arthur Notebart, notable socialiste, soucieux de favoriser le développement de son fief, tout en contenant la domination potentielle de Lille.

Notre géographe estime – et elle a raison – que *« raconter comment se sont prises les décisions relève de la transparence »*. Au-delà du cas particulier du Nord-Pas-de-Calais, dont elle met en valeur tous les atouts face à la faveur qui se porte sur le Midi, elle défend une école géographique contre d'autres conceptions « scientifiques » de cette discipline qui sont, semble-t-il, mieux en cour. Elle montre comment appliquer aux régions les méthodes de la géopolitique, qui, en l'espèce, lui paraissent mieux tenir compte des réalités humaines que ne le font d'autres approches, soit parce qu'elles sont exclusivement économistes, soit parce qu'elles se réfèrent à une organisation artificiellement harmonieuse de l'aménagement. Ce débat sur le rôle des géographes et les frontières qui les séparent n'est pas le moindre attrait de ce livre décapant.

Voici deux autres exemples de géographie appliquée où les géographes s'impliquent personnellement. Dans le premier, Armand Frémont se présente comme un artisan-géographe, en ce sens qu'il utilise les moyens scientifiques modernes mis à sa disposition par les progrès de la technique en les complétant par ce que la fréquentation des spécialistes des sciences humaines lui a appris et ce que ses lectures et ses voyages lui ont donné à comprendre et à voir. Il en résulte une approche informée et personnelle qui lui permet, dans une nouvelle édition mise à jour, de présenter un tableau de la société française au plus près du cadre d'organisation qu'elle s'est façonné. Au terme de son voyage en France, Armand Frémont constate que les classes moyennes *« donnent maintenant le ton de la géographie sociale »* et souhaite que le bel équilibre du système ne se sclérose pas en se refermant sur lui-même.

Dans le second exemple, Jacques Verrière célèbre ce qui constitue à ses yeux, depuis Clovis, *« la France essentielle »*, celle qui associe, dans l'espace et le temps, Paris et la Loire. L'auteur se sert de l'histoire comme *« moyen d'identification géographique »*. Dès lors, il peut développer et illustrer sa thèse suivant laquelle le partenariat historique entre Paris et le bassin de la Loire, qui mettait la capitale en relation avec les deux Midis, l'aquitain et le méditerranéen, a fondé le système central français et continuera de l'irriguer.

Comme ses autres collègues, Jacques Verrière prouve que les géographes prennent le risque d'être prophètes en leur pays.

► *La région, territoires politiques. Le Nord-Pas-de-Calais*, de Béatrice Giblin-Delvallet. Fayard, 449 pages, 195 F.

► *France, géographie d'une société*, de Armand Frémont. Flammarion, 290 pages, 109 F.

► *La Loire et Paris. La France essentielle de Clovis à nos jours*, de Jacques Verrière. Flammarion, 288 pages, 105 F.

Les nouvelles dispositions fiscales

Lors des deux premières journées de la discussion, article par article, de la première partie du projet de loi de finances pour 1991 (consacrée aux ressources), les députés avaient relevé de 3,2 % le barème de l'impôt sur le revenu et voté la baisse de 37 % à 34 % de l'impôt sur les sociétés, celle du plafond de la taxe professionnelle, la réduction de 25 % à 22 % du taux majoré de la TVA et la révision du montant de l'abattement à la base sur les droits de succession (*le Monde* des 19 et 20 octobre). Voici les principales mesures fiscales qui ont été adoptées par l'Assemblée nationale.

• **Impôt de solidarité sur la fortune :** le montant de l'ISF et de l'impôt sur le revenu ne pourra excéder 85 % du revenu disponible, contre 70 % actuellement. Le barème est relevé, en proportion de la hausse des prix prévisible pour 1990, de 3,15 % en moyenne. Le rendement de cet impôt, pour l'année en cours, devrait être de 5,7 milliards de francs.

• **Taxation des plus-values financières des entreprises :** le niveau de ce prélèvement avait été à l'origine du différend, à la fin du mois d'août, entre les députés socialistes et le gouvernement. Celui-ci proposait de relever le taux d'imposition des plus-values à long terme de 19 % à 23 %. Il a finalement accepté la proposition du groupe socialiste, défendue par M. Raymond Douyère, de porter ce taux à 25 %, ce qui représentera un gain supplémentaire de 1,2 milliard de francs pour l'Etat.

• **Allégement de la taxe d'habitation :** les députés ont adopté un amendement déposé par le groupe communiste, précisant que les bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (RMI) sont, *« sur leur demande »*, exonérés de la taxe d'habitation. Cet amendement abaisse, d'autre part, à 3,7 % du revenu imposable (au lieu de 4 % dans le projet de loi initial) le taux de plafonnement de la taxe d'habitation pour les contribuables dont l'impôt sur le revenu est inférieur à 15 000 francs. M. Alain Richard (PS, Val-d'Oise), rapporteur général du budget, a indiqué que cette mesure coûterait 300 millions de francs.

• **Imposition des plus-values de cession de titres non cotés :** jusqu'alors exonérées de tout impôt, ces cessions seront soumises au régime général du code général des impôts, relatif aux cessions importantes de valeurs mobilières cotées. Les députés ont adopté un amendement déposé par le groupe socialiste, annulant la rétroactivité de cette nouvelle disposition, telle qu'elle était prévue dans le projet de loi initial, et fixant au 12 septembre 1990 (date de l'adoption du projet de loi de finances par le conseil des ministres) la date de son entrée en application.

• **Déduction forfaitaire sur les revenus fonciers :** cette déduction sur le montant du revenu foncier brut, accordée aux propriétaires d'immeubles en location afin de tenir compte de leurs frais de gestion, d'assurance et d'amortissement, est ramenée de 10 % à 8 %. Le projet de loi initial prévoyait une baisse de 10 % à 5 %, mais cette mesure avait suscité l'hostilité du ministre de l'équipement et du logement, M. Michel Delebarre, ainsi que celle du groupe socialiste, inquiets de ses conséquences sur l'offre de logements locatifs. Au nom de l'opposition, M. Edmond Alphandéry (UDC, Maine-et-Loire) a indiqué que cette mesure est *« l'une des plus inopportunes »* du projet de loi de finances.

Dans sa réponse, M. Michel Charasse a souligné qu'il ne partageait pas le *« point de vue alarmiste de certains sur la situation de l'immobilier »* et que, selon le rapport du CERC, les revenus fonciers avaient augmenté *« beaucoup plus vite que les autres catégories de revenus »*. Il a toutefois donné un avis favorable à un amendement déposé par le groupe socialiste, qui limite cette déduction à 8 %, en précisant qu'il *« n'exclut pas »* de proposer, d'ici la seconde lecture, une autre formule, suggérée par M. Philippe Auberger (RPR, Yonne) et tendant à permettre au propriétaire bailleur de déduire les frais réels de gestion et d'assurance ainsi qu'une dotation d'amortissement.

• **Imposition des organismes sans but lucratif :** dans un souci de simplification, le taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux organismes sans but lucratif sera réduit de 24 % à 5 %, à l'exception des dividendes d'actions françaises assortis de l'avoir fiscal, qui seraient exonérés. Cette réforme concerne notamment les établissements publics, les associations et fondations, les organismes mutualistes, les caisses de retraite et les comités d'entreprise.

• **Assujettissement des avocats à la TVA :** à compter du 1er avril prochain, les avocats et les avoués seront assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée pour les prestations qui relèvent de leur activité spécifique. Le taux normal de 18,6 % sera réduit à 5,5 % dans le cadre de l'aide judiciaire. Une franchise est instituée pour les cabinets dont le chiffre d'affaires est inférieur à 245 000 francs.

• **Redevance sur la consommation d'eau :** le ministre délégué chargé du budget a accepté un amendement de M. Dominique Gambier (PS, Seine-Maritime), qui prévoit de porter, à compter du 1er janvier prochain, la redevance versée au Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales de 9,5 centimes à 10,5 centimes par mètre cube.

• **Baisse de la TVA pour les musées et la redevance de télévision :** afin de dégager les ressources nécessaires à l'amélioration des programmes du service public, le taux de la TVA pour la redevance de télévision est réduit à 2,1 % ; celui qui est applicable aux droits d'entrée dans les musées, monuments, grottes et sites aménagés est ramené à 5,5 %.

« Le droit de circulation du fermenté de fleur de pissenlit »

Le débat budgétaire offre, à l'occasion, des instants savoureux. La lecture de l'article 29 du projet de loi de finances – qui n'a pourtant aucune prétention littéraire – en est un. Cet article, qui harmonise le régime des taxes sur les produits des exploitations forestières (perçues au profit du Fonds forestier national) avec la réglementation communautaire, consiste en un véritable inventaire à la Prévert. Rien n'y manque, des *« moulures et baguettes »* aux *« traverses pour voies ferrées »*, en passant par *« les emballages et cageots de bois »*, *« les papiers utilisés comme papiers de toilettes (même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, coloriés ou imprimés) »*, sans oublier les papiers *« dits autocopiants »* ni *« les papiers à cigarettes, à l'exception du papier des numéros 48 13 10 et 48 13 20 »*. M. Gilbert Gantier (UDF, Paris), s'en est même ému. *« J'ai cru*, a-t-il déclaré, *que j'étais tombé par erreur sur un « bleu »* [document budgétaire] *très ancien, tant je m'étais déshabitué de ces énumérations fastidieuses de termes désuets. »*

La palme de l'humour involontaire est revenue sans conteste à M. Jérôme Lambert (PS, Charente) pour le dépôt d'un amendement concernant *« le droit de circulation du fermenté de fleur de pissenlit »*. M. Gérard Bapt (PS, Haute-Garonne), à qui revenait la lourde charge de présenter le texte en l'absence de son auteur, a entamé bravement l'exposé des motifs devant un hémicycle d'abord médusé, puis hilare, avant d'être terrassé à son tour par des quintes de rire. Le ministre et le rapporteur général ne parvenant pas, eux non plus, à garder leur sérieux, l'amendement a dû être retiré.

G. P.

مكبر من الاصل

هكذا من الأصل

POLITIQUE

la première partie du budget

Un succès de M. Michel Rocard

Suite de la première page

Pour chère qu'elle soit au cœur des élus du PCF, cette mesure, d'un coût limité pour le Trésor, apparait davantage comme un prétexte que comme la raison réelle de la position qu'ils ont adoptée. En fait, et sans préjuger de ce que sera le vote final, la direction du Parti communiste a voulu, en période de préparation du congrès, montrer qu'elle peut adopter une attitude constructive vis-à-vis du gouvernement et que ceux de ses opposants qui lui reprochent de s'enfermer dans une forteresse ont tort.

De son côté, M. Barre, qui avait approuvé l'entrée au gouvernement de son ami Bruno Durieux, a choisi d'adresser à MM. Mitterrand et Rocard un signe de remerciement pour la considération dont ils honorent un barrisme beaucoup moins prisé à droite. Au moment où le CDS, réuni en convention nationale à Saint-Malo, réaffirme sa volonté d'opposition au gouvernement et dénonce, une fois encore, la démarche de M. Durieux, l'ancien premier ministre a décidé, lui, de montrer que l' « ouverture » a toujours un sens.

Il y a tout juste un an, M. Rocard, qui espérait pouvoir faire adopter la première partie de son budget d'alors sans recourir au « 49-3 », avait dû y renoncer sous la pression de M. Pierre Mahaignerie, venu contrôler le vote de « ses » députés, mais aussi de M. Louis Mermaz, alors président du groupe socialiste, qui ne voulait pas que, faute d'une majorité socialiste-communiste, des voix centristes se mêlent à celles du PS. Cette année, le scénario est inverse. Il est vrai que M. Mermaz est, lui aussi, entré au gouvernement, et que M. Méhaignerie ne peut empêcher M. Barre de faire ce qu'il veut.

Un peu plus d'une semaine après le revers qu'il avait subi lors de l'élection du nouveau président du groupe socialiste, M. Rocard fait la démonstration qu'il détient toujours la clé d'une majorité à l'Assemblée nationale, « à gauche », cette fois.

PATRICK JARREAU

La convention nationale du CDS

M. Méhaignerie invite ses amis à refuser le « désert des idées » et la « jungle des ambitions »

SAINT-MALO

de notre envoyé spécial

« *Pari* », « *défi* », « *audace* » : les sept cents responsables du CDS, réunis en convention nationale à Saint-Malo, manquaient presque de mots, vendredi 19 octobre, pour qualifier l'intrépidité et les aléas de leur démarche. Débattre au lieu de combattre ; manier des idées plutôt que des petites phrases ; arrêter des positions sur les grands problèmes plutôt que de se laisser entraîner dans les petites querelles d'hommes, c'est, en effet, tout le pari de ce rassemblement centriste totalement inédit.

Député de l'Ille-et-Vilaine et maire de Saint-Malo, M. René Couanau, en guise d'accueil, a eu des paroles fortes pour pour inviter ses compagnons centristes à faire pour demain, de cette convention, « *une référence pour le CDS, pour ses partenaires et pour l'opinion* ». « *Evacuez d'emblée*, leur a-t-il conseillé, *les fausses questions : l'entrée au gouvernement de Bruno Durieux nous gêne-t-elle ? Oui, si l'on fait d'un portefeuille ministériel le début et la fin de tout, le critère de l'action politique. Non, si nous admettons que la loyauté à l'égard de ceux qui nous ont aidés à être élus, la fidélité aux idées que nous avons défendues sont des critères supérieurs.* (...) *Je me demande, même, s'il n'existe pas des départs qui rendent plus forts ceux qui restent.* »

M. Pierre Méhaignerie a insisté sur l'originalité de cette convention, « *parfaitement indépendante des évènements du quotidien, de la conjoncture politique* ». « *Il s'agit*, a-t-il expliqué, *dans le désert des idées, dans la jungle des ambitions, de réfléchir, de se ressaisir, de réagir, dans l'intérêt général, avant qu'il ne soit trop tard. Le CDS n'était pas, et de loin, celui qui était le plus obligé à le faire, mais il répond en cela à sa nature d'être un parti de convictions.* » Considérant que, quoi qu'on en dise, ce parti serait « *plutôt victime du succès de ses positions, sur lesquelles tout le monde ou presque est venu planter sa tente* », le président du CDS a convié les cadres centristes « *à rebondir, à repartir sur des positions plus avancées, sur lesquelles, à nouveau, le CDS attirera les autres* ».

« *Ainsi*, a conclu M. Méhaignerie, *nos partenaires de l'opposition, comme nos adversaires de la majorité au pouvoir, sauront à quoi s'en tenir et connaîtront notre attitude.* (...) *C'est en étant nous-mêmes, en affichant clairement ce que nous proposons et ce que nous voulons, que nous pouvons avoir l'influence la plus grande et la plus positive dans l'intérêt du pays.* »

DANIEL CARTON

Critiqué par les communistes

M. Durieux affirme qu'il n'est pas hostile à l'IVG

M. Michel Rocard a pris, le 18 octobre, au Sénat, lors de la séance des questions au gouvernement, la défense du nouveau ministre délégué à la santé, M. Bruno Durieux, centriste, contre « *un mini-procès en sorcellerie* » qu'on « *prétend instruire contre lui* » à propos de ses positions sur l'IVG. En tant que député du Nord, M. Durieux avait été signataire d'une proposition de résolution demandant la création d'une commission d'enquête à l'Assemblée nationale sur la pilule abortive RU 486.

Le premier ministre, répondant à Mme Hélène Luc (PCF), qui demandait « *l'abandon du choix de M. Durieux en tant que ministre délégué à la santé* », a affirmé que, « *sur le fond, tout le gouvernement, M. Durieux largement compris et pas le dernier, n'entend en aucun cas remettre en cause ce qui est acquis en matière d'interruption volontaire de grossesse* ». « *M. Durieux a, comme citoyen, soutenu, comme beaucoup d'autres, le combat courageux conduit par Mme Simone Veil lors de la légalisation de l'avortement et il n'a pas, contrairement à certains autres, changé d'opinion depuis* », a ajouté M. Rocard.

M. Durieux a lui-même affirmé, vendredi 19 octobre, à Aix-en-Provence, face à des manifestants du PCF, de la CGT et du Planning familial qui brandissaient une banderole « *Pas touche à l'IVG !* » : « *Je n'ai jamais été hostile à l'IVG et j'ai toujours soutenu les actions en ce sens de Mmes Simone Veil et Monique Pelletier.* »

EN BREF

□ **M. Debarge parle de démission.** – M. Marcel Debarge, numéro deux (fabiusien) du PS, affirme notamment, dans *le Figaro* du samedi 20 octobre : « *Si le parti ne démontre pas qu'il est encore socialiste, j'en tirerai les conséquences et abandonnerai mes responsabilités.* » M. Debarge, qui se donne encore trois mois avant de mettre sa menace à exécution, critique le cap « *incertain* » du PS. Il ajoute : « *Est-ce que l'on est toujours le parti du rassemblement à gauche ? Il y a un million et demi de voix communistes qui restent à la maison.* (...) *On a de la chance que la droite soit divisée, que Le Pen soit là et que Marchais tienne le PC. Si Fiterman était à sa place, nous aurions des inquiétudes.* »

□ **M. Darsières réélu président du conseil régional de la Martinique.** – M. Camille Darsières (Parti progressiste martiniquais) a été réélu, vendredi 19 octobre, président du conseil régional de la Martinique à la majorité relative des votants. Les élections régionales du 14 octobre n'ayant pas formé de majorité dans l'assemblée (*le Monde* du 17 octobre), M. Darsières, président sortant, n'a obtenu, au troisième tour de scrutin, que 14 voix sur 41 conseillers ; 9 autres se sont portées sur le nom de M. Pierre Petit (RPR) et 5 sur celui de M. Félix-Hilaire Fortuné (divers gauche).

□ **Etats généraux de l'opposition sur l'agriculture.** – La prochaine convention des états généraux de l'opposition aura pour thème l'agriculture, a annoncé, vendredi 19 octobre, M. Alain Madelin, coresponsable de cette organisation avec M. Nicolas Sarkozy, député RPR. Cette sixième convention se tiendra les 7 et 8 décembre à La Gacilly, dans le Morbihan, commune dont l'industriel Yves Rocher est le maire et qui est située près de la circonscription de M. Madelin.

□ **Le projet de loi « 4 x 4 » adopté au Sénat.** – Les sénateurs ont adopté en seconde lecture le projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.

A la demande des responsables rocardiens et jospinistes de l'Essonne

MM. Dray et Mélenchon sont menacés de sanctions au PS

MM. Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon, respectivement député et sénateur de l'Essonne, animateurs de la Nouvelle Ecole socialiste (NES), sont menacés de procédures disciplinaires au sein du PS à la demande des responsables départementaux des courants jospiniste et rocardien, MM. Claude Germon, député, maire de Massy, et Yves Tavernier, député, maire de Dourdan, qui ont adressé une lettre en ce sens à M. Pierre Mauroy. Le bureau exécutif du PS pourrait être saisi de cette demande le 24 octobre.

Il est reproché aux deux animateurs de la NES d'avoir présenté, le 8 octobre, lors d'une réunion de la commission exécutive fédérale, une motion demandant aux parlementaires socialistes de l'Essonne de ne pas voter le budget du ministère de la santé si le problème de la caisse primaire d'assurance-maladie de ce département, en grève depuis plusieurs semaines, n'était pas réglé entre-temps. Cette motion a été rejetée au profit d'un texte présenté par M. Michel Berson, député, fabiusien, mais les rocardiens et les jospinistes estiment que la démarche de MM. Dray et Mélenchon les rend suspects de ne pas respecter – l'un à l'Assemblée nationale, l'autre au Sénat – la discipline de leur groupe.

Cette première affaire en accompagne une seconde, vraisemblablement plus sérieuse, dans laquelle seul M. Mélenchon est mis en cause. M. Germon reproche, en effet, au sénateur d'être responsable de sa mise en minorité au conseil municipal de Massy, le 15 octobre, dans un vote portant sur le projet de grand stade, après la présentation de celui-ci par le délégué interministériel qui en est chargé, M. Jean Glavany.

Compte tenu de l'opposition rencontrée par ce projet, le maire avait proposé une formule de compromis, consistant à mettre en place une commission chargée d'étudier avec l'Etat les conditions de réalisation éventuelle du stade. Cette proposition, contre laquelle s'est prononcée M. Mélenchon, président du groupe socialiste du conseil, ayant été rejetée à main levée, un second vote a eu lieu, à bulletin secret, sur le principe même de la candidature de Massy. Celle-ci a été refusée par vingt-trois voix contre quatorze, avec six abstentions ou votes blancs. Les socialistes hostiles au projet ont joint leurs voix à celles des communistes, des conseillers divers gauche du groupe Massy Autrement, d'un conseiller de l'opposition et d'un « germoniste ».

Prudente réserve

M. Germon estime que M. Mélenchon a manqué à la règle qui veut que les élus socialistes soutiennent leur maire, mais le sénateur argue que la section du PS de Massy s'était déclarée hostile au grand stade et que les élus sont tenus d'appliquer les positions de leur parti. M. Germon est, en effet, minoritaire dans sa section face à une coalition des militants de la NES et du courant de Mme Marie-Noëlle Lienemann, député, maire d'Athis-Mons. MM. Dray et Mélenchon et Mme Lienemann, qui avaient, les uns et l'autre, présenté leur propre motion au congrès socialiste de Rennes, en mars dernier, s'y étaient ralliés ensuite à M. Laurent Fabius. Vendredi 19 octobre, les responsables fabiusiens du département gardaient une prudente réserve face à l'offensive rocardo-jospiniste.

P. J.

Les procédures françaises pour crimes contre l'humanité et le procès du régime de Vichy

Le cas de René Bousquet relève de la Haute Cour de justice créée à la Libération

Le parquet général de Paris estime que les faits de crimes contre l'humanité reprochés à René Bousquet, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-un ans, l'un des principaux responsables de l'application de la politique antisémite de Vichy entre 1942 et 1944, relèvent de la seule Haute Cour de justice créée à la Libération, *« quelle que soit la qualification pénale qui leur est actuellement attribuée »*. Reçues vendredi 19 octobre par M. Albert Moatty, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, ces réquisitions concluent donc à l'incompétence de cette juridiction dans ce dossier. Ainsi René Bousquet, ancien secrétaire général à la police du régime de Vichy, a-t-il désormais toutes chances de ne jamais être inculpé de crimes contre l'humanité. Car la *« reconstitution »* de la Haute Cour ne manquera pas de poser d'innombrables problèmes juridiques. Mes Joë Nordmann et Alain Lévy, conseils de la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (FNDIRP), n'hésitent pas à souligner les *« errements de la présente procédure »*, après un an d'hésitations. Me Serge Klarsfeld avait été le premier, en septembre 1989, à déposer une plainte contre René Bousquet pour crimes contre l'humanité. L'avocat produisait alors des documents démontrant la présence de Bousquet à une conférence franco-allemande, le 2 juillet 1942, au cours de laquelle il donnait son accord pour que la police française participe aux rafles contre les juifs.

Par ailleurs, réunis en congrès à Lyon les 12 et 13 octobre, les membres de l'Association française de criminologie ont consacré leurs travaux à l'éternelle actualité du crime contre l'humanité.

Simulacre

par Laurent Greilsamer

IL se pourrait bien que la France juge un jour Paul Touvier, ancien milicien roué quoique ordinaire, tortionnaire présumé, à tout le moins gardien en chef de geôles de sinistre mémoire. Il apparaît en revanche de plus en plus improbable que des juges aient à instruire les crimes imputés à René Bousquet, ancien grand commis de l'Etat, haut fonctionnaire de la collaboration administrative.

L'un serait-il plus pardonnable que l'autre ? Semaine après semaine, le parquet général répond oui, par des actes, tout en clamant qu'il n'en est rien. Ces savantes contorsions seraient comiques si le sujet n'était grave, chargé d'Histoire. Car voilà plus d'une année que le dossier Bousquet s'enlise dans les dédales du Palais de justice de Paris, guidé par des mains expertes. Voilà sept mois que cette procédure passe et repasse du bureau du président de la chambre d'accusation à celui du procureur général, au mépris d'une bonne administration de la justice, qui suppose, sinon la diligence, du moins le refus de l'inertie.

Le chef de l'Etat et la paix civile

L'étude rapide du calendrier se suffit à elle-même. En mars 1990, la chambre d'accusation examine ce dossier. Le 16 mai, elle le transmet au procureur général *« pour être par lui requis ce qu'il appartiendra »*. Le 26 septembre, ce dernier requiert d'un mot l'ouverture d'une information à cette même chambre d'accusation. Le 8 octobre, celle-ci renvoie le dossier au procureur, lui demandant de prendre des réquisitions dignes de ce nom. Enfin, vendredi 19 octobre, le parquet général s'avise de son *« erreur »* et énonce magistralement qu'en aucun cas la chambre d'accusation ne saurait instruire les crimes imputés à René Bousquet...

Rien de plus pitoyable que cette paralysie volontaire de la machine judiciaire mimant l'affairement. Rien de plus cruel pour l'honneur de la justice que ce simulacre. Faut-il vraiment que nos plus hauts magistrats donnent ainsi, à intervalles réguliers, le sentiment de s'illustrer dans le rôle de *« bouffons de la République »*, pour citer l'ancien garde des sceaux ?

En exposant savamment que seule la Haute Cour de justice, créée par l'ordonnance du 18 novembre 1944, est susceptible de juger René Bousquet, le parquet général n'ignore pas les innombrables chausse-trapes de l'entreprise. Qui peut sérieusement envisager de réinsuffler la vie à une juridiction nimbée de naphtaline depuis des décennies ? Comment désignera-t-on les vingt-quatre jurés dont l'ordonnance de 1944 nous dit qu'ils seront choisis sur une première liste comprenant *« cinquante sénateurs ou députés en cours de mandat au 1er septembre 1939 »* et sur une seconde établie par *« l'Assemblée consultative provisoire en dehors de ces catégories »* ?

Autant dire que le dossier Bousquet est promis à de très longues discussions devant la Cour de cassation. Autant rappeler ce que révélait *le Monde* du 26 septembre : le président de la République, en conscience, considère qu'il serait dommageable pour la paix civile que René Bousquet soit jugé. Tout le reste n'est qu'habillage juridique conçu à la chancellerie et relayé par le procureur général.

Ainsi la justice démontre-t-elle, une nouvelle fois, sa dépendance, tandis que le chef de l'Etat perd l'occasion, lui si légitimement prompt à s'expliquer sur sa politique étrangère, d'expliquer aux Français les raisons qu'il a de leur épargner le procès de Vichy.

Une mission de la Fédération internationale des droits de l'homme

« Une véritable solidarité de classe »

Deux avocats étrangers, dont un ancien ministre, ont séjourné en France du 15 au 22 octobre à l'initiative de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) pour s'informer de l'état des procédures judiciaires ouvertes pour *« crimes contre l'humanité »* à l'encontre de MM. Maurice Papon, René Bousquet et Paul Touvier.

Présentant, jeudi 18 octobre, à la presse, les conclusions de cette mission exceptionnelle, Me Yves Jouffa, président de la Ligue des droits de l'homme, a dénoncé, dans ces trois affaires, *« l'absence de volonté politique d'aboutir »*. *« Ces trois procès sont au point mort, alors que quarante-cinq ans se sont écoulés,* a-t-il poursuivi. *Je pense que ce n'est pas par hasard si ces personnes n'ont toujours pas été jugées. Elles ont occupé des postes de très haute importance dans la politique, dans l'administration, dans les affaires. Je pense qu'elles bénéficient d'une véritable solidarité de classe. On ne poursuit pas un homme qui a été ministre ou préfet de police car il fait partie d'un milieu qui ne souhaite pas qu'on lave le linge sale. »*

Me Megalhaes Mota, avocat et ancien ministre portugais, et Gunnar Nerdrum, avocat international, norvégien, sont restés plus réservés. Ils ont constaté *« la lenteur inhabituelle des procédures »* et se sont interrogés sur *« leur conformité avec les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme »*.

« Deux poids et deux mesures »

Soulignant que *« le procès Barbie avait été mené dans des conditions exemplaires »*, Me Mota a estimé qu' *« en France il y a peut-être deux poids et deux mesures »*. *« Il faut se demander pourquoi les procès dans lesquels des Français sont inculpés durent des années, (...) pourquoi dans ces affaires les initiatives viennent toutes des parties civiles, pourquoi aucune d'elles n'a été prise par l'Etat français »*, a-t-il ajouté.

Il a enfin regretté le fait que, contrairement à ce qui s'était pratiqué lors de l'affaire Barbie, les magistrats instructeurs n'aient pas été dessaisis de leurs autres dossiers. La mission doit maintenant rédiger son rapport, qui sera rendu public en novembre et sera transmis à l'ONU, à l'UNESCO et au Conseil de l'Europe.

N. H.

L'éternelle actualité de la répétition du pire

LYON

de notre envoyé spécial

Le crime contre l'humanité : une notion aussi évidente au fil de ses effroyables actualisations que difficile à définir avec précision. Mais, à défaut d'une telle définition, quel fondement donner à l'action des juridictions répressives nationales ou peut-être un jour internationales ? Et comment se satisfaire de ce flou quand le crime contre l'humanité ajoute à son trop riche passé, à son actualité souvent renouvelée, les éventuelles promesses aberrantes de révolutions biologiques dévoyées ?

En décembre 1964 fut votée à l'unanimité par le Parlement français une loi qui comporte un unique article de quelques lignes et constate l'imprescriptibilité *« par leur nature »* des crimes contre l'humanité. Par leur nature... Députés et sénateurs de l'époque auraient été bien en peine d'en dire beaucoup plus. Les juristes ne parviennent pas plus à s'accorder sur la notion, a souligné, avec d'autres, M. Pierre Truche, procureur général près la cour d'appel de Paris, en poste à Lyon au moment du procès de Klaus Barbie.

Un long silence

En 1915, les gouvernements britannique, français et russe dénonçaient, après le déclenchement du grand massacre des Arméniens, *« les nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation »*. Sur les décombres du IIIe Reich, le statut du tribunal militaire international de Nuremberg décrira en août 1945 l'au-delà des *« crimes contre la paix »* et des *« crimes de guerre »*. *« Les crimes contre l'humanité : c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne des pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal, ou en liaison avec ce crime »* (art. 6-c).

Mais de ce droit, forgé dans l'urgence pour qualifier les divers génocides entrepris par le régime nazi, qu'est-il en fait resté ? Le juge français à Nuremberg, le professeur Henry Donnedieu de Vabres, constatait, dès la fin du procès, que *« entrée par la petite porte »* la qualification de crime contre l'humanité s'était *« volatilisée dans le jugement »* (deux dignitaires nazis seulement furent condamnés de ce seul chef).

Ainsi s'explique en partie le long sommeil, après 1946, d'une notion taxée, selon l'expression reprise par le professeur Michel Massé (faculté de droit de Poitiers) d' *« insoutenable légèreté juridique »*. En France, après la loi de 1964... et la longue suprématie de la loi du silence, il faudra attendre les âpres et souvent longues guérillas juridiques déclenchées, à partir de 1973, autour des cas Paul Touvier, Klaus Barbie (seul jugé à ce jour), Jean Leguay (décédé en 1989) pour que s'accumulent les éléments de la définition célèbre et controversée donnée le 20 décembre 1985 par la Cour de cassation : *« Constituent des crimes imprescriptibles contre l'humanité (...) alors même qu'ils seraient également qualifiables de crimes de guerre (...) les actes inhumains et les persécutions qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition. »*

Au-delà de la sécheresse des textes ou du byzantinisme de certains raisonnements juridiques apparaissent vite les énormes enjeux symboliques, pour les victimes ou leurs descendants, de toute sanction, si tardive et policée soit-elle, infligée aux auteurs de ces crimes. Ceux dont la dignité et finalement l'appartenance au genre humain furent si férocement niées ne peuvent souvent qu'à ce prix avoir quelque chance de surmonter les souffrances absolues du passé.

Autre enjeu, de nature différente : a-t-on mesuré ce qu'impliqueraient le jugement et la condamnation d'un Paul Touvier ou (plus hypothétique pour le moment), d'un René Bousquet, soit du premier Français reconnu coupable de crime contre l'humanité ? L'arsenal des textes antisémites produits à partir de 1940, la mobilisation de l'appareil d'Etat vichyssois en vue de la participation à ces crimes furent tels que le régime du maréchal Pétain échapperait alors difficilement à la qualification d'*« Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique »*. Soit, plus brutalement, d'Etat totalitaire co-auteur (et pas seulement *« collaborateur »*) de l'un des génocides de la seconde guerre mondiale.

Certes, là n'est pas le but recherché par ceux qui réclament inlassablement le jugement de Paul Touvier, René Bousquet ou Maurice Papon. Le procès, enjeu de mémoire pour la collectivité, libère aussi le souvenir des victimes enfermé dans la stupeur durable et souvent muette de ce qui advint. Le procès combat la paradoxale culpabilité d'avoir survécu qui frappe les victimes ou retombe sur leurs enfants, héritiers plus souvent qu'à leur tour des traumatismes peu réparables de l'horreur. Parfois, le deuil impossible devient enfin concevable. Au « rien » absurde imposé par l'exaction suprême succède enfin un possible « quelqu'un ».

Rares sont les autres modes de médiation entre la tentative de destruction de ce qu'il y a d'humain en l'homme et le retour pacifié complet dans le monde des humains : psychothérapies aléatoires ou prodigieuses expressions littéraires. Ces dernières peuvent-elles sauver leurs lecteurs ? Pas leurs auteurs en tout cas : Primo Levi ou Paul Celan, si souvent cités ou commentés au cours du colloque de Lyon, furent tous deux rejoints par le suicide. Celan, *« grand poète juif*, résumait le psychanalyste lillois Jacques Ascher, *se contraignant à écrire en allemand, langue somptueusement dépouillée sous sa plume mais aussi langue des bourreaux, langue abîmée par les bourreaux, prend le contrepied d'Adorno disant l'impossibilité de toute poésie après Auschwitz. Il propose une réponse singulière, paradoxale, risquée : après Auschwitz, nul ne peut écrire qu'en vertu d'Auschwitz »*.

Pour obsédant que soit ce chapitre de l'histoire des crimes contre l'humanité, il n'est évidemment ni le premier ni le dernier. Sans parler d'exemples tirés d'une Histoire plus ancienne, il était frappant d'entendre à Lyon la description par un médecin roumain du *« crime lent contre l'humanité »* perpétré dans son pays pendant des décennies ou la vieille accusation martelée par les juristes algériens : qui rendra raison de la sanglante répression par les Français des émeutes de Sétif (au moins 15 000 victimes algériennes) en 1945 ?

A ces exemples tristement classiques, faudra-t-il un jour en ajouter d'autres d'un nouveau type ? Les rapides et incessantes découvertes dans le domaine de la biologie, et plus particulièrement de la génétique, ne peuvent manquer de susciter interrogations et craintes, comme l'ont souligné le procureur Truche et surtout Mme Mireille Delmas-Marty (professeur à l'université Paris-I). *« Comment*, demandait cette dernière, *sans définir préalablement la personne humaine, donner des réponses argumentées aux questions que posent les nouvelles biotechnologies médicales qui dépassent, à l'évidence, la notion d'atteinte au respect de la vie. Qu'il s'agisse, par exemple, de fabriquer des êtres, donc de donner la vie ? ou d'expérimenter sur des êtres que l'on maintient en vie, ou encore d'intervenir avant la naissance (expérimentation sur l'embryon et le fœtus humain) ou après la mort (expérimentation sur des personnes en état végétatif chronique, prélèvement d'organes). »*

Trois esquisses de réponses

Aux périls de l'Histoire et de la Science, qu'est-il possible d'opposer ? Trois esquisses de réponses données à Lyon devraient retenir l'attention. D'abord, *« qu'est-ce qui différencie un meurtre ordinaire d'un crime contre l'humanité ? »* : cette question, fortement posée par le professeur Tobie Nathan (psychologie clinique et pathologique, Paris-VIII) pourrait en fait tenir lieu de discours de la méthode. Du moins pour qui mesure, comme ce spécialiste d'ethnopsychiatrie, que l'acculturation brutale – et unilatérale ! – des personnes immigrées les prive souvent de ce minimum de *« clôture de soi »* sans laquelle il n'est pas de contact possible avec l'autre.

Ensuite – nouveau retour sur le droit interne – il serait dramatique, sinon inconcevable, de faire l'économie, lors du retour devant l'Assemblée nationale du projet de nouveau code pénal, d'une discussion approfondie et d'une refonte lucide du titre premier du livre deuxième consacré, en des termes insuffisants, aux crimes contre l'humanité.

Enfin, à l'échelle de la planète cette fois, n'est-il pas temps de réclamer, avec le conseiller d'Etat Paul Bouchet, au moment où s'esquisse un nouvel ordre international, que *« ne soit pas retardée l'heure du droit »* ? Autrement dit que l'utopie, longtemps en jachère, d'une cour criminelle internationale apte à juger, entre autres, les crimes contre l'humanité, entre enfin dans la réalité. Comme un exorcisme insuffisant mais nécessaire de la répétition du pire.

MICHEL KAJMAN

Au congrès de l'USM

M. Nallet appelle les magistrats à « faire face » à leurs responsabilités

Réunie en congrès à Lyon, du 19 au 21 octobre, sur le thème « Justice : la crise ! », l'Union syndicale des magistrats (USM) a accueilli la nouvelle équipe de la place Vendôme, M. Henri Nallet et son ministre délégué, M. Georges Kiejman. Malgré les efforts du garde des sceaux qui a appelé les magistrats au dialogue, l'USM lui a réservé un accueil mitigé.

LYON

de notre envoyée spéciale

Pour une première rencontre publique avec des magistrats depuis leur entrée en fonction, MM. Nallet et Kiejman ont été servis. L'an dernier, les magistrats de l'USM, ces *« majoritaires modérés »* qui rassemblent 52 % du corps, avaient adressé une volée de bois vert à M. Pierre Arpaillange. Cette fois, mettant l'agressivité de côté, le président du syndicat, M. Michel Joubrel, qui est en poste au ministère de la justice, a prononcé un discours qui dissuaderait tout candidat à la magistrature de persévérer dans cette voie, tant les désillusions paraissent grandes.

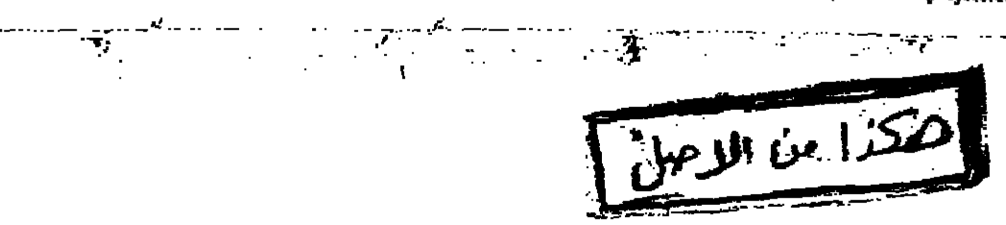
Non au « tout, tout de suite »

Rien ne va plus et tout va de plus en plus mal. M. Joubrel, très applaudi par ses collègues, l'a expliqué avec la triste ironie d'un amoureux bafoué qui refuserait pourtant de se résigner tout à fait. Dans la farandole des récriminations, il y a *« le mépris des autorités politiques, rejetant sur la justice la responsabilité de leurs turpitudes, tenant les magistrats dans un état de dépendance incompatible avec la séparation des pouvoirs »*, *« une indigence de moyens érigée en politique »*, *« les belles promesses – de M. Rocard – oubliées »*, un budget *« médiocre »* : 1,38 % du budget de l'Etat en 1990 pour 1,40 % en 1991, soit une hausse de 0,02 point, *« une véritable provocation »* ... L'USM n'a toujours pas digéré *« les lois d'amnistie douteuses »*, pas plus que *« l'interventionnisme trop poussé de la chancellerie dans les procédures »*. Quant à la réforme – constitutionnelle, cela va sans dire – du statut de la magistrature, l'USM en fait toujours un préalable. Bref, *« la justice a touché le fond. Et tout est à reconstruire »*, a conclu M. Joubrel. M. Nallet, en réponse, a déployé des trésors de diplomatie, tout en ne cachant pas ses réserves sur nombre de points, et notamment la réforme du statut. M. Nallet ne cherche pas à nier la crise de la magistrature ; *« Je ne suis ni sourd ni aveugle (...), je suis prêt à reprendre à mon compte le terme de crise. Mais je suis déterminé à nous donner les moyens d'en sortir (...) Le service public n'a rien à gagner à une lente et sourde paupérisation de ses agents, quels que puissent être leur désintéressement et leur engagement professionnel. »*

Aussi s'est-il engagé publiquement sur plusieurs points : la déconcentration de l'administration, la restructuration sur cinq ans du déroulement des carrières, des détachements facilités, des stages de formation de longue durée, le maintien de la parité indemnitaire avec les magistrats de l'ordre administratif. Et quand l'USM propose d'engager un programme pluriannuel pour sortir la justice du bourbier, M. Nallet – qui ne veut pas entendre parler d'un *« plan de sauvetage de la justice »* – répond : « Chiche ! »

Mais tout engagement a sa contrepartie : *« Il vous faudra cesser de raisonner en termes de tout tout de suite. »* M. Nallet, en fait, veut instaurer avec les personnels dont il a la charge une véritable politique contractuelle : *« J'ai bien noté que vous seriez des partenaires exigeants. Laissez-moi vous dire que je ne serai pas non plus un interlocuteur facile, que j'entends vous demander de faire face à vos responsabilités. »* En somme, donnant donnant.

AGATHE LOGEART



SOCIÉTÉ

DÉFENSE

Pour la fin de l'année

M. Mitterrand demande à M. Chevènement des « propositions précises » sur la modernisation de l'arsenal nucléaire

Dans un communiqué publié vendredi 19 octobre par l'Elysée, le président de la République, chef des armées, a fait savoir qu'il avait demandé au premier ministre de charger le ministre de la défense *« de préparer des propositions précises qui devront être présentées, d'ici à la fin de l'année, à un conseil de défense, en vue d'assurer, à l'horizon du prochain siècle, l'avenir de la dissuasion nucléaire française et le maintien de sa crédibilité »*. Lors de sa dernière conférence de presse, lundi 15 octobre, M. Mitterrand avait annoncé qu'il prendrait une initiative après des interrogations de la presse sur le sort des missiles du plateau d'Albion.

Opérationnelle depuis 1971, la « composante » terrestre de la dissuasion française – il s'agit de dix-huit missiles S3D enfouis en silos sur la plateau de Saint-Christol, près d'Apt, en Haute-Provence – arrive à obsolescence à la fin du siècle. La question est de savoir (*le Monde* du 17 octobre) si ces missiles doivent être modernisés ou si la France, comme le Royaume-Uni, se contentera désormais de deux « composantes » stratégiques, avec des sous-marins et des bombardiers, sans compter les « composantes » préstratégiques, comme le missile sol-sol Hadès (successeur du Pluton après 1992) et le missile aéroporté ASMP, tiré par un Mirage 2 000 ou un Super-Etendard.

La mise au point du chef de l'Etat est destinée, de toute évidence, à calmer le jeu des supputations, en reportant à la fin de l'année l'examen de ce dossier, et à enlever, dans l'immédiat, une épine du pied à MM. Michel Rocard et Jean-Pierre Chevènement qui, le premier à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et le second à l'émission télévisée « L'heure de vérité », doivent lundi 22 octobre évoquer en public les questions de défense en France.

En vue d'un éventuel achat

Un avion de surveillance américain présenté aux Français

La société américaine Grumman devait présenter aux Français, samedi 20 et dimanche 21 octobre, sur la base d'essais de Brétigny-sur-Orge (Essonne), son avion JSTARS E8 (Joint surveillance target attack radar system), qui est un avion quadriréacteur Boeing-707 spécialement équipé pour la surveillance du champ de bataille, c'est-à-dire la détection, la localisation, la classification et le pistage des cibles mobiles ou fixes par tout temps. Cet avion est depuis le 6 octobre en expérimentation en Europe, où il a été présenté aux chefs militaires des pays membres de l'Alliance atlantique.

Au mois d'août, la France a abandonné son programme national Orchidée, qui consistait en la construction de vingt hélicoptères Super-Puma équipés d'un radar de surveillance du champ de bataille. Le coût de ce programme était supérieur à 7 milliards de francs. Aujourd'hui, certains, dans les états-majors, se demandent si la France ne pourrait pas, pour remplir la mission, soit acheter des JSTARS E8, soit passer – comme c'est déjà le cas pour la détection aérienne en Europe – un contrat d'abonnement aux informations recueillies par ces appareils américains au titre de l'OTAN.

□ **Nominations militaires.** – Sur la proposition du ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, le conseil des ministres du mercredi 17 octobre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Terre.** – Est nommé chef de la mission militaire française auprès du commandement suprême des forces alliées en Europe, le général de corps d'armée François Cann.

Sont promus : général de division, le général de brigade Jean-Pierre Sengeisen ; général de brigade, les colonels Tanneguy Le Pichon et Bernard Colcomb.

● **Marine.** – Est élevé au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre, le vice-amiral Jean Bergot.

ENVIRONNEMENT

Le Havre au hit-parade de la pollution

M. Lalonde rappelle à l'ordre les industriels de la basse Seine

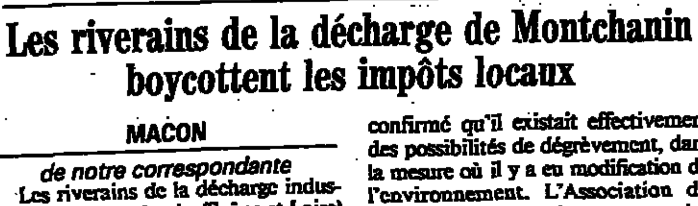
ROUEN

de notre correspondant

En présentant son plan national pour l'environnement à Rouen, vendredi 19 octobre, M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement, a rappelé à l'ordre plusieurs entreprises de la basse Seine qui ne respectent pas les réglementations en matière de rejets. Tout en reconnaissant *« d'importants efforts de dépollution »*, il a constaté que, *« parmi les cinquante plus gros pollueurs de France, un tiers se trouvent en Haute-Normandie »*. Le ministre a cité le cas de la société Thann et Mulhouse, au Havre, qui *« doit, dans les plus brefs délais, respecter la directive européenne sur les rejets de l'industrie du dioxyde de titane. Aucune dérogation ne semble admissible pour une entreprise qui figure en toute première place du palmarès français des plus grosses pollutions par les métaux »*.

M. Lalonde a aussi évoqué la situation du fabricant d'engrais Norsk Hydro Azote, près du Havre, qui déverse encore des phosphogypses en mer. *« Comment pouvons-nous accepter qu'une entreprise étrangère* [norvégienne] *vienne faire chez nous ce qu'elle ne serait pas autorisée à faire dans son pays ? »*, s'est interrogé le ministre. Il a également déclaré *« ne pas accepter de voir les rejets de SO 2 de la raffinerie CRD-Total de Gonfreville l'Orcher augmenter régulièrement depuis cinq ans »*.

ÉTIENNE BANZET



Les riverains de la décharge de Montchanin boycottent les impôts locaux

MACON

de notre correspondante

Les riverains de la décharge industrielle de Montchanin (Saône-et-Loire) ont décidé de ne pas payer leurs impôts locaux tant que le site, fermé depuis 1988, ne sera pas complètement réhabilité. A l'heure où le problème posé par cette décharge est en cours de règlement, les riverains entendent ainsi prouver qu'ils ne sont pas démobilisés. Parti spontanément, ce mouvement de contestation traduit la colère des habitants devant la dégradation de leur environnement et la perte de valeur de leur patrimoine. Par lettre, le préfet de Saône-et-Loire a confirmé qu'il existait effectivement des possibilités de dégrèvement, dans la mesure où il y a eu modification de l'environnement. L'Association de défense pour l'environnement des Montchaninois a pris les choses en main : il a été mis au point une lettre-type de demande de dégrèvement (on peut espérer de 15 à 20 %), en liaison avec la perception. De son côté, la mairie de Montchanin, partagée entre le soutien moral aux riverains et la perspective d'une perte de recette, envisage un recours contre l'exploitant, voire contre l'administration qui avait autorisé la décharge.

CHRISTINE DURET

ÉDUCATION

Le mécontentement des lycéens s'étend

Le mécontentement des lycéens de la banlieue parisienne, mais aussi de la Sarthe, menace de dépasser les grèves sporadiques et les manifestations impromptues de ces derniers jours. Deux « coordinations » de lycéens sont en train de se dessiner. La première, animée par la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL, proche de SOS-Racisme et du PS), appelle à une manifestation à Paris, lundi 22 octobre. La seconde, animée notamment par de jeunes communistes, a décidé d'organiser une autre manifestation dans la capitale, mercredi 24 octobre. En attendant, bon nombre de lycéens seront probablement venus, samedi 20 octobre, grossir les rangs de la manifestation des enseignants, prévue de longue date par le SNES (enseignants du second degré) et cinq autres syndicats.

Manif express à la Nation

Montreuil, Romainville, Fontenay-sous-Bois, Le Raincy, Bondy, Argenteuil : les lycéens de la banlieue ont investi la place. Sans banderoles et avec des slogans minimum – *« Une seule solution, la manifestation ! »* ou *« Jospin, du pognon ! »*, – ils sont un bon millier à battre la semelle, vendredi 18 octobre, hésitant entre le sit-in et la station debout.

Le mot d'ordre est parti du lycée Jean-Jaurès de Montreuil (Seine-Saint-Denis), où plus de la moitié des élèves sont en grève depuis le 15 octobre : *« A la Nation ! »* Les démarches entreprises la veille auprès du rectorat de Créteil, puis auprès du ministère de l'éducation nationale n'ayant rien donné, ils *« occupent »* la place dans un joyeux désordre et bloquent la circulation.

Ce qu'ils veulent ? *« Des classes moins chargées, davantage de surveillants et la sécurité à l'intérieur du lycée. »* Un point c'est tout. Rien à dire apparemment sur les débouchés, l'orientation, le contenu des études ou les relations avec les profs. D'un groupe à l'autre, on décline les mêmes thèmes : les queues à la cantine et vingt minutes pour déjeuner, les pions *« qu'on ne voit jamais »*, l'absence d'infirmière et d'assistante sociale. *« Les plafonds nous tombent dessus*, brode une élève de Jean-Jaurès, *et dans les toilettes, quand il y a de l'eau, il y a pas de porte. »*

Les agressions et les incidents qui ont servi de détonateur (*le Monde* du 17 octobre) ont, après une semaine, une image très floue, déformée. Il en reste un mot, une idée : la sécurité. Pour Mickael, du lycée Jean-Renoir à Bondy (Seine-Saint-Denis), il faut que les couloirs soient mieux surveillés et qu'on répare les trous de la clôture, et Delphine, élève au lycée Jean-Jaurès, propose qu'on déplace la concierge et qu'on ferme une des deux entrées. *« Il y a des vols, du racket, de la violence*, dit-elle sans faire le tri. *Ceux de l'extérieur viennent casser, piquer. » « Ils viennent même manger à la cantine alors qu'ils sont pas du lycée »*, ajoute sa copine.

CHRISTINE GARIN

RELIGIONS

A Saint-Julien-le-Pauvre

La paroisse grecque-catholique de Paris fête son centenaire

Mgr Maximos V Hakim, patriarche des grecs-catholiques (melchites) (1), et le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris et ordinaire des catholiques de rite oriental en France, célèbrent ensemble, dimanche 21 octobre, une messe en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris, pour fêter le premier centenaire de l'affectation de l'édifice religieux au rite grec-catholique.

C'est l'une des plus vieilles églises de Paris, avec Saint-Germain-des-Prés. L'église Saint-Julien-le-Pauvre fut commencée en 1170 et terminée vers 1240. Grégoire de Tours, Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Dante Alighieri, Pétrarque, François Villon et Rabelais sont venus tour à tour y prier ou y méditer. Ancienne chapelle du vieil Hôtel-Dieu, l'église fut aussi le siège, jusqu'au seizième siècle, des deux facultés de philosophie et des humanités de Paris. L'église a connu la grandeur, à l'ombre de sa majestueuse voisine Notre-Dame, et la décadence – ayant été transformée sous la Révolution en grenier à sel et même en magasin de fourrage.

En 1889, le ministère de l'intérieur autorise l'affectation de l'édifice – qui appartient alors à l'Assistance publique – au culte grec-catholique. La communauté melchite compterait aujourd'hui environ 8 000 fidèles dans la capitale et le double en France. En 1954, le cardinal Maurice Feltin a érigé l'église en paroisse et a nommé son curé, Mgr Joseph Nasrallah, devenu depuis exarque patriarcal (représentant du patriarche). Celui-ci devrait prendre sa retraite très prochainement.

Les grecs-catholiques melchites sont les descendants des chrétiens des patriarcats d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de tout l'Orient qui ont refusé, au concile de Chalcédoine (451), d'adhérer à l'hérésie monophysite, mais qui ont rejoint en revanche l'orthodoxie orientale en 1054, lors du grand schisme d'Orient, avant de renouer finalement avec Rome en 1724. La liturgie pratiquée à Saint-Julien, de rite byzantin, emploie le grec et l'arabe. Le patriarche Maximos V Hakim, qui effectue le voyage pour concélébrer une messe dimanche avec le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, siège alternativement à Damas (Syrie) et à Beyrouth (Liban).

J.- M. Dy

(1) Melchite vient du syriaque « Malka », qui signifie « roi ». C'est le surnom qu'utilisaient les monophysites pour stigmatiser la fidélité de cette Eglise à l'empereur de Byzance.

MÉDECINE

Echec de la réimplantation du pied mis en nourrice

Les deux chirurgiens du service de chirurgie plastique de l'hôpital Rothschild à Paris, les professeurs Serge Baux et Maurice Mimoun, ont dû renoncer, vendredi 19 octobre, à leur spectaculaire expérience de réimplantation d'un pied, sectionné en mars dernier par une rame de métro.

A l'époque, le pied était en si mauvais état qu'il avait été impossible de le regreffer immédiatement, ce qui avait conduit le professeur Mimoun à le « mettre en nourrice » sur l'avant-bras du patient en attendant des jours meilleurs. Le 10 octobre, après une attente de sept mois, les médecins décidaient de « rebrancher » le pied sur la jambe sectionnée (*le Monde* du 16 octobre). Après des débuts encourageants, les médecins devaient bientôt déchanter et mettre fin au processus de greffe en raison *« de phénomènes infectieux et d'une thrombose »*.

FAITS DIVERS

193 morts en mars 1987 dans le naufrage du ferry « Herald of Free Enterprise »

La compagnie P and O European Ferries et ses employés sont acquittés par le tribunal de Londres

La compagnie maritime britannique P and O European Ferries, de Douvres, et sept de ses employés poursuivis pour homicide involontaire à la suite du naufrage du car-ferry *Herald of Free Enterprise*, le 6 mars 1987 (qui avait fait 193 morts), ont été acquittés le 19 octobre par le tribunal de l'Old Bailey, à Londres. Le procureur de la Couronne a abandonné les poursuites après un *« examen approfondi et détaillé des faits »*.

Dans la fin de l'après-midi du 6 mars 1987, le *Herald of Free Enterprise* qui naviguait alors sous les couleurs de Townsend Thoresen, avait chaviré puis coulé au large du port belge de Zeebruge après que des tonnes d'eau se furent engouffrées par les portes arrière laissées ouvertes par l'équipage. Au cours des vingt-sept jours de procès, le ministère public s'était efforcé de démontrer que le fait de laisser les portes ouvertes constituait un danger de naufrage *« évident »*, dont la compagnie et les officiers du navire devaient être tenus pour responsables.

Les avocats de la compagnie ont contesté cette allégation en affirmant que si le risque était *« raisonnablement prévisible »*, il n'était pas complètement *« évident »*. Ce jugement a provoqué de nombreuses réactions d'étonnement en Grande-Bretagne. La commission d'enquête qui avait été constituée, et qui avait remis ses conclusions à la fin de juillet 1987, avait conclu à de nombreuses négligences et fautes de la compagnie et d'une partie de l'équipage.

Négligences sans coupables

par François Grosrichard

QUELS que soient les motivations et les débats de conscience qu'ont dû avoir les juges de l'Old Bailey, il est difficile d'accepter les conclusions d'un tel jugement sans réagir avec étonnement, voire stupeur. Le porte-parole du parti travailliste pour les transports M. John Prescott a qualifié de *« lamentable »* ce jugement.

Après l'accident, tous les témoignages recueillis en Belgique et en Grande-Bretagne avaient fait état de négligences humaines dans les opérations d'appareillage du navire, de hâte excessive pour quitter le port de Zeebrugge, de vérifications insuffisantes de la part de l'équipage et des officiers. Les car-ferries qui assurent le trafic entre le continent et la Grande-Bretagne sont en effet soumis à un rythme de rotation très rapide, les opérations de chargement des véhicules et de passagers commençant immédiatement après que celles de débarquement du précédent voyage sont terminées.

Pour rester le moins longtemps possible à quai, c'est-à-dire pour que le navire soit utilisé commercialement le plus longtemps possible pour ses navettes, les commandants appareillent parfois alors que toutes les procédures de sécurité ne sont pas scrupuleusement respectées : saisissage des voitures ou des camions dans les ponts-garages, mises en évidence pour les passagers des moyens de sauvetage en cas d'accident, départ du navire alors que les portes d'entrée utilisées par les véhicules, à l'avant et à l'arrière ne sont pas totalement relevées. C'est une succession de négligences et de causes qui a fait chavirer le navire « Herald of Free Enterprise » : portes mal fermées, arrivée d'eau, enfoncement du navire, collision de véhicules désarrimés, gite puis naufrage. La société Townsend Thoresen avait elle-même, par la voix de son avocat, reconnu sa responsabilité dans l'accident quelques semaines après le naufrage.

Depuis cet accident et aussi depuis l'incendie du ferry « Scandinavia Star » en avril 1990 au large du Danemark (158 morts) les compagnies et les armateurs ont pris une série de dispositions pour renforcer les mesures de sécurité. Sur les car-ferries français notamment, des exercices et des simulations de naufrages sont organisées régulièrement.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5373

HORIZONTALEMENT

I. Est entouré de feuilles. On lui casse parfois les oreilles. - II. Susceptible de renverser. Etait sujet aux vibrations. – III. Mieux vaut les avoir bien en main. De quoi se laisser aller. – IV. Fait monter sur les planches. Cité suisse. Qui n'est donc pas passé à la casserole. – V. Que l'on ne saurait faire marcher. S'intéressa au passé. – VI. Démontre. A des vers. Point de côté. – VII. Visait juste. Procurent du liquide. La mare aux canards. – VIII. Interjection. Fut entièrement recouverte. Arrivé dans un fauteuil. – IX. Ne conserva pas. Atteint par le mal. Est à mettre sur du papier. – X. Ce n'est pas la petite bête que l'on y cherche. Un tube très connu. Pour éviter les mélanges. – XI. Roi de légende. Faire une réduction. Peut faire vite et bien. – XII. Va à la mer. Où restent encore des traces d'un royal cadeau. Sous le ciel d'Afrique. – XIII. Possessif. Est dans le vent. Sont bien placés. – XIV. Elément d'une boucle. Va à la ligne. Conjonction. Qui est en hiver. – XV. Il n'y a pas mieux. Telles qu'une mise au point s'impose.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I												■			
II									■						
III						■								■	
IV				■						■		■			
V								■							
VI			■								■				■
VII					■							■			
VIII		■				■			■	■					
IX				■									■		
X					■					■				■	
XI							■						■		
XII		■			■					■					■
XIII			■									■			
XIV				■				■			■				
XV						■									

VERTICALEMENT

1. Fait pour parfaire. – 2. Poussée au départ. Est adapté à une pratique. Se met dans des mets. – 3. Empêche de parvenir au but. Est haut placée. Interjection. – 4. On songe à s'éloigner quand il approche. Fait grossir la Dordogne. Fait beaucoup parler d'elle. – 5. Qui assomme sans frapper. Pour ceux qui trouvent encore à dire. Fit un malheur. – 6. Ne dure qu'un temps. Est froid pendant la belle saison. Bien mordu. – 7. N'apporte rien de nouveau. A une agréable odeur. – 8. D'un auxiliaire. Donne du feu. – 9. On y prépare le gâteau. Faire comprendre. – 10. Lettre grecque. Est parfois à côté de la plaque. Fait les beaux jours. – 11. Porte de cuir. N'a pas toujours les pieds sur terre. – 12. A satisfait de très nombreuses demandes. Pronom. Est bonne pour la culture. Partie de ballon. – 13. Certes pas dans l'obscurité. Voit passer des étoiles. – 14. Long cours. Faisait mal. Qui reçoit peut-être une bise. – 15. Qui ne changent pas. A changer. Possessif.

Solution du problème n° 5372

Horizontalement

I. Irrespect. – II. Nausée. Aa. – III. Si. Truand. – IV. Plioir. Oô. – V. Il. Caen. – VI. Réa. Lu. An. – VII. Aube. Scie. – VIII. Trempées. – IX. Tua. Reg. – X. Opilion. – XI. Rennes.

Verticalement

1. Inspiration. – 2. Railleur. – 3. Ru. Abêtir. – 4. Estoc. Emule. – 5. Sérial. Pain. – 6. Peureuse. On. – 7. Cerne. – 8. Cano. Aisé. – 9. Tadorne. G.I.

GUY BROUTY

CULTURE

MUSIQUES

Un conte de fées des années folles

« Les Trois souhaits » de Martinu et Ribemont-Dessaignes : un opéra-film composé en 1929, pour quatre représentations à Lyon

LYON

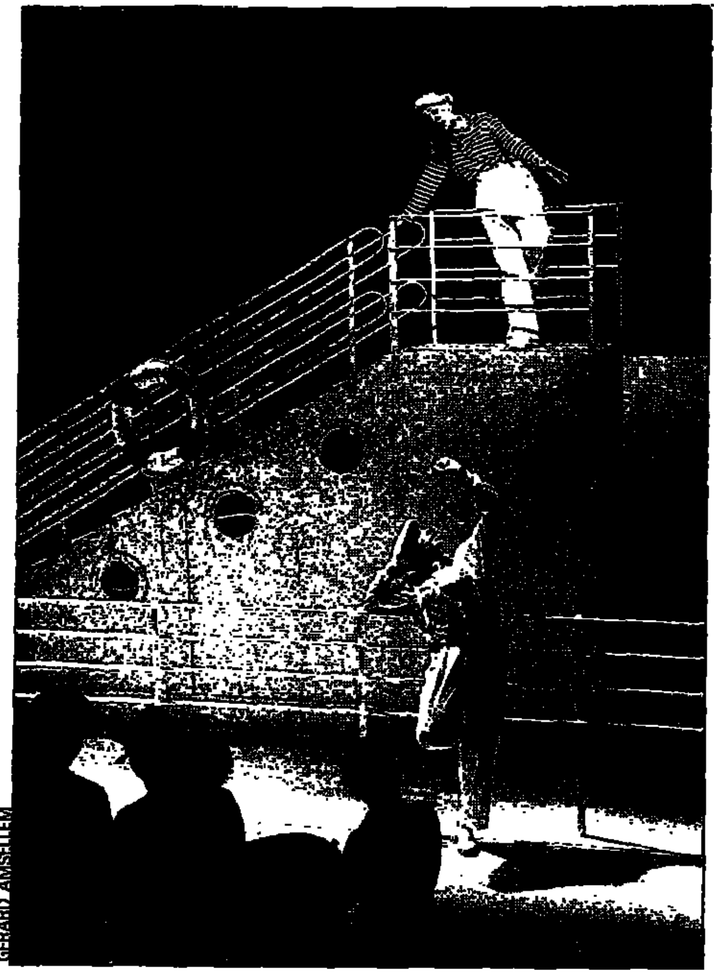
de notre envoyée spéciale

Martinu était un doux, un gentil! Et Ribemont-Dessaignes aussi! Sachant que le second se rallia à Dada, ferrailla aux côtés de Picabia, de Duchamp, de Tzara, se rallia à l'occultisme du *Grand Jeu* après avoir rompu avec le surréalisme et Breton, la constatation surprend. Elle surprend moins de Martinu, grand Tchèque aux yeux bleus, dont ni la musique ni la vie ne regarda jamais vers la révolution. Mais enfin, ces deux copains, ces sacrés farceurs, alliés en 1929 pour épater le bourgeois et faire éclater le vieil opéra en le truffant de cinéma : on attendait que ça fasse mal. Or *les Trois souhaits* sont un conte de fées gentillet. Habillé de cinéma, c'est vrai. Mais, tel que l'ont présenté, à Lyon, Louis Erlo et Alain Maratrat pour la mise en scène, Jacques Rapp pour les décors, Ferninando Bruni pour les costumes, rien qu'une prémonition de *Chantons sous la pluie*; ou comment mettre des caméras dans le champ, faire intervenir le cinéma dans l'action même d'une comédie musicale, transformer une scène de théâtre en studio hollywoodien et planter dessus des personnages – stars, comparses, techniciens, musiciens – réunis là pour faire semblant de tourner un film dont de faux rushes seront projetés à l'acte II.

Un genre qui ne s'est pas imposé

En 1924, les Ballets suédois commandaient à René Clair un interlude filmé (et muet) pour le ballet *Relâche* de Picasso-Satie. En 1929, deux ans après la naissance du cinéma parlant, *les Trois souhaits* voulaient, sur cette lancée, mais dans un style beaucoup moins irréaliste, beaucoup moins agressif, rendre décisives les noces du cinéma et de la musique scénique. L'œuvre ne fut jamais représentée (le film qui devait y être encastré ne fut même pas réalisé).

Prague, qui exhuma la partition de Martinu en 1971, fit l'économie des séquences filmées. L'Opéra de Lyon (qui avait mis sur pied une première production en 1973) fait cette année les choses en grand pour célébrer le centenaire du musicien (1). Pendant huit jours, toute l'équipe, machinistes compris, a joué le jeu d'un vrai tournage de cinéma, sous les ordres du réalisateur Pierre Barletta : le visionnage des rushes par la troupe excitée devient ainsi l'étape la plus réussie d'un trajet inégal. Vingt bonnes minutes ont néanmoins été coupées dans le troisième acte de ces *Trois souhaits*, preuve que le film-opéra n'a pas si bien vieilli que cela. Le genre eut d'ailleurs peu d'enfants (*Christophe Colomb* de Milhaud, *les Soldats* de Zimmermann). Comme si, tout simplement, il ne s'imposait pas.



GÉRARD AMSELLEM

« Les Trois souhaits » : un vrai tournage de cinéma

L'Opéra de Lyon, en travaux, produit hors les murs jusqu'en novembre 1993. Louis Erlo a profité de son implantation dans une salle de concert (l'Auditorium Maurice Ravel) pour déployer, sur cet immense plateau, les îles désertes, les éléphants en carton, les paquebots, les forêts vierges, le mobilier laqué des premiers films muets, le tout encerclé de caméras baladeuses, dans un va-et-vient incessant de maquilleuses, de scripts, de figurants et d'assistants hystériques. L'impression de désordre a été évitée.

Incarnations d'acteurs en fin de carrière ou de catégorie Z, les héros doivent avoir l'air ringard : ils le sont. La star, c'est Kent Nagano, ses gestes de lutin, son regard amusé. Le jeune chef japonais épice tant qu'il le peut cette musique jazzée mais qui ne swingue jamais, sorte de Gershwin trop bien orchestré, de Stravinsky sans muscles, sans méchanceté.

Opéra-film... On rêve de ce que le Magic Circus de la grande époque aurait fait de cet hybride. Sauf qu'un Savary n'aurait jamais travaillé pour un Martinu.

ANNE REY

(1) Gilles Cachemaille, Valérie Chevalier, Christian Papis, Hélène Perraguin, Valérie Maillot, Jocelyne Taillon, Jules Bastin, le chanteur argentin Ricardo Cassinelli, un quatuor de chanteurs noirs, l'orchestre et les Chœurs de l'Opéra de Lyon sont placés sous la direction de Kent Nagano. Prochaines représentations : ce samedi 20 octobre à 20 h 30 et dimanche 21 à 17 heures. L'anniversaire de Bohuslav Martinu (né le 8 décembre 1990) sera précisément fêté les 6 et 7 décembre par deux exécutions de l'oratorio Gilgamesh, toujours par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra de Lyon, direction Arturo Tamayo. Tél. : 16/78-28-09-50.

Créations en chaîne

Trois créations, deux reprises, trois œuvres de référence : l'été indien de la musique contemporaine à Pleyel et au Châtelet.

Semyon Bychkov a choisi l'*Adagio* de Samuel Barber pour rendre hommage à Bernstein ce 17 octobre! Une faute de goût incompréhensible (même si Bernstein a souvent dirigé cette musique pleurnicharde aux Etats-Unis), le nouveau patron de l'Orchestre de Paris ayant programmé depuis longtemps, par un de ces hasards qui font hélas! bien les choses, la *Sinfonia* de Luciano Berio justement dédiée à Leonard Bernstein.

Créée en 1968, à New-York sous la direction du compositeur, cette œuvre se porte comme un charme. Les collages textes/musiques y sont toujours aussi savoureux, et imprévisibles les citations dont elle se nourrit. Cent fois écoutée, la *Sinfonia* semble inusable.

Est-ce l'acoustique caverneuse de Pleyel qui, une fois de plus, lui a joué des tours? Bychkov a paru assez confus quand il faudrait ne rien perdre de ce qui se joue, se dit, se chante... même et surtout lorsque ce ne sont que souvenirs de thèmes, bribes de mots, syllabes qui se télescopent.

Une dévotion amoureuse

En première partie, Andreas Schmitt assurait la création française de cinq lieder de jeunesse de Mahler que Luciano Berio a orchestrés (1) avec une dévotion amoureuse. Quel auditeur non prévenu pourrait en effet deviner que ce travail date de 1986? Le jeune baryton, élève de Dietrich Fischer-Dieskau, ne singe heureusement pas son maître, il chante avec une sobriété d'autant plus émouvante qu'elle s'appuie sur une voix puissante, au timbre clair, à l'articulation nette. On ne félicitera pas autant l'Orchestre de Paris. Les solos de vents sont certes irréprochables, mais les cordes, les violons avant tout, ont encore cette sonorité rêche si fréquemment reprochée. Et puis quelques décalages, quelques flottements dans les entrées gâtent notre plaisir.

Que dire de la *Ritirata notturna di Madrid* de Boccherini dont l'original pour quintette à cordes a été élargi à l'orchestre par Berio? Sinon que cette courte pièce, aussi célèbre en son temps qu'une chanson aujourd'hui, s'écoute sans déplaisir, qu'elle pourrait être un formidable « bis » pour l'Orchestre de Paris quand il l'aura suffisament répétée et jouée pour la dominer. Ce n'est pas parce que Berio affirme lui-même que cette œuvre est une pochade qu'il faut la jouer sans la prendre au sérieux.

Prendre au sérieux les œuvres qu'ils choisissent n'est pas la moindre des qualités de Pierre Boulez et des musiciens de l'Ensemble intercontemporain. Au Châtelet le 16 octobre, encadrée par deux œuvres de référence du XXe siècle, la *Symphonie d'instruments à vent* de Stravinsky et l'austère *Suite op. 29* de Schoenberg (un peu moins toutefois que le *Quintette à vents*, ce désespérant exercice de grammaire sérielle), *Calmo* de Berio et les *Carceri d'Invenzione III* de Brian Ferneyhough faisaient l'objet d'une création, française pour l'œuvre du Britannique, mondiale pour la dernière version de la pièce composée par l'Italien, en hommage à Bruno Maderna disparu en 1973.

Insécurité psychologique

Comme presque toutes les œuvres de Ferneyhough, ces *Carceri d'Invenzione III* cultivent la difficulté pour la difficulté afin de placer les exécutants dans une situation d'insécurité psychologique. Un stratagème utilisé, entre autres, par Beethoven dans la *Sonate Hammerklavier*, et magnifié par Ravel dans son *Concerto pour la main gauche*. Du projet à la réussite, il manque parfois ce que l'on appellera l'inspiration, faute de trouver un terme plus adéquat : ce souffle mystérieux qui passe à l'extrême fin de la pièce de Ferneyhough, lorsque les deux flûtes et les trois percussions s'effacent peu à peu dans une atmosphère orientale.

Moins ambitieux, plus humain, Berio s'est attendri en reprenant *Calmo*. A sa création en 1974, la pièce durait trois minutes, elle en dure dorénavant vingt. Ce pourrait n'être qu'une pièce de circonstance, mais avant de perdre jusqu'au souvenir de la voix de son ami, Berio a voulu en retenir les inflexions qui l'ont marqué, les mêler à sa propre musique et au fantôme de celle de Maderna.

Calmo est la preuve que l'on peut écrire aujourd'hui une musique qui réconcilie les nostalgiques et les modernes. Mais elle ne bénéficiera sans doute pas à chaque exécution de la voix pure et chaleureuse d'Elizabeth Laurence et de musiciens aussi irréprochables que ceux de l' « Intercon. »

ALAIN LOMPECH

(1) *Ablösung in Sommer*, *Zu Strassburg auf der Schantz*, *Nicht Wiedersehen!*, *Um Schlimme Kinder artig zu machen* des *Knaben Wunderhorn* et *Erinnerung*, des « Chansons et chants de jeunesse ».

▶ Le Quatuor Arditti interprétera le *Deuxième Quatuor à cordes* de Brian Ferneyhough, l'une des œuvres les plus incontestables du compositeur, le lundi 3 décembre. Le 4 décembre, l'organiste Kei Koito donnera en création française *Sieben Sterne* sur l'orgue de l'église Saint-Eustache. Le 7 décembre, Stefano Scodanibbio et Magnus Anderson créeront en France *Triptico per G. Stein*, pour contrebasse, *Kurze Schatten II* pour guitare, après quoi le compositeur participera à une rencontre-débat animée par Philippe Albéra. Organisés par le Festival d'Automne, les concerts ont lieu à 19 heures dans l'Auditorium des Halles et dans l'église Saint-Eustache toute proche. Tél. : 42-96-12-277

Le pianiste Kevin Kenner lauréat du douzième concours Chopin

Le pianiste américain Kevin Kenner a remporté, le vendredi 19 octobre à Varsovie, le deuxième prix du douzième concours international Fréderic-Chopin. Pour la première fois, en effet, dans l'histoire de cette compétition, le jury n'a pas décerné de premier prix à l'issue des trois semaines d'un concours qui réunissait cent quarante jeunes pianistes de trente et un pays. Agé de vingt-sept ans, diplômé du conservatoire de musique Peabody, à Baltimore, résidant depuis 1989 à Hanovre, Kevin Kenner – qui a également obtenu le prix de la meilleure interprétation des *Polonaises* avec le Polonais Wojciech Switala – gagne une tournée de concerts en Allemagne.

La Française Caroline Sageman, l'une des benjamines du concours – dix-sept ans, – a obtenu le septième prix. Le concours Frédéric-Chopin se déroule tous les cinq ans à Varsovie. Il a notamment couronné Maurizio Pollini en 1960 et Martha Argerich en 1965. – (AFP.)

Depeche Mode fait durer l'éphémère

Déplaçant les foules, le quatuor britannique navigue entre succès de masse et évolution artistique

LYON

de notre envoyé spécial

Ils seront sacrés champions d'automne. En cette fin d'année, personne ne draine les foules comme Depeche Mode. De stades en parc des expositions, trois Bercy à Paris, deux Mériadeck à Bordeaux, le quatuor de Basildon attire la jeunesse française comme cet été il a déplacé les *teenagers* américains. C'est le paradoxe Depeche Mode: un groupe qui vieillit plus vite que son public.

Quasi trentenaires, ils s'éloignent de leurs territoires d'origine, clubs surchauffés, musique industrielle à danser et esthétique gouape-disco. Ils démentent les augures qui ne leur prêtaient que quelques saisons à vivre et renouvellent indéfiniment leur public. *Violator*, leur dernier album, a marqué une nouvelle étape : sur une palette très réduite (sons digitaux, un peu de guitares, voix) ils se sont enfoncés dans une rêverie mélancolique, un romantisme éthéré qui humanise enfin leur vieille charpente métallique, ce *beat* lourd et sans séduction qui ne laisse de choix qu'entre la fuite et la reddition.

Derviche tourneur pour boîte de banlieue

Les clips et les photos officielles de Depeche Mode (le programme du concert est le sommet esthétique de la soirée) ont été confiés au photographe hollandais et londonien Anton Corbijn. En blancs laiteux et noirs denses, il a trouvé l'expression exacte de l'univers post (industriel, moderne) du groupe. Mais les photos et les CD, les gris nuancés et les clins d'œil, c'est bien joli, c'est bien assez pour passer un dimanche de pluie au salon, mais ça ne fait pas vibrer les palais des sports. Depeche Mode a commencé sa tournée française le 11 octobre en remplissant la Halle Tony-Garnier, à Lyon. Mais, une fois sur scène, il faut tricher, forcer pour les enfants qui sont venus s'amuser. Ce n'est pas facile quand l'agencement du plateau en trois postes de travail ressemble à un stand du SICOB. Si Martin Gore, le compositeur, ne jouait pas de temps en temps de la guitare, comment saurait-on, du fond de la Halle Tony-Garnier, que l'on assiste à un concert : ces trois hommes derrière leurs claviers, leurs ordinateurs, peut-être sont-ils en train d'établir le bilan comptable de la tournée. Dans ce cas, ils sont certainement gênés par le petit voyou qui gigote à l'avant-scène, Dave Gahan, derviche tourneur pour boîte de banlieue. Chaque étape d'un strip-tease qui le laissera en petit marcel arrache des cris perçants au segment féminin-moins-de-dix-sept-ans du public, c'est lui qui fait le spectacle, et franchement il ne fait pas grand-chose.

Le principe de mise en scène est simple, il sert chaque jour, dans des milliers de boîtes de nuit dans le monde, lumières à tatouer les rétines, mélodies soulignées à grands traits, vocaux incantatoires n'admettant pas la réplique. En face, l'adulation omnivore des fans. Ce qui ne laisse pas beaucoup de place aux agnostiques et aux curieux.

THOMAS SOTINEL

▶ Du 21 au 23 octobre, Palais omnisports de Paris-Bercy. Le 25, au Stadium, Liévin. Le 3 novembre, Hall Rheenus, Strasbourg. Le 9, Palais des sports, Marseille. Les 14 et 15, patinoire Mériadeck, Bordeaux. Le 17, parc Penfeld, Brest.

Les filous et l'homme blessé

Les Inrockuptibles deuxième : les Charlatans déçoivent, Bruce Joyner émeut

Deuxième soirée du festival des Inrockuptibles, avec à la Cigale un public actif et ouvert (dont un noyau dur britannique) venu mettre à l'épreuve la jeune gloire des Charlatans. Mais avant il fallait (c'était un peu un pensum) en passer par les convulsions de Fatima Mansions. Cathal Coughlan, le chanteur du groupe, se met dans de ces états... Paroxystiques, frénétiques, rien de bon pour la santé, c'est un spectacle en soi, mais le reste du travail (le groupe, que l'on devine plus que compétent, l'écriture qui affleure par instants) est obscurci par l'éruption Coughlan.

Ensuite est venu Bruce Joyner, ancien dirigeant des Unknowns, groupe bien baptisé. Les séquelles d'un accident de voiture l'obligent à chanter assis la plupart du temps. Et cette contrainte exacerbe encore la grâce de son rock classique, comme la laideur de Roy Orbison faisait mieux ressortir la beauté de ses chansons d'amour. Joyner parcourt les territoires d'Orbison avec des musiciens traditionalistes (guitariste à Rickenbaker, batteur éblouissant qui joue sur une petite batterie à l'ancienne), il réécrit les classiques avec assez de respect et d'invention pour que l'on passe sans douleur de ses chansons aux reprises de Buddy Holly. Aux antipodes de Manchester, il a quand même mis dans sa poche le public des Charlatans.

Encore un nom bien trouvé. Le groupe de Tim Burgess, le chanteur, est une bande de filous surdoués qui a décidé de chercher des noises aux Stone Roses, sur leur terrain. Ils jouent bien et fort, ils sont même aller chercher un vieux hippie qui leur concocte, sur un matériel d'époque, un *light-show* années 60, amibes lumineuses et dégoulinances électriques. Manquent les chansons, un peu d'humour. Abondent l'arrogance et la monotonie. Dans leur impasse, ils seront peut-être les rois.

T. S.

CULTURE

THÉATRE

Rock requiem pour Jimmy

Jérôme Savary met en scène « la Légende de Jimmy », de Michel Berger et Luc Plamondon, une évocation de James Deau, funèbre et belle

C'est vrai, le poster de James Dean a jauni plus longtemps que celui de Che Guevara sur les murs des chambres adolescentes. Mais que reste-t-il du petit météore boudeur qu'une mort fracassante a hissé en trois films au panthéon des idoles ? C'est la question que posent avec habileté et mélancolie Michel Berger (musique) et Luc Plamondon (paroles), auteurs heureux de *Starmania* – dans *la Légende de Jimmy*, rock requiem où l'on effeuille joliment le chrysanthème *« qui est la marguerite des morts »*, comme disait Brassens.

Tout commence avec le pèlerinage d'un garçon et d'une fille d'aujourd'hui au cimetière de Fairmount (Indiana). Sur la tombe de leur héros, ils rencontrent deux fantômes séduisants : un pasteur faustien (Tom Novembre) et une diva en deuil (Nanette Workman). Tous deux ont été quelque chose dans la vie de Jimmy ; ils vont évoquer pour les groupies éblouis, sa « légende ».

La mise en scène d'une énergie funèbre

L'enfance *(« James Dean avait sept ans et il lisait Shelley/Quand son père fut muté dans la ville de L A »)*, sa première moto *(« C'était une Triumph si ma mémoire est bonne/Comme celle que conduisait Brando dans « The Wild One »)*, ses indécisions affectives *(« Tu n'étais pas de ceux que les yeux d'une femme pénètrent jusqu'à l'âme »)*, son succès à Broadway *(« Un rôle de jeune Arabe dans une pièce très perfide/Ecrite par un Français du nom d'André Gide »)*. Puis le voyage triomphant, « à l'est d'Eden »..., voyage qui bientôt s'achève : *« Géant, géant, cinémascope, technicolor/Quel horoscope jouait ton sort, voulait ta mort. »*

Au terme de ce « revival » ténébreux, le garçon cessera peut-être de se prendre pour une réincarnation de Jimmy, la fille cessera peut-être de vénérer un spectre et peut-être (c'est la dernière scène aussi optimiste qu'une extrême-onction), s'aimeront-ils simplement, banalement, comme deux (bons) vivants.

Le spectacle a une force qui finit par emporter une adhésion, une émotion un peu lentes à s'installer. Les interprètes, exception faite de Renaud Hantson (Jimmy), manquant d'aura et d'ambiguïté, avec une voix appliquée, néo-balavoinienne, sont très bien. Diane Tell (la fan), ronde et rose, tient la note avec une santé d'airain, et l'Américaine Nanette Workman, un peu raide, un peu méchante fée, un iris noir, est ravissante. Le plus étonnant : Tom Novembre en clergyman-récitant. Glabre, inquiétant, racé, il impose sa présence, son timbre de catacombes. Que ne chante-t-il davantage !

Des lyrics efficaces, sensibles, une musique confortable où pour l'instant rien ne dépasse. Pas de tube à l'horizon. Sans doute faut-il attendre que le disque soit enregistré, que les radios le « matraquent »... Ce qui déjà éclate, c'est la qualité des éclairages de Jacques Rouveyrollis, la densité nostalgique des toiles hyperréalistes de Guy Pellaert, l'extraordinaire énergie funèbre de la mise en scène de Jérôme Savary. Pierre tombale, cercueil ouvert montrant coquettement son capiton, les couronnes mortuaires font de l'usage, passent du cimetière paisible à la voiture fatale...

Soudain, au détour d'une chanson presque furtive *(« C'est un inconnu l'amour qui tue... Qui n'a pas perdu, qui n'a pas vendu à un inconnu l'amour qui tue »)*, on comprend. Si une Porsche n'avait eu raison de lui, puisqu'il était une victime symbolique, désignée, expiatoire, James Dean serait mort d'une autre violence, le sida.

La légende de Jimmy trouve alors sa vérité, la mise en scène de Savary sa justification, le spectacle cesse d'être une tentative de résurrection d'un astre évanoui pour devenir autre chose de plus dur, de plus pur, une rétro-prophétie.

DANIÈLE HEYMANN

MODE

A la recherche de l'harmonie

Comme des Garçons, l'audace et la pudeur du prêt-à-porter printemps-été 1991

Acte I : les années 80, la soie trouée, les vêtements opaques et déstructurés ; Acte II : les gags, les patchworks, les pompons et les fluos de cirques nippons ; Acte III : la sérénité ? Rien, pas même le taffetas rouge du final, n'a brisé l'extraordinaire harmonie de ce défilé.

Ce sont des robes souples, fluides, en voile de soie, des chemises mille-feuilles ; ça se superpose, se drape, coule avec le naturel de l'élégance. On ne montre pas, on révèle : un tissu extensible ne moule pas le corps, il se pose sur lui, s'abandonne, se plisse, s'écarte, disparaît pour mettre en valeur le mouvement du corps.

Reprenant à zéro sa propre histoire, Rei Kawakubo épure ses classiques ; mélange de transparences irisées, asymétries discrètes qui soulignent gracieusement la naissance d'un bras ou dégagent le cou.

Le noir s'envole en fumée, la lumière est obtenue sans flashes de couleur : ce sont ces étonnantes robes de gaze imprimée vitrail et d'autres en guipure blanche ou aux marguerites crochetées. On frôle le baptême, les dragées de mariage, mais l'irrégularité savante déjoue toutes les conventions. Un rien évanescentes, les femmes se promènent le soir sur des petits talons.

• *Yohji Yamamoto : abstractions*

S'il défile chaque saison dans la cour Carrée du Louvre, Yohji Yamamoto s'est toujours tenu en retrait des éclats trop artificiels de la mode. Son style dépouillé est une variation sensible sur le noir, dont il a réussi à faire une couleur et même une allure.

Mais ici, à force de recherches théoriques, la pureté tourne à la parodie : robes-tabliers à pans rabattus décalés, jupes-rideaux coupées dans des draps de lin et retenues par des cordonnets ; enroulements improbables de paréo en macramé, salopettes géantes immaculées : les accumulations finissent par rendre la ligne plus abstraite, au détriment de l'expression du corps. Un peu comme si un grain de riz avait soudain faussé la machine.

• *Thierry Mugler : mégalo clip*

Inlassablement, ce créateur, né danseur repasse chaque saison le film vidéo de ses fantasmes. Barbarella, Coco Girls en barboteuse de vinyle et vichy, humanoïdes perruqués lacés, corsetés dans des sahariennes à imprimés camouflage kaki et vert fluo. Thierry Mugler fait défiler les stars (Naomi Campbel, Linda Evangelista, l'ex-top modèle Lauren Hutton et même la vraie Diana Ross en chair et en paillettes). Il règne sur son public avec un arsenal défiant toute concurrence : culottes chromées, blousons de latex à relief ordinateur, escarpins palmés ou à talons clous. Les plus beaux corps du monde semblent injectés de silicones. Parfaitement construite, la moindre robe noire est équipée d'un système d'alarme : coque, ailerons, tétons métalliques, franges fouetteuses, accessoires réservés sans doute aux commandes spéciales. Toutes les femmes ne sont pas des chiennes.

• *Jean-Paul Gaultier : messages d'amour*

La collection a pour titre « Les Adam et Eve rasta d'aujourd'hui ». Dans un paradis terrestre bleu aquarium, Jean-Claude Gaultier fait défiler des couples amoureux, calmement excentriques, qui avancent jusque devant les pieds de Madonna, invitée d'honneur. Tout et tous s'en mêlent : belles des champs et titis des villes en complet rayé marin au grand cœur, lavandières en robes jacquard, milords en costumes cache-cœur et merveilleuses en redingotes tutus, visiteurs du soir et petites filles de Vivienne Westwood, culottées bouffant. Cette palette si personnelle, cette maturité du style permettent, au-delà de tous les détournements (les joggings décolletés, les vestes coulissées sur les épaules, le gilet tyrolien en plastique transparent), de favoriser de nouvelles rencontres : béret rasta et bottes de vinyle, python acidulé et paillettes. Toute cela donne immédiatement l'esprit de la mode, avec la gouaille, le chic et la mélancolie qui font Paris.

LAURENCE BENAIM

COMMUNICATION

Ferruzzi achète 40 % de Télé-Monte-Carlo

Le « troisième pôle » de l'audiovisuel italien

ROME

de notre correspondant

Silvio Berlusconi, le fringant *« empereur des ondes »* italien, n'a qu'à bien se tenir. Fini son monopole sur la télé privée. Fini aussi le duopole qu'il exerçait *de facto*, avec sa vieille adversaire publique, la « Mamma RAI », sur l'ensemble du Far West audiovisuel transalpin.

Un troisième larron a déboulé comme une tornade dans le paysage, il s'appelle Raul Gardini, on le surnomme *« Il Contadino »*, – le paysan, – et son groupe, Ferruzzi, vient de racheter, pour la somme de 80 milliards de lires (environ 350 millions de francs), 40 % de Télé-Monte-Carlo Italie. La chaîne est certes encore petite (moins de 3 % à l'audimat contre 47 % pour les trois RAI et 38 % pour les trois Berlusconi), mais avec 735 heures de programmes journalistiques, 905 heures de sport et 630 heures de talk-shows divers en 1989, elle a toujours su conserver une certaine qualité à ses programmes.

Surtout, compte tenu des ambitions traditionnellement gargantuesques du *« Paysan »* et des énormes moyens de son conglomérat agrochimique (114 000 employés, 300 entreprises et 250 milliards de francs de chiffres d'affaires), personne en Italie ne doute plus que l'opération, présentée jeudi 18 octobre à Rome au cours d'une conférence de presse, consacre en fait la naissance de ce fameux troisième grand pôle audiovisuel rêvé, depuis des années, par les observateurs avertis.

D'ailleurs, M. Carlo Sama, homme de confiance du *« Contadino »* et tout nouveau président de Télé-Monte-Carlo, n'a pas nié que son groupe envisage dès maintenant la création prochaine d'une seconde chaîne, voire le rachat d'un émetteur existant et sa transformation en réseau national.

La nouvelle loi sur l'audiovisuel, qui tend enfin à mettre un peu d'ordre dans la jungle du marché national en obligeant notamment tous les émetteurs locaux – trois à quatre cents, personne ne sait exactement – à se faire dûment enregistrer et officialiser d'ici au 23 octobre, le permettra.

« Il Contadino » contre « Sua Emittenza »

Considérée jusqu'ici comme une chaîne étrangère (monégasque) émettant sur le sol italien, Télé-Monte-Carlo a d'ailleurs demandé sa première concession nationale, et nul ne doute qu'elle l'obtiendra puisque la constitution d'un troisième pôle italien est ouvertement souhaitée par le gouvernement.

Au passage, celui-ci n'est pas mécontent que ce soit précisément M. Gardini, réputé proche de la démocratie chrétienne sans en être prisonnier, qui se retrouve en position de compétition avec *« Sua Emittenza »* Berlusconi, allié, lui, aux socialistes de M. Bettino Craxi. *« Si M. Berlusconi estime qu'il lui faut trois chaînes pour aller de l'avant*, a glissé jeudi M. Sama, *nous ne voyons pas pourquoi une hypothèse de ce genre devrait nous être interdite. »*

Attention aux balles perdues, la lutte ne fait que commencer... Le groupe de M. Gardini, qui ne contrôlait jusqu'ici que deux quotidiens à tirage moyen et une régie publicitaire, a fait un investissement de nature *« stratégique »*. Gianni Agnelli a ses journaux et périodiques, De Benedetti les siens, plus sa maison d'édition, la Mondadori arrachée de belle bataille à Silvio Berlusconi justement. *« Il Contadino »* veut maintenant sa part d'un secteur qui, selon M. Sama, *« a encore de bonnes capacités d'expansion. »*

M. Raul Gardini n'a d'ailleurs pas l'intention de s'arrêter à l'Italie. *« Le groupe Ferruzzi*, a ajouté M. Sama, *souhaite investir les ressources financières et les hommes »* nécessaires à un véritable déploiement international dans le secteur. Le groupe brésilien Globo (numéro quatre mondial), qui lui a vendu les 40 % de Télé-Monte-Carlo et qui reste l'opérateur de la concession monégasque avec 49 % du capital, sera son partenaire de croissance. Un pacte et un droit de préemption réciproque ont été signés entre les deux colosses. *« Nous voulons faire*, a déclaré le fils du magnat brésilien, M. Roberto Marinho, *une télévision indépendante, transparente et intelligente. »* Mieux qu'un troisième pôle pour l'Italie, c'est carrément une télé du troisième type qui est promise aux spectateurs...

PATRICE CLAUDE

Le débat sur l'avenir de la Cinq

● **FO demande la garantie de l'emploi :** dans une lettre au Conseil supérieur de l'audiovisuel, le Syndicat des journalistes Force ouvrière estime que *« quel que soit le repreneur, la garantie d'emploi des 550 personnes qui travaillent à la Cinq doit figurer dans votre accord à toute modification du capital »*.

● **L'Union des producteurs de films souhaite qu'elle reste généraliste :** *« C'est une condition indispensable à la sauvegarde d'un pluralisme minimum dans l'audiovisuel français »*, écrit l'UPF, en soulignant que cette condition n'est pas suffisante, et doit se prolonger dans une réelle diversité de l'offre de programmes.

● ***« Il faut fermer la Cinq »* selon le PDG d' Antenne 2 :** dans un ouvrage qu'il vient d'achever (1), M. Gaillard juge qu'il faudrait *« remodeler l'ensemble du paysage audiovisuel français, tout remettre à plat et fermer la Cinq »*. *« Une chaine en moins, ce serait en effet une chance de plus pour ceux qui restent »*, explique le PDG de la chaine publique, qui pense toutefois que *« sauf coup de théâtre »*, le CSA en décidera autrement.

(1) *Zappons enfants de la patrie*, Fayard, 235 pages, 89 F.

□ **La BBC et RFI disposeront de fréquences radio en Tchécoslovaquie.** – Le gouvernement tchécoslovaque a décidé d'attribuer des fréquences de radio sur son territoire à la BBC britannique et à Radio France internationale (RFI). La BBC reprendra des programmes en anglais, en tchèque et en slovaque de son service mondial, jusqu'alors diffusés en ondes courtes depuis la Grande-Bretagne. Quant à RFI, elle s'est associée à l'agence de presse officielle CTK pour créer une radio bilingue d'informations. RFI fournira une partie de son service mondial en français, une assistance technique et de formation. CTK confectionnera trois blocs d'information quotidienne de deux heures. Ces autorisations sont provisoires, en attendant une loi sur l'audiovisuel en préparation.

AGENDA

SAMEDI 20 - DIMANCHE 21 OCTOBRE

CINÉMAS

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Susana la perverse (1951, v.o. s.t.f.), de Luis Buñuel, 15 h ; la Courtisane (1931), de Robert Z. Leonard, 17 h ; Inde mon amour (1983), de Ranguel Valtchanov, 19 h ; Margarit et Margarita (1989), de Nikolaï Volev, 21 h.

DIMANCHE

Rencontre avec Pierre Klossowski : la Vocation suspendue (1977), de Raul Ruiz, 15 h ; l'Hypothèse du tableau volé (1978), de Raul Ruiz, 17 h ; Klossowski peintre exorciste : A la galerie (1988), de Pierre Coulibeuf, Images-miroirs (1988), de Pierre Coulibeuf, les Crayons de couleurs (1968), de Pierre Coulibeuf, Pierre Klossowski : portrait de l'artiste (1982), d'Alain Fleischer, 19 h ; Roberte (1977), de Pierre Zucca, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma des pays nordiques : Au seuil de la vie (1958, v.o. s.t.f.), d'Ingmar Bergman, 14 h 30 ; l'Œil du Diable (1961, v.o. s.t.f.), d'Ingmar Bergman, 17 h 30 ; Fanny et Alexandre (1982, v.o. s.t.f.), d'Ingmar Bergman, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma des pays nordiques : les Fraises sauvages (1957, v.o. s.t.f.), d'Ingmar Bergman, 14 h 30 ; Thorvaldsen (1949, v.o. anglaise -traduction simultanée), de Carl Theodor Dreyer, Gertrud (1964, v.o. s.t.f.), de Carl Théodor Dreyer, 17 h 30 ; l'Attente des femmes (1952, v.o. s.t.f.), d'Ingmar Bergman, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

En voiture, Paris ! : Travail : Trente-Trois Jours en Mai (1970) de F. Chardeaux, Humain trop humain (1972) de Louis Malle, 14 h 30 ; Aventure-évasion : Eclair journal, les Tricheurs (1958) de Marcel Carné, 16 h 30 ; Ville moderne : Périph (1966) de Jacek Gaziorowski, Quinze ans après (1962) d'Henri Torrent, Trafic (1971) de Jacques Tati, 18 h 30 ; Aventure-évasion : la Glace à trois faces (1927) de Jean Epstein, A bout de souffle (1959) de Jean-Luc Godard, 20 h 30.

DIMANCHE

En voiture, Paris ! : Ville moderne : Publicités RATP (1975-1985), Comment en sortir ? (1975) de la Presse filmée, Elle court, elle court la banlieue (1973) de Gérard Pirès, 14 h 30 ; Exploit sportif : Actualités Gaumont, Fantômas (1932) de Paul Fejos, 16 h 30 ; Statut social : Légende d'un siècle (1988) de François Salas, les Amants (1958) de Louis Malle, 18 h 30 ; Statut social : Magazine de l'automobile n° 17 (1985) de la Régie Renault, Ascenseur pour l'échafaud (1957) de Louis Malle, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA POURSUITE D'OCTOBRE ROUGE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

LES AFFRANCHIS (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ALBERTO EXPRESS (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

LES ARMES DE L'ESPRIT (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

L'AUTRICHIENNE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'AVENTURE DE CATHERINE C. (Fr.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

BAD INFLUENCE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

BIENVENUE AU PARADIS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

BOUGE PAS, MEURS, RESSUSCITE (Sov., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LA CAPTIVE DU DÉSERT (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CASTE CRIMINELLE (Fr., v.c.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CHARLIE (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CINÉMA PARADISO (Fr.-It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

58 MINUTES POUR VIVRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

COMME UN OISEAU SUR LA BRANCHE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

CRY-BABY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

CYRANO DE BERGERAC (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DADDY NOSTALGIE (Fr., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).

DÉTOUR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

DICK TRACY (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

ETOILE CACHÉE. Film indien de Ritwik Ghatak, v.o. : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

MOI, LA COMTESSE. Film bulgare de Peter Popzlatev, v.o. : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TAXI BLUES. Film franco-soviétique de Pavel Lounguine, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TOTAL RECALL. (*) Film américain de Paul Verhoeven, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DOCTEUR PETIOT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

EXTRÊMES LIMITES (A.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

FULL CONTACT (A., v.f.) : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LA GLOIRE DE MON PÈRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

GREMLINS 2 (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

HALFAOUINE (Fr.-Tun., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

HENRY & JUNE (*) (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

ILS VONT TOUS BIEN (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LUNG TA (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15).

MADO POSTE RESTANTE (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE MARI DE LA COIFFEUSE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

METROPOLITAN (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MISS DAISY ET SON CHAUFFEUR (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

NIKITA (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

NON OU LA VAINE GLOIRE DE COMMANDER (Por., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

L'ORCHIDÉE SAUVAGE (*) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).

LE PRÉDESTINÉ (Isr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

PRÉSUMÉ INNOCENT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PROMOTION CANAPÉ (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

48 HEURES DE PLUS (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

RÊVES (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; République Cinémas, 11e (48-05-51-33).

ROBOCOP 2 (*) (A., v.f.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ROGER ET MOI (A., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

S'EN FOUT LA MORT (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

SEX & PERESTROIKA (Fr., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LE SIXIÈME DOIGT (Fr., v.o.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE SOLEIL MÊME LA NUIT (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

SUSIE ET LES BAKER BOYS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TOUT POUR RÉUSSIR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

TU MI TURBI (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

UN MONDE SANS PITIÉ (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).

UN WEEK-END SUR DEUX (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

THÉÂTRES

SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

L'ALPAGE. Théâtre de la Main d'or-Belle de mai (48-05-67-89) (dim., lun.), 21 h (17).

LA BONNE AME DU SET-CHOUAN (en langue allemande). Centre Pompidou (42-74-42-19), 18 h 30, ven. (17).

CHAMBRE 108. Poche Montparnasse (45-48-92-97), (dim. soir, lun.) 21 h ; 15 h, dim. (17).

LES FEMMES DES GENS. Café de la Gare (42-78-52-51), (dim. lun.) 21 h 30 (17).

LES LABRENES. Malakoff-Théâtre 71 (46-55-43-45) (dim. soir, lun. mar.) 20 h 30 ; 18 h ; dim. (17).

MEUF ! MEUF ! MEUF ! Sunset (40-26-46-60), (dim., lun., mar.,) 20 h, (17).

PEPI DE. Au bec fin (42-96-29-35) 19 h ; (17).

PHEDRE. Saint-Denis-Théâtre Gérard Philipe (42-43-17-17) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; 17 h ; dim. (17).

PLATONOV. Théâtre de la Ville (42-74-22-77) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; 15 h, dim. (17).

LES ÉMIGRÉS. TBM Centre Gérard Philipe, Champigny-sur-Marne (48-80-90-90) 21 h ; (ven., sam., mar.) 14 h (jeu., lun.) 16 h, dim. (18).

LES CLOWNS DE LENINGRAD. Ranelagh (42-88-64-44) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; ven., sam., mar. ;17 h, dim. (19).

LES TROIS MOUSQUETAIRES. Th. Alexandre-Dumas, Saint-Germain-en-Laye (30-87-07-07) 11 h et 20 h 30, ven. ; 19 h, sam. ; 20 h 30, lun. ; 15 h 30, dim. (19).

LE CAFÉ. Comédie-Française (40-15-00-15) 20 h 30, sam., dim., mar. (20).

PREMIÈRES ARMES. Comédie Caumartin (47-42-43-41) (dim. soir, mer.) 21 h ; 15 h 30, dim.(22).

ROGER-PIERRE ET JEAN-MARC THIBAULT. Olympia (47-42-25-49) 20 h 30, lun., mar. (22).

FOLITUDE. Marie Stuart (45-08-17-80) (dim., lun.) 18 h 30 (23).

KRAPP'S LAST TAPE. Théâtre de la Bastille (43-57-42-14) 20 h 30, mar. (23).

LEILA ET LE CONTEUR. Essaïon de Paris (42-78-46-42) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; 16 h, dim. (23).

LETTRE D'UNE INCONNUE. Guichet Montparnasse (43-27-88-61) (dim., lun.) 18 h 30 (23).

PLAIT DIT ALLAIS. Sentier des Halles (42-36-37-27) (23).

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Liebelei : 20 h 30, dim. 16 h.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Une journée chez ma mère : 21 h.

ARCANE (43-38-19-70). Dans la nuit : 20 h 30, dim. 17 h.

ATELIER (46-06-49-24). Partage de midi : 20 h 45, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Théâtre yiddish en langue française : 20 h 30. Salle Louis Jouvet. Un jour, au début d'octobre... Festival d'automne à Paris : 20 h 30.

BATEAU-THÉATRE (FACE AU 1 QUAI MALAQUAIS) (42-08-68-89). Dracula-rock : 16 h et 21 h, dim. 16 h.

BERRY (43-57-51-55). Antonin mal conçu : 20 h 30.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). La Tempête : 15 h et 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Quelque part dans cette vie : 20 h 45, dim. 15 h 30.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Les Femmes des gens : 21 h 30.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Chahut : 20 h 30, dim. 15 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Le Mystère de la chambre jaune : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Liliom : 21 h, dim. 16 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Le fond de l'air effraie : 21 h, dim. 15 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Les Justes : 20 h 30, dim. 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grande salle. L'étau, pourquoi ? Je rêve (mais peut-être que non) : 20 h 30. La Galerie. A quoi rêvent les vieux enfants ? : 20 h 30. La Resserre. La Double Inconstance : 20 h 30.

COLLÈGE NÉERLANDAIS (45-89-22-46). La Fausse Suivante : 20 h 45.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-37-21). L'Officier de la garde : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). La Comédie de l'amour : 20 h 30.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Le Café : 20 h 30.Dim. Le Médecin volant, suivi du Médecin malgré lui : 14 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Bon week-end Monsieur Bennett : 21 h, dim. 15 h 30.

DEUX ANES (46-06-10-26). L'Humour en coin : 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉÂTRE (42-26-47-47). Welcome : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Le Plaisir de rompre et le Pain de ménage : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

ESPACE EUROPÉEN (42-93-69-68). Bernard Mabille : 20 h, dim. 17 h.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Jeu de l'amour et du hasard : 18 h 45. La Mouette : 20 h 30, dim. 18 h 30. Baudelaire : 22 h 30, dim. 17 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Au jour le jour : 15 h. Salle I. Station Volontaires : 20 h 30, dim. 16 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Coiffure pour dames : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). San Antonio : 18 h et 20 h 15. Les Bidochons, histoire d'amour : 22 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Porté disparu rue du Pélican : 19 h. Lady Mai-Lien : 20 h 30. L'Azote : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Marcel Marceau : 17 h et 20 h 30, dim. 15 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Les Chasseurs en exil : 21 h 30.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Tonkin-Alger : 16 h et 21 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Guerre aux asperges : 21 h, dim. 15 h.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). L'Odyssée : 20 h 30.

LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). A ce moment précis : 22 h.

LE RÉVERBÈRE (45-79-50-74). Soleil brisé : 20 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Paroles : 18 h 30. Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Le Comédie du paradoxe : 20 h. Mélodie de Varsovie : 21 h 30. Théâtre rouge. Oh! Elle est ma-gni-fi-que : Andy Warhol : 20 h. Huis clos : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). La Cerisaie : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). Une répétition au théâtre du crime : 21 h.

MARIE STUART (45-08-17-80). Entr'acte pour femmes seules : 20 h 30. François Villon ou la Ballade d'un mauvais garçon : 21 h 45.

MARIGNY (42-56-04-41). Cyrano de Bergerac : 20 h 15, dim. 15 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Love Letters : 18 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 17 h et 20 h 30, dim. 15 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). La Confession de Rousseau. Rendez-vous des Petits Mathurins : 15 h et 18 h.

MÉTAMORPHOSIS (THÉATRE SALON D'ENCHANTEMENTS) (42-61-33-70). Une histoire de la magie : 15 h et 21 h, mer. dim. 15 h.

MICHEL (42-65-35-02). Bisous bisous : 18 h et 21 h 30, dim. 15 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Tiercé gagnant : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MOGADOR (48-78-75-00). La Légende de Jimmy : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Souper : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Catherine Zarcate raconte Bazar de nuit : 21 h, dim. 15 h 30.

NOUVEAU THÉATRE ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). La Leçon. Un mois de la Pologne à Paris : 20 h 30, dim. 16 h.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Album de famille : 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Oui patron! : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45, dim. 15 h.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (42-02-27-17). Les Démons : 20 h 30. Laurent Violet : 21 h 45.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). On a connu... : 20 h 30.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Un fil à la patte : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Vingt-quatre heures de la vie d'une femme : 18 h et 21 h. Salle II. Chambre 108 : 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Le Misanthrope : 16 h et 20 h 30, dim. 15 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Archibald : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.

RANELAGH (42-88-64-44). Les Clowns de Leningrad : 20 h 30, dim. 17 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). La Cuisse du steward : 20 h 30, dim. 15 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Où a passé le monde? : 18 h 15. Un caprice et il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée : 21 h, dim. 17 h.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Et moi... et moi! : 20 h 45, dim. 15 h.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Albert Dupontel : 20 h 30.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Au Splendid c'est Valérie Lemercier : 20 h 30. Fond Gnopol : 22 h.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10). La Fonction : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). [illegible] : 20 h 30.

THÉATRE DE DIX HEURES (46-06-10-17). Destroy TV : 20 h 30. Gueules de Pratt : 22 h.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Bérénice : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14). Les Enfants Tanner : 21 h, dim. 17 h.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Platonov : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Le Vol nuptial des mouches mâles sous les lustres : 20 h 30 et 22 h 30.

THÉATRE DE PARIS (48-78-52-22). Au secours... tout va mieux! : 17 h et 21 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 22 OCTOBRE

« Au Musée du Louvre : le maniérisme en Italie », 11 heures, hall Napoléon, accueil des groupes (G. Marbeau-Caneri).

« Une heure à propos de la Pyramide et du projet « Grand Louvre », 11 h 15 et 14 h 15, métro Louvre, sortie (D. Fleuriot).

« L'Opéra, chef-d'œuvre de Charles Garnier », 13 h 15, hall d'entrée (E. Romann).

« Fresques médiévales : images et techniques », 14 heures, entrée du Musée des monuments français, palais de Chaillot (L'art et la manière).

« L'hôtel de Lauzun et ses boiseries », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (Paris livre d'histoire).

« Notre-Dame, histoire et symboles », 14 h 30, sous le portail central (Arts et culture).

« Peinture italienne du seizième siècle », 14 h 30, Musée du Louvre, passage Richelieu (M.-G. Leblanc).

« L'hôtel de Massa et le quartier de l'Observatoire », 14 h 30, angle de la rue Cassini et de la rue du Faubourg-Saint-Jacques (S. Rojon-Kern).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« La Seine, ses vieux ponts, la batellerie », 14 h 40, 88, quai de l'Hôtel-de-Ville (Paris autrefois).

« Patrimoine industriel : le mobilier urbain, objets et édicules de la ville industrielle », 15 heures, angle du faubourg du Temple et de la place de la République, côté pairs.

« L'hôpital de Bicêtre et le fameux puits de Boffrand », 15 heures, devant l'entrée de l'hôpital (Monuments historiques).

« Le Marais inconnu autour de la cour de Rohan », 15 heures, 254, rue Saint-Martin (Tourisme culturel).

« Itinéraire policier à la Cour des miracles », 15 heures, métro Sentier, sortie principale (C.-A. Messer).

« La nouvelle dation Picasso », 15 h 45, dans le hall du Grand Palais (D. Bouchard).

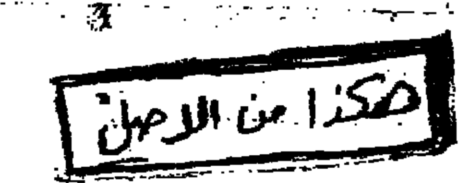
Exposition : « Dation Picasso », 16 h 15, entrée du Grand Palais (M. Pohyer).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Défense et illustration de la langue française », par A. Decaux (Académie des sciences morales et politiques).

30, avenue George-V, 14 heures : Lente autour du monde, film de N. Norbu Rimpoche (en anglais) ; 18 heures : « Tibet : témoignages et droits de l'homme ». Entrée libre (Espace Kronenbourg-Aventure).

35, rue des Francs-Bourgeois, 18 h 30 : « Police et droits de l'homme en Europe », avec J. Robert, F.-A. Weill et F. Roy. Débat animé par P. Leuprecht (Maison de l'Europe).

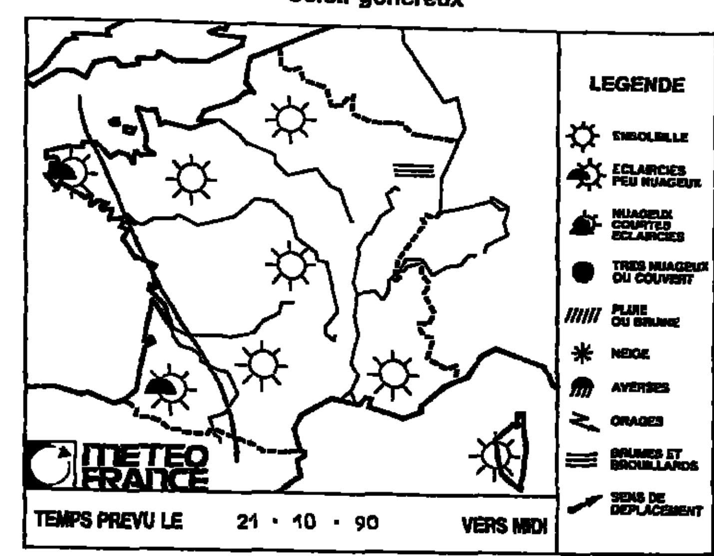


AGENDA

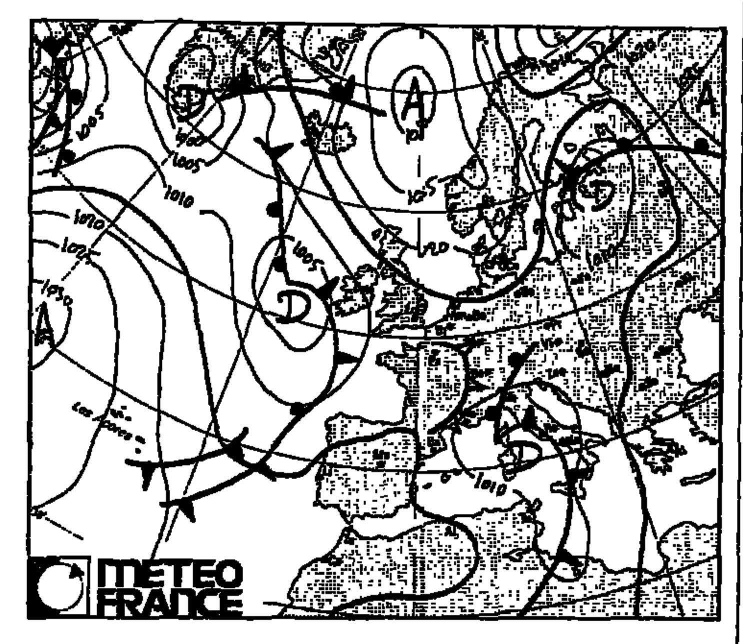
MÉTÉOROLOGIE

Prévisions pour le dimanche 21 octobre 1990

Soleil généreux



SITUATION LE 20 OCTOBRE 1990 A 0 HEURE TU



Au cours de ces trois jours, le soleil régnera sur le nord-est de la France. En revanche, le temps sera plus instable sur une moitié ouest du pays ainsi que sur les régions méditerranéennes.

Lundi 22 octobre : pluie ou ondées éparses à l'Ouest, soleil à l'Est.

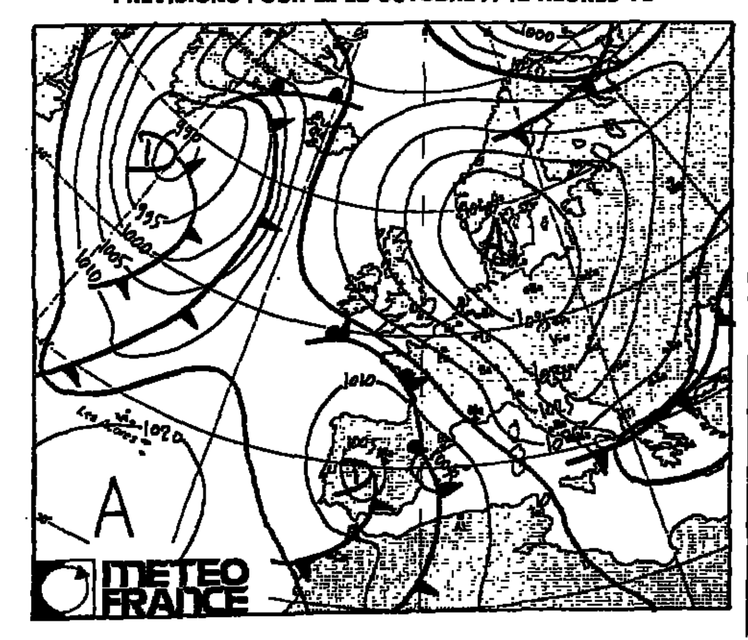
Sur la moitié ouest de la France, ainsi que sur le Languedoc et le Roussillon, le temps sera variable. Par endroits il sera même très nuageux avec des pluies ou des ondées éparses. Dans la soirée ou en début de nuit, des pluies ou des orages pourraient donner des hauteurs d'eau importantes sur le Languedoc ou le Roussillon.

Sur le reste du pays, une fois dissipés les bancs de brume matinaux, le soleil brillera largement. Quelques passages nuageux cacheront temporairement le soleil de la Côte d'Azur.

Les températures minimales avoisineront 5 degrés à 7 degrés, localement 3 degrés, par ciel clair sur une moitié est de la France, mais 13 degrés près des côtes méditerranéennes, et 9 degrés à 11 degrés sur une moitié ouest du pays.

Les températures maximales s'étageront entre 15 degrés dans le Nord et le Nord-Est et 24 degrés près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 22 OCTOBRE A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 20-10-90

Valeurs extrêmes relevées entre le 19-10-90 à 6 heures TU et le 20-10-90 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	22	14	A
BIARRITZ	16	12	N
BORDEAUX	15	10	P
BOURGES	16	12	B
BREST	18	10	B
CAEN	17	7	B
CHERBOURG	18	7	B
CLERMONT-FER.	17	10	P
DIJON	18	12	P
GRENOBLE-St-M-H	17	13	C
LILLE	18	11	B
LIMOGES	15	10	B
LYON	16	13	P
MARSEILLE-MAR.	19	13	D
NANCY	18	12	B
NANTES	16	10	B
NICE	22	15	P
PARIS-MONTS	17	13	C
PAU	17	8	D
PERPIGNAN	23	15	D
RENNES	17	12	B
ST-ETIENNE	13	11	B
STRASBOURG	17	11	C
TOURS	16	12	B
TOULOUSE	19	10	D
POINTE-A-PITRE	31	24	O

ÉTRANGER			
ALGER	25	15	N
AMSTERDAM	17	10	N
ATHENES	23	15	D
BANGKOK	32	25	P
BARCELONE	23	13	D
BELGRADE	24	14	C
BERLIN	18	11	P
BRUXELLES	20	12	C
LE CAIRE	29	19	D
COPENHAGUE	12	7	C
DAKAR	34	27	N
DELHI	33	23	D
DJERBA	37	23	N
GENEVE	15	12	P
HONGKONG	24	24	P
ISTANBUL	20	12	D
JERUSALEM	25	16	N
LISBONNE	20	16	C
LONDRES	18	10	B
LOS ANGELES	23	18	D
LUXEMBOURG	16	11	D
MADRID	19	5	D
MARRAKECH	26	16	N
MEXICO	22	12	B
MILAN	19	14	P
MONTREAL	23	0	D
MOSCOU	15	8	B
NAIROBI	28	15	O
NEW-YORK	23	9	D
OSLO	10	2	C
PALMA-DE-MAJ.	23	14	D
PEKIN	22	10	D
RIO-DE-JANEIRO	34	22	P
ROME	19	16	A
SINGAPOUR	33	27	O
STOCKHOLM	9	2	N
SYDNEY	25	12	C
TOKYO	23	15	D
TUNIS	31	18	N
VARSOVIE	18	10	C
VENISE	21	16	C
VIENNE	15	11	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

CARNET DU Monde

Naissances

– *Stéphane et Twan Mei FIERE*

sont heureux d'annoncer la naissance de

Morgane.

Los Angeles, le 6 octobre 1990.

Décès

– Les familles Piet, Bérenger, Salin, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, font part du rappel à Dieu, le 10 octobre 1990, à Toulon, de

Mme Marie-Madeleine BERENGER-PEFKE.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

« Qui peut trouver une femme forte ? ...elle se lève lorsqu'il est encore nuit et elle donne la nourriture à la maison. Elle tend la main au malheureux, elle ouvre la main à l'indigent. »
Livre des Proverbes

M. et Mme Salin-Bérenger,
08350 Cheveuges.

– On nous prie d'annoncer la mort de

M. Louis GUICHOT-PÉRÈRE,
ancien administrateur,
directeur général
de la maison Henri de Borniol,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier d'académie,
chevalier du Mérite social,
grand officier de l'ordre
du Saint-Sépulcre de Jérusalem,
commandeur
de l'ordre de Saint-Sylvestre,
commandeur de l'ordre de Saint-Sava,
chevalier de l'ordre militaire de Malte
de première classe,
chevalier de l'ordre du Mérite civil
et militaire d'Adolphe de Nassau,
médaille de vermeil
de la Ville de Paris,
croix de vermeil
de la Croix-Rouge française,

pieusement décédé le mardi 16 octobre 1990, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Selon son désir, ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

De la part de

M. et Mme Daniel Gilbert,
ses enfants,

Mme André Guichot-Pérère,
ses enfants et petits-enfants,
M. Jean Guichot-Pérère,
M. et Mme Jean-Loup Midy,
leurs enfants
et petits-enfants,
M. et Mme Gérard Guichot-Pérère,
leurs enfants
et petits-enfants,
Ses frère, belle-sœur, neveux et nièces,
Petits-neveux
et petites-nièces,
Arrière-petits-neveux
et arrière-petites-nièces,
Et de toute la famille.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

64, rue Pierre-Demours,
75017 Paris.
35, avenue Marceau,
75116 Paris.

– Robert Héritier,
son époux,
Peter et Nadine Oving,
Frank et Isabelle Héritier,
ses enfants,
Mme Astier,
sa maman,
Les familles Héritier, Roche et alliés,
ont la grande douleur de faire part du décès accidentel de

Gisèle HÉRITIER,
institutrice.

Le message de l'espérance chrétienne a été donné au local évangélique de Saint-Agrève (Ardèche), le vendredi 19 octobre 1990.

« Il essuiera toute larme de leurs yeux et la mort ne sera plus. »
Apocalypse 21, verset 4

– Ses collègues et ses élèves du collège et du lycée Romain-Rolland, à Argenteuil,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacqueline LE DENTEC,

professeur agrégé de musique,

survenu le 15 octobre 1990.

– Mme Anne Monnier,
M. Alain Monnier
et ses enfants,
M. et Mme Nicolas Monnier
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Coulbois,
M. et Mme Yvon Lemercier,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Françoise MONNIER,

survenu en son domicile de l'île Saint-Louis, le 18 octobre 1990, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 22 octobre, à 8 h 30, en l'église Saint-Paul-Saint-Louis, Paris-4e.

L'inhumation aura lieu après la cérémonie, dans le caveau de famille, au cimetière du Montparnasse.

Priez pour elle.

– Philippe Ithier
et Béatrice Ithier, née Rolland-Rogge,
ses neveux,
Anne, Grégoire et Rodolphe,
ses petits-neveux,
ont la tristesse de faire part du décès de

Herbert, Jean-Louis MULLER.

Un service sera célébré le mercredi 24 octobre 1990, à 18 h 30, en l'église luthérienne de la Rédemption, 16, rue Chauchat, Paris-9e.

44, rue Saint-Georges,
75009 Paris.

Remerciements

– Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux très nombreuses marques de sympathie et d'amitié reçues lors du décès de

Stellio LORENZI,

Mme Hélène Lorenzi,
son épouse,
Ses enfants
Et toute la famille,
remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur chagrin et les prie de trouver ici l'expression de leur très vive reconnaissance.

Anniversaires

– Le 21 octobre 1989,

André MALET,
théologien, philosophe,

nous a quittés.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont aimé.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le lundi 22 octobre 1990, à 12 h 10, en l'église Saint-Louis d'Antin, 63, rue Caumartin, Paris-9e, pour le repos de l'âme de

Claude du POUGET de NADAILLAC,
marquise de Roquemaurel,

rappelée à Dieu, le 7 octobre 1990.

Soutenances de thèses

– Université Paris-I (Panthéon-Sorbonne), le samedi 20 octobre, à 10 heures, centre Michelet, 3, rue Michelet, Mlle Catherine Breniquet : « La disparition de la culture de Halaf ou les origines de la culture d'Obeto dans le nord de la Mésopotamie ».

– Université Paris-V (René-Descartes), le mercredi 24 octobre, à 14 heures (Sorbonne), salle Louis-Liard, Mme Suzanne Ruff, épouse Lallemand : « Adoption, Fosterage et Alliance. Etude générale. Examen du cas Kotokoli du Togo ».

– Université Paris-I (Panthéon-Sorbonne), le jeudi 25 octobre, à 16 heures, salle 307 (centre Panthéon), M. Rodolfo Garza-Garza : « L'exploitation pétrolière au Mexique. Le cadre juridique, les politiques et structures de l'industrie ».

– Université René-Descartes, le vendredi 26 octobre, à 10 heures, centre Henri Pieron, salle 106, 28, rue Serpente, Mlle Emete Biran Mertan : « L'effet de la présence d'un adulte sur la communication entre jeunes enfants ».

– Ecole des hautes études en sciences sociales, le lundi 29 octobre, à 14 heures, salle 524, M. Francis Affergan : « Terrain et discursivité : la Martinique et la critique des fondements de l'ethnologie ».

– Université Paris-IV, le samedi 27 octobre, à 14 h 30, amphithéâtre Cauchy, esc. E, 3e étage, 17, rue de la Sorbonne, M. Charalambos Goussios : « La Grèce et l'idée d'Europe dans les récits de voyages et les mémoires des XVIIe et XVIIIe siècles ».

– Université Paris-III, le samedi 27 octobre, à 9 heures, salle Bourjac, 17, rue de la Sorbonne, M. Fernand Copello : « Recherches sur la nouvelle post-cervantine de 1613 à 1624 ».

– Institut national des langues et civilisations orientales, le samedi 27 octobre, à 9 h 30, 2, rue de Lille, Mme Mahieu, épouse Nathalie Talbot : « Jeux de musique dans l'œuvre de M.-A. Bulgakov ».

– Université Paris-IV, le jeudi 8 novembre, à 14 h 30, salle des Actes, centre administratif, 1, rue Victor-Cousin, Mme Anne-Marie Zuccelli : « Les écrits de Georges Rouault et la critique d'art de son temps : quelle parole possible sur la création ? »

TÉLÉVISION

Samedi 20 octobre

TF 1

20.40 Variétés : Sébastien, c'est fou !
22.25 Magazine : Ushuaïa.
23.25 Magazine : Formule sport.
0.20 Journal et Météo.

A 2

20.40 Feuilleton : Le pouvoir et la gloire.
22.05 Variétés : Etoile-palace.
23.40 Journal et Météo.

FR 3

– 20.00 à 0.00 La SEPT –
0.00 Série rose : L'épreuve d'amour.
0.30 Magazine : L'heure du golf.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Une blonde presque parfaite.
22.00 Les Nuls... l'émission.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : L'ensorceleuse. ■
0.35 Cinéma : Ratboy. ■■

LA 5

20.40 Téléfilm : La danse du scorpion.
22.20 Série : Deux flics à Miami.
23.25 Divertissement : Désir.
0.00 Journal de minuit.

M 6

20.30 Magazine : Sport 6.
20.35 Téléfilm : Maï, la petite fille de la guerre
22.20 Téléfilm : La folle aventure du Trivial Pursuit.
0.00 Six minutes d'informations.

LA SEPT

21.00 Documentaire : Zingaro.
22.15 Soir 3.
22.30 Documentaire : Les documents interdits.
22.40 ▶ Documentaire : Passée sous silence.

Dimanche 21 octobre

TF 1

13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
15.10 Divertissement : Vidéo-gag.
15.40 Série : Côte Ouest.
16.40 Tiercé à Longchamp.
16.45 Dessins animés : Disney parade.
18.00 Magazine : Téléfoot.
19.00 Magazine : 7/7. Invité : Pierre Bérégovoy.
19.50 Loto sportif.
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.40 Cinéma : La chèvre. ■■
22.20 Magazine : Ciné dimanche.
22.30 Cinéma : Les fous du stade. ■
0.00 Journal et Météo.

A 2

13.20 Dimanche Martin (suite).
14.55 Série : Mac Gyver.
15.45 Dimanche Martin (suite).
16.35 Série : Allô ! Béatrice.
17.35 Documentaire : L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
18.25 Magazine : Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
19.59 Journal et Météo.
20.40 Série : Le gorille.
22.10 Magazine : L'œil en coulisses.
23.10 Journal et Météo.
23.30 Série : Les brigades du Tigre.

FR 3

13.30 Magazine : Musicales.
14.30 Expression directe.
14.50 Magazine : Sports 3 dimanche.
17.30 Magazine : Montagne.
18.00 Amuse 3.
19.00 Le 19-20 de l'information. *De 19.10 à 19.30, le journal de la région.*
20.10 Série : Benny Hill.
20.40 Série : Les grands.
22.15 Magazine : Le divan.
22.35 Journal et Météo.
22.50 Cinéma : L'oiseau noir. ■■■
0.00 Cinéma : The road to Mandalay. ■■
0.35 Musique : Carnet de notes.

CANAL PLUS

14.00 Dontact.
14.04 Téléfilm : Un témoin de trop.
15.45 Magazine : 24 heures.
16.40 Série : Zorro.
17.00 Les Nuls... l'émission.
18.00 Cinéma : Suivez cet avion. □
— En clair jusqu'à 20.40 —
19.25 Flash d'informations.
19.30 Dessins animés : Ça cartoon.
20.30 Dis Jérôme «...?».
20.35 Magazine : L'équipe du dimanche.
20.40 Cinéma : Cinglée. ■
22.30 Flash d'informations.
22.35 Magazine : L'équipe du dimanche.
1.00 Cinéma : Dedicatoria. ■

LA 5

13.35 Série : Simon et Simon.
14.30 Sport Tennis.
16.35 Série : Bergerac.
17.45 Série : La loi de Los Angeles.
18.42 Journal images.
18.50 Série : L'enfer du devoir.
19.45 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Cinéma : Hold-up. ■
22.40 Cinéma : Le mors aux dents. ■■
0.25 Le journal de minuit.

M 6

13.30 Série : Madame est servie.
14.00 Série : Murphy Brown.
14.30 Série : Dynastie.
16.00 Documentaire : Chasseurs d'images.
16.15 Série : Médecins de nuit.
17.10 Série : L'homme de fer.
18.00 Six minutes d'informations.
18.05 Série : Clair de lune.
18.55 Magazine : Culture pub.
19.25 Série : La famille Ramdam.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.35 Cinéma : Cause toujours, tu m'intéresses. ■
22.10 Six minutes d'informations.
22.25 Capital.
22.30 Cinéma : Emmanuelle. ■
0.00 Six minutes d'informations.
0.10 Capital.

LA SEPT

13.30 Histoire parallèle.
14.30 Documentaire : Benazir Bhutto.
15.30 Documentaire : Palettes.
16.00 ▶ Préfaces.
16.30 Vidéo-danse.
17.00 Théâtre : La manivelle.
17.45 Danse : A la renverse.
18.00 Téléfilm : Août.
19.30 Musique.
20.00 Histoire de la bande dessinée (7).
20.30 Cinéma : Vingt jours sans guerre. ■■
22.10 Portrait d'Alexeï Guerman.
22.30 Cinéma : Paris vu par... ■■
0.00 Courts métrages.

RÉGIONS

Polémique

« Le département est obsolète »

nous déclare M. Pierre Mazeaud (RPR) qui propose de transférer ses compétences à la région

L'Association des présidents de conseils généraux est divisée entre élus de droite et de gauche à propos de l'orientation donnée à son action par son président, M. Jean Puech (UDF-PR). La proposition de M. Pierre Mazeaud (RPR), député de la Haute-Savoie, ancien ministre, de supprimer les départements a attisé la polémique. Malgré le refus, le 3 octobre dernier, par l'Assemblée nationale, d'adopter son amendement visant à transférer les compétences des départements aux régions, l'ancien ministre persiste et signe.



« Pourquoi estimez-vous que le département est dépassé ?

– La France est le seul pays d'Europe à superposer quatre niveaux administratifs – l'Etat, la région, le département et la commune – disposant chacun d'une assemblée délibérante, d'un exécutif local et de services d'exécution. Une telle superposition conduit à un enchevêtrement d'autorités, de compétences et de financements. Elle suscite également de multiples conflits d'hommes et de pouvoirs. Elle est enfin un obstacle à une gestion efficace. On ne peut supprimer, bien sûr, l'Etat et les communes. Les régions, elles, peuvent être remodelées. Reste les départements. Ce sont eux qu'il s'agit de faire tomber.

– Pour quelle raison ?

– Les départements résultent d'une création artificielle de la Révolution et n'ont pu traverser les deux siècles qui nous en séparent que parce qu'ils ont été le cadre de l'action des préfets, et donc de la présence de l'Etat. C'est un cadre territorial désuet, inadapté sur les plans technique, financier, géographique et administratif. Ses frontières ne recouvrent plus la réalité des espaces économiques et des solidarités sociales. Nous ne sommes plus à l'époque des diligences. Le département est obsolète et dans vingt ans, on n'en parlera plus.

– Le département reste cependant une collectivité territoriale importante ?

– Ce n'est pas évident. Nul, en effet, ne peut contester que son assemblée délibérante, le conseil général, se caractérise par une sur-représentation des zones rurales. Que peut-on en conclure, sinon que même régulièrement élus, les conseils généraux sont des assemblées d'une légitimité douteuse ? Les Français ne sont d'ailleurs pas dupes. Le peu d'intérêt qu'ils portent aux élections cantonales, dont le taux d'abtention est très élevé, illustre mon propos. Faut-il supprimer le département ? Les électeurs ont déjà, et depuis longtemps, apporté leur réponse.

– N'êtes-vous pas seul dans ce combat contre l'existence des départements ?

– Pas du tout. J'observe que dans ce débat, des hommes comme Michel Debarge, Raymond Barre, Charles Millon et Pierre Méhaignerie, notamment, ne sont pas très éloignés de mes préocupations. Aujourd'hui, toutes les initiatives en faveur de l'emploi, de la formation ou du développement économique ont pour cadre des territoires qui ne coïncident jamais avec les départements, mais souvent avec les régions. Bref, les vraies questions ne se posent plus dans les chefs-lieux des départements, mais dans les capitales régionales.

– Ne remettez-vous pas en cause la décentralisation ?

– Les lois de décentralisation de 1982 sont un mauvais coup porté à notre pays. Cela est si vrai que, récemment, le gouvernement a eu le courage de redonner aux préfets certaines compétences qui appartenaient aux élus, notamment pour les logements sociaux.

– Peut-on revenir en arrière ?

– Bien sûr. Rien n'est irréversible en matière de décentralisation. J'en veux pour preuve la constitution de 1793, qui était décentralisatrice, et sur laquelle deux ans plus tard, on est revenu.

– Les régions, selon vous, doivent donc prendre le relais des départements ?

– Certainement. Il faut créer en France, de grandes régions comparables à celles qui existent déjà en Allemagne, en Italie, et en Espagne. »

Propos recueillis par
JEAN PERRIN

Les risques de la démocratie locale

Brest essuie les plâtres

BREST

de notre correspondant

Consultée par référendum le 14 octobre, la population de la Communauté urbaine de Brest (1) s'est prononcée à une écrasante majorité contre la construction d'un réseau de tramways. Les « non » l'ont emporté avec près de 80 % des voix. Le maire et président de la CUB, Pierre Maille (PS), s'était engagé à respecter l'opinion de la population : le tram est donc abandonné.

L'ampleur de ce vote négatif a surpris. Mais aussi l'importance de la participation : 41 %. Celle-ci constituait la grande inconnue de cet exercice de démocratie locale. Les 37 % de participation enregistrés lors d'un vote similaire à Grenoble semblaient être une barre infranchissable.

La campagne de communication menée par la Communauté urbaine (3 millions de francs) y est pour quelque chose. Mais peut-on considérer qu'une majorité de la population s'est exprimée ? Il apparaît surtout que ce sont les opposants qui ont voté et que la position d'un peu plus de 30 % des électeurs a suffi à repousser un projet.

Aussi la question est-elle de savoir si le référendum ne constitue pas un frein à l'action municipale. Les spécialistes sont formels : *« A Brest, le dossier ressortira obligatoirement dans dix ans. »*

L'augmentation prévisible des déplacements urbains plaide en faveur du tramway, tout comme l'accroissement des voyages sur les réseaux de Nantes et de Grenoble, villes où le taux de couverture est respectivement passé de 48 à 55 % et de 43 à 57 %. A Brest, deux lignes étaient prévues. Un investissement de 700 millions de francs couvert par une subvention de 30 %, une augmentation du versement transport et des prêts supportés par le concessionnaire. Sur ces chiffres, le rôle de l'opposition municipale a été déterminant : le RPR et l'UDF ont agité l'épouvantail d'un « impôt tram » dans une ville où les contributions sont déjà élevées. *« Cela renforce le sentiment qu'on ne peut pas avancer sur la base d'un mensonge, car le dossier était bétonné »*, commente Jean-Blaise Picheral, architecte urbaniste, qui pilotait le dossier.

Ce référendum pose une seconde interrogation : à quel moment, dans l'établissement d'un projet, faut-il demander à la *vox populi* de s'exprimer ? La Communauté urbaine de Brest a voulu pousser très loin les études, de manière à être certaine du coût de l'investissement et de son amortissement. Problème : l'opposition a saisi cette perche pour répandre l'idée que la décision était en fait prise et qu'il eût mieux valu demander à la population son avis avant d'engager 12 millions de francs de dépenses. Mais, répond le PS, *« on ne pouvait par honnêteté proposer au vote qu'un projet précis afin d'éliminer les dérapages financiers »*.

Le référendum comporte donc des risques. D'autant que, par nature, il est conservateur. De plus, il n'est pas exempt de dérives politiques. A Brest, le RPR et l'UDF y ont trouvé une occasion de fragiliser la position du maire. Mais Pierre Maille s'est tiré de ce piège en refusant de se prononcer, ce qui ne sera pas cependant sans incidence : se placer au-dessus de la mêlée peut être interprété comme un refus de « se mouiller. »

Reste qu'une telle consultation montre que l'on peut communiquer avec la population sur un dossier complexe. Lors des réunions publiques, celle-ci a montré sa capacité de discussion. Mais ces rencontres n'ont touché que 0,8 % du corps électoral.

GABRIEL SIMON

(1) 220 000 habitants, huit communes.

Un nouveau quartier de 70 hectares

Une vitrine pour Aix-en-Provence

De grands architectes ont concouru pour la réhabilitation d'un vaste espace au centre de la ville. Un projet ambitieux.

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

Une curiosité : au bout du cours Mirabeau, à quelques mètres du casino et de la Rotonde qui marque de ses jeux d'eau l'entrée du vieil Aix-en-Provence, dorment vingt hectares de terrains vagues et d'entrepôts oubliés par l'Histoire. Les tours et les barres de béton d'Encagnagne sont au-delà, ici il n'y a rien. Les installations de Thomson, de Gaz de France et de la Manufacture d'allumettes ont cessé leur activité. Elles laissaient un champ libre que se partagent, un peu au hasard, parkings, terminus de bus et voies SNCF.

Une curiosité et une chance : la municipalité a conçu tout le parti qu'elle pouvait tirer d'une opération bien menée sur le site. D'abord, bien sûr, aérer un centre chargé de passé, trop à l'étroit dans ses boulevards de ceinture. Capitale des étudiants et des notables, bourgeoise et cossue, Aix-en-Provence attire de plus de plus de résidents. Pourtant, si la population de la commune a globalement augmenté, celle du centre proprement dit continue elle à décroître, passant de 14 000 à 12 000 habitants.

Les difficultés d'accès des rues piétonnes, mais surtout la flambée des prix, en ont fait fuir plus d'un. Avec le projet Sextius Mirabeau, le centre, qui s'étend aujourd'hui sur 70 hectares, va connaître une extension correspondant au tiers de sa superficie.

La municipalité avait donné des directives ambitieuses. Les architectes devaient prévoir 3 000 places de parkings souterrains, un pôle d'échange afin d'améliorer les dessertes routières et autoroutières, un hangar pour les cars et une station SNCF où pourrait s'arrêter un RER dont on parle ici depuis longtemps.

On a vu grand. S'y ajoutent des équipements publics de prestige : palais des congrès de 800 places, une salle de spectacle de 1 500 places. Pour le reste, on a veillé à équilibrer les fonctions : sur les 230 000 mètres carrés construits, il y aura environ 110 000 mètres carrés de logements, dont une centaine de logements sociaux, 60 000 mètres carrés de bureaux et 15 000 mètres carrés de commerces. On a d'ailleurs donné aux anciens commerçants du centre l'assurance d'un droit de préférence sur les surfaces créées, tandis que l'engagement était pris d'interdire les regroupements de type hypermarché. Dernier impératif, soigner les liaisons piétonnes puisqu'il s'agit aussi d'aller à la rencontre des banlieues et de redonner une homogénéité au tissu urbain.

Une réflexion globale

A vrai dire, ce n'est pas la première fois que l'aménagement de Sextius Mirabeau est à l'ordre du jour. La municipalité précédente s'y était attelée plusieurs fois, une partie de l'ancienne Manufacture d'allumettes a même été restaurée pour accueillir le fonds de la bibliothèque Méjanes. Mais l'affaire avait des allures de serpent de mer. Deux ZAC distinctes avaient été lancées, ce qui risquait de nuire à la cohérence d'ensemble des opérations.

La nouvelle municipalité, en reprenant le dossier, a décidé de réfléchir globalement sur le site et d'éviter le mitage incontrôlable des programmes immobiliers juxtaposés, en s'appuyant, il est vrai, sur le travail accompli : les trois quarts du foncier sont déjà propriété de la ville. Les quelques villas de la zone ont pratiquement toutes été acquises par la municipalité. Cela évitera les expropriations massives.

Pour mettre toutes les chances de leur côté, les élus ont agi vite : *« Si Sextius Mirabeau n'a pas vu le jour dans le passé, c'est essentiellement parce que les diverses municipalités ont effectué de longues études qui, au moment de leur mise en œuvre, ont été remises en cause par la municipalité suivante. Une situation qui a coûté fort cher à la ville »*, explique le document de présentation de la ZAC. L'idée a donc été de faire confiance aux architectes pour affiner programmation et traitement urbanistique.

Aux architectes, mais aussi aux promoteurs financiers et aux investisseurs. La consultation lancée l'été dernier dépassait en effet le simple concours d'architectes. *« Cela aurait coûté trop cher*, raconte Alexandre Medvedowsky, adjoint à l'urbanisme. *Nous voulions attirer chez nous les meilleurs architectes, mais nous n'aurions pas pu les payer nous-mêmes. Nous avons donc examiné des montages déjà constitués, dont la rentabilité était éprouvée. »* Une trentaine de groupes se sont présentés, dix ont été retenus, dont quatre finalement primés.

Le vainqueur : Oriol Bohigas, un Catalan, maître en ce domaine puisqu'il est chargé d'une mission de conseil auprès de la ville de Barcelone à l'occasion des Jeux olympiques. Derrière lui, des arguments de poids : deux architectes locaux, François Guy et Jean-Pierre Siame. Si le second est Aixois, le premier appartient au groupe Atelier 9, impliqué dans la plupart des grands projets de la région.

Cela a-t-il été déterminant dans le choix final ? *« Il est évident que nous apprécions qu'un architecte international s'appuie sur une équipe bien implantée chez nous. Elle lui apporte une indispensable connaissance du terrain »*, avoue Alexandre Medvedowsky. Outre son équipe de concepteurs, Bohigas a réuni une force économique importante : la banque Worms, la BNP, Quillery Saint-Maur, HDI, Hexagone Développement Immobilier, Progéréal et Finaréal.

L'autre astuce a été de distinguer trois autres groupes prestigieux : Richard Meier, Christian de Portzamparc et Gregotti Associati. Le palmarès, qui regroupe ainsi quelques-unes des têtes d'affiche de l'architecture mondiale, ne restera pas lettre morte. C'est en effet la Société d'économie mixte de la ville qui reste l'aménageur, et revend ensuite les terrains aux promoteurs. S'il est chargé d'agir sur la conception d'ensemble, Oriol Bohigas ne se verra attribuer en principe que 30 % des constructions. Les autres équipes primées auront donc la possibilité de s'intégrer par fragments à la trame qu'il a conçue. Paradoxalement, ce dernier ne s'en plaint pas. *« Sur des projets d'une telle échelle, il faut absolument éviter la répétition et l'empreinte d'un seul homme. Etablir un dialogue avec d'autres architectes de qualité me semble donc indispensable. »* Même s'il faut pour cela revoir la copie. Car, on ne cesse de le répéter, il faudra encore un an d'études et de concertations avant que débutent les travaux.

La population, invitée à voir les maquettes à la bibliothèque Méjanes, sera de nouveau sollicitée, et Bohigas pourrait avoir à s'expliquer en public. Il décrira alors la trame d'îlots et de rues qui caractérise son projet. Symétrie et autres perspectives sont volontairement brouillées ; les équipements publics sont placés au centre. La diversité des articulations et des façades est soigneusement cultivée et la circulation hiérarchisée.

Même s'il s'agit moins de *« réaliser une extension du centre que de placer la dernière pièce d'un puzzle qui vient s'imbriquer entre plusieurs quartiers »*, Oriol Bohigas sait aujourd'hui ce qu'il veut faire : un véritable quartier de ville, la vitrine moderne et technologique d'une cité historique.

JEAN-LOUIS ANDRÉ

La politique d'aménagement du territoire de la CEE

Les régions périphériques maritimes souhaitent la création d'un « Sénat européen »

SAINT-NAZAIRE

de notre correspondant

Réunie à l'invitation de la région des Pays de la Loire, les 4 et 5 octobre à La Baule, la dix-huitième assemblée générale de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) a demandé à la Communauté européenne et à ses Etats membres *« de reconnaître et d'institutionnaliser le rôle des régions dans la CEE »*.

Créée en 1973, la CRPM œuvre pour le rééquilibrage entre le centre industrialisé de l'Europe et la périphérie, généralement moins développée. Ainsi, sur la soixantaine de régions membres de la Conférence, trente-six font partie des régions prioritaires, au titre de la politique de développement régional de l'Europe.

Certaines des propositions de la CRPM ont déjà été prises en compte dans les réformes engagées par la Communauté européenne, en particulier celles concernant la distribution des fonds structurels (fonds régional, fonds social). Mais, de l'avis de l'assemblée générale, d'autres n'ont pas encore reçu de réponses satisfaisantes. C'est pourquoi la CRPM juge nécessaire d'aller plus loin dans l'institutionnalisation des régions dans l'organisation européenne. A côté d'une assemblée des régions, dont elle fut l'initiatrice, la CRPM verrait d'un bon œil la mise en place d'un « Sénat des régions », comme l'a dit M. Dieter Mumm, représentant allemand du Schleswig-Holstein, fondé sur une représentation de l'espace, plutôt que de la population. Préconisant d'intégrer dans le nouveau Traité *« l'objectif de qualité de vie comme finalité principale du marché unique et des politiques de développement qui l'accompagnent »*, la CRPM définit ainsi ses priorités pour atténuer les déséquilibres : politique vigoureuse de développement du milieu rural ; renversement de la tendance au gigantisme urbain, grâce notamment à une meilleure utilisation des villes moyennes et à une autre conception des réseaux de transport ; promotion d'une politique commune du littoral ; dialogue avec les régions sur l'exploitation des ressources de pêche ; incitations aux activités de haute technologie à s'implanter dans les régions de la périphérie ; politique spécifique pour les îles.

« Un espace unique exige des moyens de transport tels que cet espace soit l'espace de tous », a souligné M. Alberto Jardim.

M. Olivier Guichard, qui accueillait la CRPM en sa qualité de président de la région des Pays de la Loire, a appris une bonne nouvelle : la toute jeune commission de l'arc atlantique qu'il préside se voit allouer une somme de 3,5 millions d'écus par la CEE.

JEAN-CLAUDE CHEMIN

□ **Plan antifeu dans l'Hérault.** – Le conseil général de l'Hérault a décidé d'affecter 1 134 000 francs au schéma départemental de défense des forêts contre les incendies. Il a décidé de financer une étude concernant 17 cantons parmi les plus touchés par le feu, dans le but de mettre au point de nouveaux moyens de prévention. Deux axes se dégagent déjà : la réalisation de cultures coupant la forêt et permettant de stopper le développement des flammes ; mais aussi la possibilité d'utiliser les canalisations de la Compagnie du Bas-Rhône, qui irriguent aujourd'hui les campagnes, comme outils anti-incendies. – *(Corresp.)*

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

ÉCONOMIE

COMMERCE EXTÉRIEUR

L'Europe face aux voitures japonaises

Quand M. Calvet fait du « gauchisme industriel »

Avant de quitter le ministère des affaires européennes, Mme Cresson avait demandé aux constructeurs automobiles (Peugeot, Renault, Fiat, Volkswagen) et aux fabriquants d'équipements d'élaborer un « plan » détaillant leur position sur les importations de voitures japonaises. Face aux libre-échangistes de Bonn, de Londres, de Dublin... et de Bruxelles, qui veulent ouvrir les frontières européennes en 1993, le ministre voulait s'armer d'un document qui ne devait d'ailleurs pas se limiter à réclamer un délai de protection, mais devait comporter une stratégie offensive sur le marché mondial.

Comprenant qu'il leur fallait serrer les rangs et mieux expliquer leur protectionnisme à l'opinion et aux gouvernements, les constructeurs se sont mis au travail. Le document, qu'attend aujourd'hui Mme Guigou, successeur de Mme Cresson, s'élaborait dans l'unité lorsque M. Calvet, de Peugeot, a provoqué une rupture.

Le président de Peugeot SA – qui devait participer dimanche 21 octobre au « Grand Jury RTL-Le Monde » – a expliqué sa position sur la question à plusieurs reprises (*le Monde* du 4 octobre). Il veut que la Communauté européenne bloque les ventes de voitures nipponnes pendant dix ans à leurs niveaux actuels aussi bien globalement en Europe (*10 % du marché*) que dans chacun des Etats (3 % en France par exemple). Toute nouvelle implantation d'usines japonaises sur le sol européen doit être également interdite. A l'échéance, en 2002, un réexamen sera fait en fonction de *« la réciprocité »* de l'ouverture du marché japonais aux voitures européennes.

Par rapport aux propositions des autres constructeurs qui acceptent que la part des japonais s'accroisse mais veulent en discuter les conditions, l'extrémisme de M. Calvet est nourri par ce qu'il faut bien appeler son rejet de la construction du grand marché de 1993. M. Calvet en a appelé en effet à une *« pause (...) jusqu'au moment où seront redéfinis et constatés des accords réels des Douze sur le nombre de pays à comprendre dans la Communauté, sur l'avenir politique, économique et social de cette Communauté et notamment sur la façon de redonner aux autorités politiques les moyens de contrôler effectivement l'action des fonctionnaires de Bruxelles et des commissaires »*.

« La politique du pire »

Convaincu que l'Europe telle qu'elle se construit est une mauvaise chose, le patron de Peugeot aurait alors fait capoter l'union des constructeurs automobiles afin que le désaccord manifeste au niveau européen conduise chacun à en revenir à une politique solitaire face aux Japonais. La France, faute d'Europe, maintiendrait son quota actuel de 3 %, niveau faible qui convient à M. Calvet. A-t-il fait ou pas ce calcul en provoquant la rupture des discussions entre constructeurs ? On en soupçonne en tout cas le PDG. *« Plutôt que de maintenir à tout prix un front uni, Calvet joue la politique du pire pour casser l'Europe et pour que la France maintienne un bilatéralisme musclé avec le Japon »*, dit un conseiller ministériel qui ajoute : *« C'est du gauchisme industriel. »*

Il semble toutefois depuis quelques jours que les positions de l'un et des autres se rapprochent à nouveau et que l'unité se refasse...

E. L. B.

La préparation des négociations commerciales du GATT

Les Douze ne parviennent toujours pas à une position commune sur le dossier agricole

Les ministres de l'agriculture de la CEE ont renvoyé, vendredi 19 octobre, à leurs collègues des affaires étrangères qui se réunissent lundi et mardi au Grand Duché, le dossier agricole de la négociation GATT. Ce nouvel échec des Douze illustre leurs profondes divergences sur l'ampleur des concessions à offrir aux Etats-Unis.

LUXEMBOURG (Communautés européennes)

de notre correspondant

« Il est préférable de ne pas avoir de compromis plutôt que d'aboutir à un mauvais accord. » M. Louis Mermaz a voulu ainsi montrer que la France n'entendait pas négocier la position de la Communauté sous la pression du calendrier. Il était prévu que chaque participant à la conférence ministérielle de décembre prochain à Bruxelles devait formuler son offre pour le 15 octobre. Le ministre français est d'autant moins disposé à accélérer coûte que coûte le mouvement qu'il juge *« floues et ambiguës »* les propositions de Washington.

La délégation allemande, elle aussi déterminée à prendre son temps, est sur la même longueur d'ondes que son homologue française. M. Helmut Kohl n'a-t-il pas téléphoné, mercredi dernier, à M. Jacques Delors pour lui dire que le projet de Bruxelles était inacceptable pour les agriculteurs allemands ?

Selon Bonn, il s'agit, avant de formuler une offre précise, d'établir les contre parties devant compenser une réduction de 30 % (d'ici à 1996) du soutien accordé à l'agriculture européenne et l'ouverture des frontières communautaires. De son côté, l'exécutif des Douze fait valoir que les garanties souhaitées par la France, l'Allemagne et quelques autres Etats membres ne pourront formellement être consenties avant la fixation des prix agricoles 1991-1992, c'est-à-dire dans au moins six mois.

Cette forte opposition n'a pas empêché la Commission de marquer un point à l'issue des travaux des Douze. Mardi dernier, la présidence italienne avait élaboré un projet de compromis – moins « libéral » que celui conçu par Bruxelles – qui est désormais caduc. Dès lors, les propositions de la Commission redeviennent la base de travail dans les négociations entre les capitales européennes. Selon M. Vito Saccomandi, ministre italien de l'agriculture et président en exercice de la CEE, les chances sont pratiquement nulles pour que la réunion ministérielle des 22 et 23 octobre puisse aboutir à un accord. Dans ces conditions, il est très probable que le Conseil européen de Rome (les 27 et 28 octobre) soit saisi du dossier agricole du GATT.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement devront alors se prononcer sur les points de blocage actuels : faut-il accepter l'ouverture d'un débat sur les exportations subventionnées par le budget européen ? Augmenter de 8 % les importations de la CEE en produits de substitution de céréales (PSC) et de soja ? Définir une nouvelle approche de la politique agricole commune conduisant très vite à une agriculture européenne à deux vitesses ? Une série de questions auxquelles le Conseil européen, compte tenu de la nature et de l'organisation de ses travaux, peut difficilement répondre.

MARCEL SCOTTO

SOCIAL

En raison de la grève des dockers de Dunkerque

600 salariés et intérimaires de la Sollac sont menacés de chômage technique

Le port de Dunkerque est quasiment paralysé depuis vingt-quatre jours à cause d'un conflit entre les dockers et l'Union maritime et commerciale. La Fédération nationale des ports et docks CGT a réclamé instamment le 19 octobre des négociations. Elle appelle le ministère de la mer à organiser une réunion de concertation. L'usine sidérurgique Sollac de Dunkerque menace de mettre ses salariés au chômage technique.

Renault et Citroën ne sont pas les seuls entreprises à être affectées par un mouvement de grève qui leur est étranger. Premier client du port de Dunkerque, la Sollac, filiale « produits plats » d'Usinor-Sacilor, commence à souffrir sérieusement du conflit des dockers. Lors d'un comité d'établissement exceptionnel, les dirigeants de Sollac Dunkerque ont ainsi annoncé qu'ils allaient être conduits à *« arrêter successivement dans les prochains jours deux des trois hauts fourneaux »* en fonctionnement permanent sur le site, faute de pouvoir décharger le charbon.

Une telle mesure s'accompagnera de la mise en chômage technique de 600 personnes – salariés de la Sollac et intérimaires – occupées sur ces installations. Sauf déblocage assez peu probable du conflit pendant le week-end (le mouvement de grève a été reconduit pour soixante-douze heures le 19 octobre), la mise en veille du premier four interviendra dès lundi 22 octobre. Les usines de Florange et de Fos de la Sollac ainsi que les unités de Saarstahl, la filiale allemande d'Usinor-Sacilor, seront alors mises à contribution pour assurer les livraisons de l'usine de Dunkerque défaillante.

Le conflit a déjà coûté 50 millions de francs à Sollac, qui s'efforce depuis trois semaines de décharger à Anvers, Rotterdam et Zeebrugge son charbon pour le réacheminer ensuite sur Dunkerque par trains et par camions. Les flux détournés restent toutefois insuffisants pour permettre un fonctionnement correct des installations. Le sidérurgiste craint surtout, si le conflit s'éternise, les dommages que pourrait subir sa cokerie, outil de production dont la remise en route est toujours extrêmement délicate.

La fin d'un conflit de douze jours

Les routiers ont repris le travail à la frontière franco-espagnole

Après douze jours de conflit, le ministère espagnol des transports et les représentants des camionneurs sont parvenus à un accord vendredi soir 19 octobre et le mot d'ordre de grève a été levé. Côté français, les transporteurs routiers ont levé deux heures plus tard le blocus de la route et du rail qu'ils avaient instauré en riposte aux barrages des routiers grévistes espagnols : ils avaient obtenu l'assurance d'être dédommagés des dégâts causés à leurs véhicules, grâce à la mise en place par les autorités françaises et espagnoles d'un dispositif d'aide d'urgence.

La circulation des voitures de tourisme a très vite repris, mais celle des poids lourds ne devrait pas être régularisée avant mardi, en raison à la fois de leur nombre dans la zone frontalière et des formalités douanières à effectuer. Ce lent retour à la normale devrait limiter dans le temps les décisions de chômage technique prises par Renault dès jeudi (et qui touchent 22 000 personnes) et par Citroën vendredi soir (15 200 salariés). Peugeot, de son côté, dont l'usine de Villaverde, près de Madrid, est arrêtée depuis le 15 octobre, n'envisageait une telle mesure pour ses usines en France que si le mouvement perdurait. Le chômage technique dû à la grève des routiers ne remet pas en cause le système des « flux tendus », qui limite au minimum les stocks de pièces détachées, les usines étant approvisionnées par une noria de camions. La perte de salaire subie est partiellement compensée par une allocation spécifique prise en charge par l'Etat, à laquelle s'ajoute éventuellement une allocation conventionnelle à la charge de l'employeur.

EN BREF

□ **La couronne norvégienne liée à l'écu.** – Le ministre norvégien des finances et le gouverneur de la Banque centrale ont annoncé, vendredi 19 octobre, que la monnaie nationale évoluerait désormais sur les marchés des changes dans la limite de 2,25 % en dessus ou en dessous d'un cours pivot de 7,9940 couronnes pour un écu. La Norvège ne fait pas partie de la CEE et ne peut donc entrer dans le SME. M. Bérégovoy a déclaré, vendredi, que la décision d'Oslo était *« bienvenue »*.

□ **M. de Larosière rend hommage à Renaud de La Genière.** – Le gouverneur de la Banque de France, M. Jacques de Larosière, a rendu un hommage appuyé à son prédécesseur Renaud de La Genière, jeudi 18 octobre, à l'occasion de la réunion du conseil général de la Banque. Il a évoqué *« la manière dont Renaud de La Genière a exercé, pendant cinq années, les plus hautes responsabilités dans cette maison* [la Banque de France], *montrant en toute occasion sa passion du service public, son souci d'une saine gestion monétaire et son indépendance d'esprit »*.

INDUSTRIE

Après l'annonce de mauvais résultats financiers

Les syndicats reprochent aux pouvoirs publics d'« entériner » les décisions de Michelin

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

A Clermont-Ferrand, l'annonce faite par Michelin que le groupe devrait enregistrer, pour l'année 1990, plus de 2,3 milliards de francs de pertes a été ressentie douloureusement. Les Clermontois ont toujours à l'esprit ce quatrième plan social annoncé le 25 juin et qui prévoit la suppression de 2 260 emplois – dont la majeure partie dans les usines de la ville – à l'échéance de mars 1991. Depuis 1983, par le biais de trois opérations similaires, Michelin a déjà supprimé plus de 6 000 emplois dans ses unités clermontoises, lesquelles ne comptent plus que 18 000 salariés.

La CGT, la CFDT et FO redoutent, pour l'heure, de nouveaux licenciements dans un futur très proche après l'annonce par la direction d'une réduction des frais d'exploitation *« par un ajustement des capacités de production et une organisation plus décentralisée, qui entraîneraient une baisse des effectifs »*.

« Les pouvoirs publics, les élus, ne font qu'entériner les décisions prises par Michelin, dont les qualités de gestionnaire ne sont peut-être aujourd'hui qu'un mythe », s'inquiète un délégué de la CFDT en faisant allusion à l'installation, le 12 octobre dernier par M. Jacques Chérèque, ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, d'une mission de développement économique sur le bassin de Clermont-Ferrand. Michelin avait d'ailleurs décidé de dégager 40 millions de francs en faveur de ce plan, l'Etat et le conseil général engageant respectivement 60 et 15 millions de francs.

La CGT dénonce, pour sa part, ce *« marché de dupes, Michelin voulant se donner une image qu'il n'a pas dans l'entreprise... »*. Mais dans les usines clermontoises le taux de syndicalisation est très faible et les organisations syndicales ne sont pas parvenues à mobiliser les salariés à l'annonce du dernier plan social. Il est vrai que, pour l'heure, les suppressions d'emplois ne se traduisent pas par des licenciements secs...

JEAN-PIERRE ROUGER

Le géant suisse de l'horlogerie SMH rachète l'allemand Porta

Le géant suisse SMH, numéro un mondial de l'industrie horlogère, avec un chiffre d'affaires de 8,8 milliards de francs français, vient de racheter la plus grande partie de la firme allemande PUW Forzheim Uhren AG, un des derniers grands fabricants de mouvements outre-Rhin. Cette opération, qui est soumise à l'accord du Bundeskartelamt allemand, permettra à la SMH de renforcer sa première place au classement de l'horlogerie mondial.

PUW fabrique 10 millions de mouvements par an, qui viendront s'ajouter aux 60 millions fabriqués par la firme suisse propriétaire de la fameuse Swatch.

La COB enquête sur Michelin et AXA-Midi Assurances

La Commission des opérations de Bourse (COB) a lancé en fin de semaine deux enquêtes, l'une concernant Michelin *(nos dernières éditions du 20 octobre)*, l'autre Axa-Midi Assurances, à la suite, dans les deux cas, d'importants échanges de titres avant la publication d'informations.

Dans le cas du manufacturier de Clermont-Ferrand, la COB analyse les conditions de diffusion de l'information financière et les mouvements qui ont affecté l'action. En effet, jeudi 18 octobre, en début d'après-midi, la valeur a fortement chuté en Bourse, peu de temps avant que M. François Michelin n'annonce aux analystes financiers et à la presse, réunis dans son usine clermontoise, une perte de 2,3 milliards de francs. L'autre enquête a été déclenchée également le 18 octobre *« à la suite des mouvements observés sur le marché des titres Axa-Midi Assurances, qui ont précédé la suspension des cotations et l'annonce de la fusion de cette société avec la Compagnie du Midi »*, selon le communiqué de la COB. Avant l'interruption des cotations d'Axa-Midi Assurances, mercredi 17, la valeur s'était fortement appréciée en début de semaine. Les investigations porteront aussi sur Drouot Assurances, la Paternelle Risques divers et La Vie Nouvelle, firmes concernées par la fusion des deux compagnies du groupe Axa (*le Monde* du 19 octobre).

Protestant contre l'échec des négociations

Les convoyeurs de fonds ont séquestré les représentants de leurs employeurs

Une centaine de convoyeurs de fonds séquestraient toujours, samedi matin 20 octobre, dans les locaux du Conseil national des transports à Paris, les dix représentants de leurs employeurs, à la suite de l'échec, la veille au soir, des discussions avec les organisations syndicales (CGT, CFDT, FNCR, FO, CFTC). Ces négociations qui portent sur une revalorisation des salaires et la révision des classifications s'étaient ouvertes, vendredi matin, avant qu'une centaine de convoyeurs de fonds, en grève depuis le 9 octobre, ne décident, en début d'après-midi, d'occuper les locaux.

Les discussions achoppent notamment sur le refus du patronat de discuter de la prime de risque de 1 700 F *« négociables »* réclamée par les grévistes

FINANCES

Les difficultés des intermédiaires financiers

Disparition d'un des derniers indépendants de la Bourse de Paris

La place de Paris devrait voir disparaître dans les jours prochains l'une des six dernières sociétés de Bourse indépendantes sur les quarante quatre établissements existants, avec le rachat de Boscher. Affectée comme tous les intermédiaires par la crise boursière mais aussi par *« un accident »* sur le titre Michelin cet été, la firme d'Alain Boscher a enregistré cette année des pertes, qui sans dépasser ses fonds propres, l'obligent à se rapprocher d'un grand groupe financier. Une réunion exceptionnelle du Conseil des Bourses de valeurs (CBV), organisme chargé de la réglementation des marchés, aurait étudié jeudi 18 octobre des propositions de reprise parmi lesquelles celle formulée par Axa-Midi. Le groupe d'assurances de M. Claude Bébéar possède déjà un pied dans le secteur avec la société de Bourse Meeschaert-Rousselle, qu'il contrôle à 100 %. Cette acquisition lui permettrait de renforcer son secteur actions et clientèle particulière. Si elle se concluait, l'histoire serait alors celle de l'« arroseur arrosé ». Des rumeurs persistantes, jamais démenties durant l'été, annonçaient le rachat imminent de Meeschaert-Rousselle par Boscher.

D. G.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 15 AU 19 OCTOBRE

PARIS

La flambée

INDICE CAC 40

+4,3 %

Réamorcé au tout début du mois d'octobre, puis devenu hésitant par la suite, le mouvement de hausse a repris de l'ampleur au cours de la semaine écoulée Rue Vivienne avant de s'arrêter à la veille du week-end. Néanmoins, la Bourse a monté de 4,3 % entre les 12 et 19 octobre.

Tout avait très bien commencé. Sur l'impulsion donnée par le rebond survenu à la veille du week-end à la toute dernière minute, le marché s'était mis à remonter très vite dès lundi et, sans finir au plus haut niveau de la journée (+ 1,9 %), s'adjugeait à la clôture un confortable gain de 1,47 %. Avait-il surestimé ses forces ? Le lendemain, après un démarrage prometteur (+ 0,61 %), la tendance se renversait et il fallut attendre, une fois de plus, la dernière minute pour la voir se réorienter à la hausse (+ 0,19 %). Nouveau et plus sensible flottement mercredi. Après une progression initiale de 0,28 %, puis une rechute en début d'après-midi (– 0,69 %), la Bourse redressait la barre et la journée s'achevait sur une avance de 0,88 %. Il ne devait pas jeudi y avoir de déraillement. Parti lentement (+ 0,25 %), le mouvement de hausse allait s'amplifier tranquillement, avant d'exploser en clôture (+ 1,96 %). A la veille du week-end, la Bourse était cependant reprise de hoquets et de hausse en baisse, puis de reprise en tassement, l'indice CAC 40 enregistrait à la clôture une perte insignifiante de 0,18 % .

Malgré ce léger dérapage en finale, le bilan de la semaine n'en a pas moins été brillant avec un gain supérieur à 4 %. Depuis le 1er octobre, la Bourse de Paris est ainsi remontée de 11 % environ. La performance est jolie, mais elle aurait pu être, sans doute, de meilleure qualité encore sans l'incident Michelin. De fait, le renversement de tendance observé à la veille du week-end fut entièrement imputable à la chute brutale (– 12 %) de l'action du premier fabricant mondial de pneumatiques. L'effet fut imparable puisque Bibendum fait, non seulement partie du panier des quarante valeurs composant l'indice CAC 40, mais pèse en plus 1 % dans son évolution. Que s'était-il donc passé ? Michelin, qui cultive depuis toujours un profond mépris pour la presse, avait convié, événement incroyable dans l'histoire de la maison, les journalistes mais aussi les analystes financiers à venir lui rendre visite à Clermont-Ferrand. Pour les entretenir de sa dernière grande innovation en matière de pneus ? Non. Il s'agissait en fait de les informer de la mauvaise situation financière du groupe, dont les dirigeants avouent qu'il fera au moins 2,3 milliards de francs de déficit pour 1990, et ne reviendra pas à l'équilibre avant le second semestre 1991, enfin, de la mise en œuvre d'un plan de redressement. Les analystes financiers, qui avaient, au pire, prévu une perte de 1,5 milliard de francs sont tombés des nues.

Les journalistes aussi. Et la Bourse donc, surtout que la nouvelle est parvenue tard dans l'après-midi de jeudi. Imaginez la tête des opérateurs, informés trop tardivement, qui avaient déjà pris des positions sur Michelin. Sous les lambris, des spécialistes tempêtaient. D'où les ventes massives enregistrées le lendemain peu après l'ouverture. Y a t-il eu irrégularité ? Dans son 21e rapport, la COB (Commission des opérations de Bourse) précise que *« lorsque les informations sont données à l'occasion d'une réunion de journalistes ou d'analystes financiers, il est recommandé de publier un communiqué à la presse avant la réunion ou à son ouverture »*. Bien qu'il ne s'agisse que d'une recommandation, le gendarme de la Bourse n'en a pas moins décidé d'ouvrir une enquête sur les conditions de diffusion de l'information financière concernant la société Michelin, ainsi que sur les mouvements qui ont affecté ses titres.

L'inconnu du pétrole

Mais Michelin ne fait pas la Bourse et cette dernière, heureusement, n'a finalement pas trop mal encaissé le choc. La preuve : sa performance hebdomadaire est restée à peu près intacte. Mais le plus étonnant est que celle-ci a été réalisée en dépit des inévitables ventes bénéficiaires, qui se sont produites à l'approche de la liquidation générale du 23 octobre. Une date à retenir, puisque, pour la première fois depuis avril, le mois boursier va s'achever sur une hausse (6,76 % vendredi soir) pour l'essentiel acquise au cours de la semaine écoulée.

Vrai retour à l'optimisme ? Un fait est certain, les nouvelles parvenues ont été généralement bonnes. Il y a d'abord eu la baisse des taux de base bancaires en liaison avec la réforme monétaire sur les agrégats et les réserves obligatoires, puis les dernières statistiques économiques américaines, moins mauvaises que redoutées, avec une diminution des demandeurs d'emploi, une accélération moins rapide que prévu des prix à la consommation et un déficit commercial relativement stable. Surtout, grand sujet d'apaisement : les cours du pétrole brut ont baissé et les spécialistes de BP estiment que, sans conflit au Proche-Orient, ils pourraient redescendre au-dessous de 30 dollars le baril. Et puis, beaucoup ont cru voir dans la proposition inattendue du président irakien Saddam Hussein de vendre son pétrole à 21 dollars, la preuve que l'embargo commençait à porter ses fruits. A moins qu'il ne s'agisse d'une nouvelle embrouille. Mais les boursiers n'ont voulu retenir que le bel aspect des choses.

Et comme nombre de valeurs françaises sont sous-capitalisées, les ordres d'achats ont été assez étoffés. Et maintenant *quid de la reprise* ? Un constat s'impose : le premier seuil de résistance fixé pour l'indice CAC 40 à 1 620 a été franchi, ce qui est plutôt encourageant. D'autre part, les investisseurs étrangers font une réapparition discrète sur notre place jugée attractive en terme de « price earning ratio » (rapport cours/bénéfice). Mais deux hirondelles ne font pas non plus le printemps. Pour être devin, il faudrait être capable, comme le fait remarquer la société de Bourse Didier Philippe, de répondre à deux questions : quelle ampleur aura la récession aux Etats-Unis, et sur quel prix du pétrole pourra-t-on finalement compter ? Mais peut-on prévoir comment se réglera la crise du Golfe ?

Des événements de la semaine, on retiendra le projet de fusion des filiales assurances d'AXA-Midi et la reprise par le Crédit national de la société de Bourse lyonnaise Girardet au bord de la faillite.

ANDRÉ DESSOT

Métallurgie construction mécanique

	19-10-90	Diff.
Alspi	364	+ 27
Dassault aviation	455	– 10
De Dietrich	1 230	+ 20
Facom	1 260	+ 88
Fives-Lille	232 50	+ 8,50
Penhoet	464 50	+ 14,50
Peugeot SA	529	+ 44,50
Sagem	1 410	– 20
Strafor	1 005	+ 63
Valeo	347 70	+ 20,70
Vallourec	262	+ 8

Filatures, textiles magasins

	19-10-90	Diff.
Agache (Fin.)	875	– 5
BHV	597	– 13
CFAO	392,70	– 12,30
Damart	2 170	+ 82
DMC	360,50	+ 11,50
Gal. Lafayette	1 751	+ 155
Nouvelles Galeries	583	+ 28
Printemps	496	+ 6
La Redoute	2 755	+ 30
SCOA	16,40	– 0,10

Matériel électrique

	19-10-90	Diff.
CGE	568	+ 23
CSEE (ex-Signaux)	207	+ 7
Générale des eaux	2 316	+ 131
Intertechnique (1)	1 085	+ 35
Legrand	3 438	+ 98
Lyon. des eaux	475	+ 30,60
Matra	235	+ 29
Merlin-Gerin	500	+ 54
Moulinex	80	+ 0,40
Labinal	785	+ 10
Radiotechnique	335	– 25
SEB	1 154	+ 8
Sextant-Avionique	603	+ 12
Thomson-CSF	99,60	+ 0,50
IBM	532	+ 15
ITT	216	+ 2
Schlumberger	280,80	– 9,40
Siemens	1 970	+ 85

(1) Coupon de 1,80 F.

Mines, caoutchouc

	19-10-90	Diff.
Géophysique	1 035	– 115
Imétal	220	– 3
Michelin	59,2	– 1,8
Métaleurop	89,05	+ 2
RTZ	41,10	– 1,40
ZCI	1,83	– 0,02

Valeurs diverses

	19-10-90	Diff.
Accor	770	+ 50
Air liquide	671	+ 35
Arjomari	1 879	+ 84
Bic	525	– 45
Bis	350	+ 26
CGIP	906	+ 74
Club Méditer.	436	+ 52
Essilor	270	+ 0,80
Euro-Disney	92,30	+ 6,40
Europe 1	1 041	+ 43
Eurotunnel	45	+ 0,25
Groupe Cité	660	+ 34
Hachette	181,70	+ 18,70
Havas	539	+ 58
Marine Wendel	295	+ 14
Navigation mixte	1 330	+ 2
Nord-Est	130,10	+ 4,30
L'Oréal	518	+ 40
Saint-Gobain	408,50	+ 53,20
Sanofi	794	+ 75
Saulnes Châtillon	250	+ 14
Skis Rossignol	875	– 25

Mines d'or, diamants

	19-10-90	Diff.
Anglo-American	121,90	– 4,10
Amgold	390	– 24
Buf. Gold M.	72,50	+ 1,90
De Beers	85,10	– 2,80
Drief. Cons.	54,50	– 3,10
Gencor	11,25	+ 0,15
Harmony	40,05	– 2,55
Randfontein	24,20	– 0,40
Saint-Helena	43,15	– 1,60
Western Deep	160,90	– 11,20

Produits chimiques

	19-10-90	Diff.
Inst. Mérieux	2 981	+ 21
Roussel-Uclaf	1 710	+ 10
Synthélabo	665	+ 89
BASF	694	– 2
Bayer	733	– 2
Hoechst	663	– 15
Imp. Chemic	80	– 5
Norsk Hydro	179,80	– 8,70

Pétroles

	19-10-90	Diff.
BP-France	108	inch.
ELF-Aquitaine	634	– 13
Esso	665	– 4
Primagaz	625	+ 25
Raffin. Fra.	300	inch.
Sogerap	409	+ 9
Total	671	– 18
Exxon	243,50	– 1,50
Petrofina	1 674	– 14
Royal Dutch	394	– 12

Bâtiment, travaux publics

	19-10-90	Diff.
Auxil. d'entr.	835	inch.
Bouygues	450	+ 43
Ciments franç.	1 055	+ 40
Dumez	635	+ 49
GTM	350	– 50
Immob. Phénix	106	+ 0,80
J. Lefebvre	685	+ 41
Lafarge C.	344	+ 3
Poliet et Chaus.	476,60	+ 6,40
SGE-SB	170,40	+ 7,40

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 19 octobre 1990

Nombre de contrats : 82 511.

COURS	ÉCHÉANCES			
	Déc. 90	Mars 91	Juin 91	Sept. 91
Premier	–	–	–	–
+ haut	98,90	98,68	98,32	–
+ bas	98,40	98,34	98,32	–
Dernier	98,50	98,40	98,32	–
Compensation	98,50	98,42	98,40	97,90

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	15 oct.	16 oct.	17 oct.	18 oct.	19 oct.
RM	2 041 916	2 127 187	1 824 825	2 395 014	–
Comptant R. et obl.	5 982 452	4 742 528	5 725 323	4 937 615	–
Actions	109 818	103 108	91 850	201 998	–
Total	8 134 186	6 972 823	7 641 998	7 534 627	

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 29 décembre 1989)

Françaises	75	75,3	75,6	77	–
Étrangères	77,4	77,5	77,1	77,8	–

SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1981)

Indice gén.	431,3	432,6	431,1	432,8	437,53

(base 1000, 31 décembre 1987)

Indice CAC 40	1 598,91	1 601,92	1 616	1 647,67	1 644,70

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 12-10-90	Cours 19-10-90
Or fin (kilo en barre)	64 000	60 700
– (kilo en lingot)	63 800	61 200
Pièce française (20 fr.)	399	395
● Pièce française (10 fr.)	438	440
Pièce suisse (20 fr.)	451	433
Pièce latine (20 fr.)	388	353
● Pièce tunisienne (20 fr.)	380	385
Souverain	482	470
● Souverain Elizabeth II	515	495
● Demi-souverain	400	390
Pièce de 20 dollars	2 280	2 200
– 10 dollars	1 250	1 180
● – 5 dollars	870	850
– 50 pesos	2 435	2 315
● – 20 marks	512	500
– 10 florins	390	387
● – 5 roubles	295	296

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Axa Midi Ass.	+ 23,4	Dassault Electr.	– 33,3
Rémy et Assoc.	+ 20,2	GTM Entrepose.	– 14
Synthelabo	+ 13,3	Crédit national	– 11
Paribas Act. A	+ 12,7	Géophysique	– 10,8
Matra	+ 11,8	Radiotechnique	– 8,1
Casino	+ 11,7	Bic	– 7,7
Société générale	+ 11,6	Ingenico	– 7
Club Méditerr.	+ 11	Union Créd. Bât.	– 6,5
Cetelem	+ 10,6	Finextel	– 6,3
Sanofi	+ 10,2	Michelin B.	– 5,3
Bancaire Cie	+ 10,1	CCMC	– 5,3
Havas	+ 10,1	Métrologie Int.	– 4,3
Saint-Gobain	+ 10	Min Pro Sals.	– 4,2
Merlin-Gerin	+ 9,8	Luchaire SA	– 4,1

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Suez (Co. de)	3 959 997	1 196 529 268
CNE 3 %	224 840	847 626 873
Eaux (G. des)	259 719	601 966 058
ELF-Aquitaine	800 338	503 543 677
Saint-Gobain	1 007 611	467 567 334
CGE	740 444	407 577 763
LVMH M. H.	86 674	351 678 387
Havas	465 259	250 330 347
Carrefour	71 111	245 978 006
Laf. Coppée	689 272	234 985 385
BSN	279 712	215 137 944
Air Liquide	312 783	202 519 922
Michelin B.	2 849 219	199 918 406
Peugeot S.A.	383 155	194 810 373

(*) Du vendredi 12 octobre au jeudi 18 octobre 1990 inclus.

NEW-YORK

Dopé par la baisse du pétrole

INDICE DOW JONES

+ 5,12 %

Toujours sous l'emprise de la crise du Golfe et des inquiétudes sur l'état de santé de l'économie américaine, Wall Street a toutefois opéré une reprise technique cette semaine, grâce au recul des cours du pétrole. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a progressé de 5,12 % sur la semaine. La tendance a été le plus souvent hésitante, l'indécision des investisseurs se traduisant par des mouvements dans les deux sens du Dow Jones, reflet de la prudence de rigueur.

La reprise a été qualifiée de technique par les analystes, qui l'ont décrite comme un sursaut dans un marché dominé par des facteurs baissiers : la crise du Golfe, les résultats jugés décevants des entreprises américaines, et l'absence d'accord sur la réduction du déficit budgétaire américain. Le recul des cours du pétrole a joué un rôle prépondérant dans la reprise de Wall Street, en faisant espérer une diminution des pressions inflationnistes et un assouplissement de la politique de crédit de la Réserve Fédérale (Fed). Les taux d'intérêt sur les bons du Trésor américain à trente ans, principale valeur de référence, ont reculé tout au long de la semaine pour se fixer à 8,75 % vendredi en fin d'après-midi contre 8,95 % la semaine dernière. Cependant, toute action de la Fed pour diminuer les taux d'intérêt et relancer l'activité économique aux Etats-Unis est liée à l'adoption d'un plan de réduction du déficit budgétaire américain.

Indice Dow Jones du 19 octobre : 2 520,79 (contre 2 398,02).

	Cours 12 oct.	Cours 19 oct.
Alcoa	53 1/2	54 3/8
ATT	32	33 1/2
Boeing	44 1/2	48 3/4
Chase Man. Bank	12 1/2	12 1/4
Du Pont de Nemours	32 1/2	34 3/4
Eastman Kodak	34 5/8	39 3/4
Exxon	48 5/8	50 2/8
Ford	30 3/4	31 3/8
General Electric	53 1/8	55 5/8
General Motors	36 7/8	37 7/8
Goodyear	16 3/8	16 2/8
IBM	100 1/4	109
ITT	40 3/4	44 1/2
Mobil Oil	56	59 1/8
Pfizer	70 7/8	77 2/8
Schlumberger	55 5/8	57 2/8
Texaco	57 3/8	58
UAL Corp. (ex-Allegis)	90 1/4	95 5/8
Union Carbide	14 1/2	15 1/4
USX	30 7/8	31 3/8
Westinghouse	28 1/8	26 1/8
Xerox Corp.	32 7/8	32 7/8

* Ex coupon.

TOKYO

Vive reprise

INDICE NIKKEI

+ 9,3 %

Avec une progression de 9,3 %, le Kabuto-cho s'est offert l'une des ses meilleures semaines depuis fort longtemps. Pas une seule séance n'a été à la baisse. Mais surtout, et c'est le signe le plus encourageant, cette reprise a lieu sur un marché très tonique. Les volumes de transactions quotidiennes, qui peinaient autour des 500 millions de titres, n'ont cessé de monter, pour franchir vendredi la barre du milliard avec 1,1 milliard d'actions échangées. Un niveau d'activité que n'avait pas connu Tokyo depuis longtemps.

« Le sentiment est radicalement différent », notait un professionnel qui n'hésitait pas à parler de *« retour de la confiance »*. Tout s'est accordé pour que cette semaine soit rose. Le yen s'est renforcé face au billet vert. Les pressions sur les taux d'intérêt diminuent. Les cours du baril sont orientés à la baisse. Enfin, à force de s'éterniser, la face-à-face entre Américains et Irakiens dans le Golfe a de moins en moins de risques de dégénérer en affrontement militaire, estime-t-on dans l'archipel. Parallèlement, le marché obligataire se porte mieux.

Le tableau serait idyllique si les gros investisseurs étaient plus actifs. Car les « locomotives » de Tokyo conservent leur prudence. Sur la touche, elles se contentent de regarder investisseurs étrangers et maisons de titres s'activer sur le marché. Qu'importe, sauf mauvaises nouvelles du Golfe et de Wall Street, la tendance haussière devrait continuer dans les jours à venir, s'accorde-t-on à prédire dans la capitale japonaise.

L'ensemble des secteurs ont tirés leur épingle du jeu, guidés par les grosses capitalisations (sidérurgie, chantiers navales) et les valeurs domestiques (chemins de fer, centrales électriques), comme on pouvait le prévoir. Mais d'autres titres plus « fragiles » ont également profité de cet « été indien » boursier, plus modestement il est vrai : les « financières », qui tirent avantage des détentes sur le marché monétaire, ou l'électronique, dont les exportations devraient pourtant souffrir du renchérissement du yen.

Indices du 19 octobre : Nikkei, 24 481,49 (contre 22 390,16) ; Topix, 1 816,29 (contre 1 663,69).

BRUNO BIROLLI

	Cours 12 oct.	Cours 19 oct.
Akai	540	579
Bridgestone	1 110	1 170
Canon	1 410	1 420
Fuji Bank	1 740	2 100
Honda Motors	1 380	1 430
Matsushita Electric	1 790	1 810
Mitsubishi Heavy	705	783
Sony Corp.	6 380	6 500
Toyota Motors	1 860	1 880

FRANCFORT

Progression plus modérée + 1,53 %

Le calme s'est imposé cette semaine à la bourse de Francfort après deux semaines de vive hausse. La victoire remportée dimanche dernier par la CDU dans l'ex-RDA et en Bavière lors des élections régionales a eu un effet bénéfique sur le marché, lequel a progressé de 1,53 %. En trois semaines les indices boursiers allemands se sont ainsi appréciés de près de 10 %. En effet, malgré la faiblesse du volume des transactions et la chute du dollar, qui a enregistré vendredi avec 1,5048 DM son nouveau record à la baisse, représentant ainsi un handicap pour les sociétés exportatrices, le marché francfortois est resté bien orienté.

Indices du 19 octobre : DAX 1 482,09 points (1459,7) ; Commerzbank 1 822,30 (contre 1791,7).

	Cours 12 oct.	Cours 19 oct.
AEG	242	228 50
BASF	209	208 10
Bayer	220,40	220 80
Commerzbank	235,20	233,20
Deutschebank	615	629 50
Hoechst	203,60	208,10
Karstadt	631	653
Mannesman	268,50	264,60
Siemens	564	589
Volkswagen	410,20	407,10

LONDRES

Indécise – 0,4 %

Après un début de semaine indécis, la bourse londonienne a piqué du nez à la suite de l'annonce d'une baisse de 0,5 % de la production industrielle en août qui a ravivé les craintes de récession en Grande-Bretagne. Les cours se sont redressés à l'approche du week-end, encouragés par le repli des cours du brut et l'optimisme de Wall Street. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a terminé la semaine en léger repli de 11,4 points par rapport au vendredi précédent, à 2 089,0, soit un recul de 0,4 % sur la semaine. Les investisseurs se sont maintenus à distance et le volume des transactions est resté très étroit.

Indices du 19 octobre : 100 valeurs 2 089,0 (contre 2 100,4) ; 30 valeurs 1 621,5 (contre 1 622,0) ; Fonds d'Etat 79,10 (contre 79,97) et mines d'or 169,7 (contre 170,9).

	Cours 12 oct.	Cours 19 oct.
Bowater	448	431
BP	353	336
Charter	358	358
Courtaulds	314	321
De Beers	NC	NC
Glaxo	748	768
GUS	13,25	13,13
ICI	830	820
Reuters	685	700
Shell	459	448
Unilever	643	647
Vickers	193	190

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Une semaine riche en événements

Marquée par l'annonce du plus volumineux emprunt obligataire jamais lancé en marks, la semaine qui vient de s'écouler a été très riche en événements sur le marché des capitaux. La réussite incontestable de deux transactions de débiteurs étrangers a atténué considérablement la portée des critiques auxquelles récemment encore donnait prise l'aspect peu international du compartiment de l'eurofranc. En eurolires, les interventions de la Banque d'Italie sont maintenant devenues trop voyantes pour être acceptées sans récriminations de la part des emprunteurs.

La transaction de 30 milliards de marks émise par la Staatsbank de Berlin n'a qu'un seul souscripteur, une autre banque allemande, la Deutsche Girozentrale-Deutsche Kommunalbank, et elle échappe entièrement aux normes habituelles. De nature comptable, destinée à remplacer les dépôts effectués par les caisses d'épargne est-allemandes auprès de la Staatsbank quand la Répubique démocratique existait encore, elle n'a pas directement d'influence sur le niveau de l'intérêt en Allemagne. Mais sa taille colossale est révélatrice du gigantisme des opérations de financement liées au rattachement des deux Allemagnes. C'est peut-être pour cette raison qu'on se montre très discret outre-Rhin à son sujet. A Francfort comme à Bonn, tout se passe comme si on cherchait à brouiller les pistes, multipliant au possible les débiteurs, variant la forme des transactions, interdisant en pratique à quiconque le souhaiterait d'avoir une vue d'ensemble du coût de l'unification. Il a ainsi fallu attendre vendredi que paraisse dans une publication dont la lecture est réservée aux initiés pour apprendre que l'emprunt de 30 milliards de la Staatsbank sera remboursé dans quatre ans pour un montant de l'ordre de 42 milliards de marks, l'intérêt étant dû à l'échéance, s'ajoutant au principal. Il semble que le prix d'émission ait été proche du pair. Cela situe le taux de rendement de l'emprunt à environ 9,12 %. La dette de la Staatsbank est assimilée à celle de la République fédérale elle-même.

Les deux emprunteurs étrangers qui ont sollicité ces derniers jours le marché de l'eurofranc sont d'une rare qualité. Tous deux se sont présentés par le truchement du Crédit commercial de France, dont la contribution au développement du marché est tout à fait remarquable. Les chemins de fer italiens, sous la garantie de la République italienne, cherchaient à lever pour 1 milliard de francs pour une durée de cinq ans. Leur emprunt à taux variable a bénéficié d'un très bon accueil, et le placement des titres s'est fait de façon très diversifiée auprès de grandes institutions européennes. Les titres rapporteront tous les trois mois à leur détenteur 0,02 % de plus que le taux interbancaire offert à Paris, le Pibor. Il s'agit du premier emprunt en francs dont les titres soient garantis par l'Italie.

La seconde opération en eurofrancs est à taux fixe. Lancée pour le compte d'une société du groupe IBM, elle porte sur 750 millions de francs pour une durée de trois ans. Le taux d'intérêt facial est de 10,50 % pour un prix d'émission de 101,375 %. Les titres d'IBM sont très recherchés en Suisse et au Benelux ainsi qu'en Allemagne, les prêteurs étant pour l'essentiel des particuliers. A la suite d'un contrat d'échange qui porte sur le mode de rémunération des obligations, l'emprunteur n'aura qu'à servir un taux d'intérêt très très bas sur sa dette, d'environ 0,10 % de moins que le TAM, le taux annuel monétaire qui fait référence sur le marché national des emprunts en francs.

La Banque d'Italie impose ses conditions

L'Euromarché doit son succès à la grande liberté dont il jouit. Son étonnante faculté d'adaptation n'aurait guère eu l'occasion de s'épanouir dans un climat de dirigisme étatique. Les autorités de quelques pays européens entendent pourtant en organiser le fonctionnement ou l'assujettir à certaines règles. C'est le cas de la France. En ancrant sur le sol national le compartiment de l'eurofranc, les pouvoirs publics ont, semble-t-il, comme souci premier de favoriser le développement de Paris en tant que place financière. Dans la mesure où une telle ambition ne s'oppose pas aux réalités du marché, les milieux financiers s'en accommodent. La situation est tout autre en ce qui concerne l'Italie.

Pour des raisons fiscales, le marché de l'eurolire est scindé en deux. Le critère est celui des emprunteurs. Les entreprises publiques italiennes, qui bénéficient de la garantie de leur République, sont en mesure d'offrir à tous les souscripteurs, même s'ils sont domiciliés en Italie, la totalité du rendement que procurent leurs euro-obligations. Seuls quatre organismes supranationaux bénéficient du même traitement de faveur qui fait que leurs euro-émissions sont recherchées avec avidité par les investisseurs locaux. Il s'agit d'un véritable privilège, qui distingue ces rares euro-obligations de l'ensemble des emprunts lancés sur le marché national des titres en lires, y compris les bons du Trésor romain, ainsi que de toutes les autres euro-obligations dont le revenu, s'il est perçu en Italie, est grevé d'un précompte mobilier. Le taux de la retenue à la source varie de 12,5 % à 30 %.

Logiquement, de telles disparités fiscales devraient se traduire par un sensible décalage dans les rémunérations que proposent les débiteurs, selon la catégorie dans laquelle les range l'administration des impôts. En ce qui concerne les euro-obligations en lires, la différence est en fait peu prononcée. Cela tient à l'action de la Banque d'Italie, qui n'admet qu'au compte-gouttes les candidats à l'emprunt et veille de près au niveau de l'intérêt. Au dire de plusieurs spécialistes, il lui arrive d'imposer ses conditions. C'est ce qu'elle aurait fait à l'occasion de l'emprunt de 150 milliards de lires émis jeudi 18 octobre pour le compte de la Société générale par le truchement du Credito italiano. La grande banque française souhaitait lever des fonds sur ce marché depuis près d'un an. Lorsqu'elle y a enfin eu accès, elle n'a pas pu assortir son opération du taux d'intérêt facial qu'elle jugeait nécessaire pour assurer un bon placement des titres auprès d'investisseurs transalpins. Au lieu de 13 %, elle a dû se contenter de 12,875 %. Les précédentes émissions étrangères en lires ont été très lentes à trouver preneur en Italie, et il ne semble pas que celle de la Société générale bénéficie dans ce pays d'un meilleur accueil que celui qui a été fait il y a une quinzaine de jours à IBM dans ce même compartiment.

CHRISTOPHE VETTER

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Un zéphyr d'Orient

L'atmosphère s'est nettement réchauffée sur le marché de Paris où le cours de l'échéance d'octobre du MATIF a simplement progressé, passant de 97,30 francs à près de 99 dans la journée du 19 octobre avant de revenir à 98,40. Le rendement des emprunts d'État a fléchi à nouveau, revenant de 10,45 % à 10,25 %. Il avait bondi à 10,70 % à la fin du mois d'août, en pleine crise du Golfe.

La raison principale de ce réchauffement devrait être recherchée au Proche-Orient, où les bruits de bottes semblent diminuer, du moins pour l'instant. Des rumeurs de compromis, vite démenties mais insistantes, circulent de plus belle, et surtout le prix du baril de pétrole sur le marché à terme de Londres est redescendu de 40 à 33 dollars. Magique ! Du coup, un timide optimisme est réapparu, les Bourses de valeurs ont redressé un peu la tête et tout le monde s'est repris à espérer.

La baisse du taux des banques

Le vent plus tiède en provenance de l'Irak n'est plus le seul à souffler. De l'Est, parviennent aussi quelques bonnes nouvelles. La masse monétaire allemande n'augmente pas, ce qui rassure la Banque fédérale, et les prix auraient même tendance à diminuer dans l'ancienne RDA. En conséquence, les cours des emprunts d'État se sont raffermis à Francfort, leur rendement revenant de 9,05 % à 8,93 % pour le Bund dix ans. Ce raffermissement s'est vu, à Paris, entre l'OAT et le Bund, l'écart passant de 1,40 point à 1,30 point environ. Les achats étrangers importants se sont portés sur les fonds d'Etat français. A l'étranger, les plus avantageux sont les fonds d'Etat allemands. Naturellement, cette petite euphorie reste bien fragile et à la merci de tout incident grave dans le Golfe, mais le réchauffement est indéniable.

Mardi 16 octobre, la Banque de France a allégé le poids des réserves que les banques doivent obligatoirement constituer auprès de la Banque de France, assises sur leurs dépôts et non rémunérées, ce qui renchérit d'autant le coût de leurs ressources et pèse sur leurs marges. Le taux de réserve applicable aux certificats de dépôt à terme et aux bons, est ramené de 3 % à 0,5 %. Celui applicable aux bons sur livret passe de 3 % à 2 %, les en-cours en billets de banque en revanche étant assujettis aux réserves pour la première fois. Cet allègement libère 26 milliards de francs de réserves sur 80 milliards, ce qui procure aux banques une bouffée d'oxygène de 2,6 milliards de francs. M. Pierre Bérégovoy, ministre des finances, en attendait une diminution d'au moins 1/4 de point du taux de base bancaire afin de réduire les frais financiers des entreprises, essentiellement les PME : certes, le taux de base bancaire ne régit plus que 28 % des crédits accordés, mais il gouverne encore 70 % du petit crédit inférieur à 500 000 francs. Or les banques ont traîné les pieds, seuls la BNP et le CIC diminuant de 0,25 % leur taux de base contre 0,20 % pour le Crédit agricole et 0,15 % pour les autres.

En fait, le président du Crédit commercial de France, M. Michel Pébereau, expliquait en début de semaine que, depuis le début de la crise du Golfe, le renchérissement des ressources des banques (hausse des taux sur le marché interbancaire et sur le marché obligataire) aurait justifié un relèvement du taux de base bancaire. L'allègement des réserves a donc été en bonne partie absorbé par ce renchérissement, d'où l'attitude très réticente des banques avant tout soucieuses de rétablir des marges compressées de manière suicidaire.

A vrai dire, les établissements attendent une bonne et solide diminution des taux directeurs de la Banque de France, qu'elles s'engagent par avance à répercuter immédiatement et sans murmures. Elles l'avaient bien fait les 4 et 27 avril en ramenant leur taux de base de 11 % à 10,8 %, puis de 10,8 % à 10,5 %, après deux diminutions d'un quart de point des taux directeurs de la Banque de France. Celle-ci, toutefois, n'y paraît guère disposée. Mardi dernier, son gouverneur, M. Jacques de Larosière, n'a-t-il pas déclaré : *« Nous sommes dans un environnement international chargé d'incertitudes, et il faut en tenir compte »* ? En clair, cela voulait dire que les pouvoirs publics voulaient bien concéder une baisse des réserves, mais pas une diminution des taux directeurs, jugée absolument prématurée.

Sur le marché obligataire, la baisse des rendements a très nettement amélioré le climat et facilité le placement des emprunts, surtout en fin de semaine. Cela a été le cas pour une nouvelle émission d'Electricité de France pour 1,5 milliard, lancé en deux tranches au taux nominal de 10,10 % et 10,50 %, avec un rendement réel de 10,53 % et 10,58 %, sous la direction du Crédit lyonnais ; le placement traînait un peu, mais s'est accéléré à la veille du week-end. A vrai dire, les investisseurs institutionnels ont déjà trop traîné les pieds. Quant aux particuliers, très sollicités ces derniers temps, ils sont un peu saturés, d'autant qu'ils ont été gâtés avec des coupons *« magiques »* à 4 %. En l'occurrence, les 10,5 % d'EDF leur paraissaient maigres. Cela n'a sans doute pas été le cas pour le Crédit lyonnais, dont les clients ont absorbé sans barguigner les 2,5 milliards de francs d'obligations émises par la Banque verte à 10,50 % nominal. Pour la semaine prochaine, on attend un Crédit local de France, une Caisse nationale des autoroutes à quatorze ans (très bonne durée pour les placements des compagnies d'assurance sur la vie) et les Caisses nationales de télécommunications.

FRANÇOIS RENARD

DEVISES ET OR

Le dollar au plus bas depuis 1981

Doucement, irrésistiblement, le dollar s'enfonce sur le marché des changes. Cette semaine, il a battu à nouveau son record de baisse à Francfort, tombant, un moment, au-dessous du seuil de résistance de 1,50 DM pour toucher 1,4970 DM et remonter un peu à 1,5040 DM. Le fait que le seuil de 1,50 DM ait pu être enfoncé sans fièvre ni chaleur laisse prévoir un glissement supplémentaire du cours du billet vert jusqu'à un nouveau seuil de résistance fixé à 1,45 DM, du moins si l'on en croit les amateurs de graphiques. A Tokyo, le dollar est revenu à 124,35 yens, comme en janvier 1989, pour se raffermir un peu à 125,80 yens. Beaucoup pensent qu'il mettra peu de temps à atteindre son record absolu à la baisse, de 120,45 yens, établi le 4 janvier 1989. A Paris, la devise américaine a été cotée 5,03 F, retrouvant son cours du début février 1981 pour remonter légèrement par la suite.

Le dollar s'enfonce donc dans le calme général, sans protestation ni murmure, avec même des encouragements discrets. Ainsi le secrétaire américain au commerce, M. Robert Mosbacher, déclare-t-il tranquillement que la parité actuelle du dollar favorise la résorption du déficit commercial des Etats-Unis. De son côté, le secrétaire au Trésor, M. Nicholas Brady, affirme qu'il n'est *« pas inquiet outre mesure de la chute du dollar »*, se félicitant lui aussi de l'influence positive de cette évolution sur le devenir commercial.

La Banque du Japon qui, récemment, jugeait un peu trop rapide le repli du billet vert, a estimé, en milieu de semaine, que les grands pays ne jugeaient pas ce repli désordonné et que les interventions sur les marchés des changes n'étaient pas, pour l'instant, justifiées. A ses yeux, c'est le rythme de baisse du dollar qu'il faut prendre en compte et non pas un niveau fixé à l'avance. Ajoutons, et c'est devenu un truisme, qu'à Tokyo toute appréciation du yen est considérée comme bénéfique dans la mesure où elle diminue le coût des importations, notamment de pétrole, et qu'elle contribue ainsi à la lutte contre l'inflation.

En fin de semaine, l'annonce d'une augmentation de 0,8 % des prix de détail américains en septembre, comme en août, a été plutôt mal accueillie. Certes les prix de l'énergie ont bondi de 5,6 % (l'effet Golfe) atteignant leur plus forte hausse mensuelle depuis 1957 mais, hors énergie, l'augmentation a tout de même atteint 0,4 %. Pour les neuf premiers mois de l'année, la hausse cumulée des prix de détail a été de 6,6 %, contre 4,6 % pour toute l'année 1989, et pourrait atteindre 9,5 % sur toute l'année 1990 si le rythme actuel de l'inflation se maintenait. On ne peut pas dire que ces nouvelles soient toutefois satisfaisantes pour le dollar.

La livre discutée

Le yen, nous l'avons vu, poursuit sa remontée vis-à-vis de la devise américaine, et aussi vis-à-vis des monnaies européennes, mais à un rythme moins rapide, puisque ces monnaies se réapprécient également par rapport au billet vert. Tout de même, le cours de la devise japonaise a retrouvé et légèrement dépassé le seuil de 4 centimes alors qu'il avait touché récemment 3,6 centimes, loin encore des 5 centimes qu'il cotait l'an dernier.

Comme beaucoup d'analystes le prévoyaient, la livre sterling a été nettement plus discutée cette semaine, la seconde depuis son entrée dans le Système monétaire européen, retombant de 3 DM à 2,9430 DM, au-dessous donc de son cours pivot de 2,95 DM. Pour les esprits chagrins, l'amorce d'une récession va se combiner avec le maintien de l'inflation à un niveau élevé pour aboutir à une stagflation désastreuse et fort peu propice à un comportement harmonieux de la livre sterling au sein du SME, même avec une bande de fluctuation élargie à 6 % de part et d'autre du cours pivot. En début de semaine, M. Karl-Otto Poehl, président de la Banque fédérale d'Allemagne, déclarait solennellement qu'une participation de la Grande-Bretagne au SME signifiait que ce pays devait mener une politique anti-inflationniste très dure. Sinon, a-t-il averti, *« assez rapidement il ne serait plus possible de maintenir les parités de change actuelles ou alors la Grande-Bretagne perdrait sa compétitivité »*. En septembre, le taux d'inflation s'est élevé à 10,9 % dans le Royaume-Uni. Il devrait, certes, baisser un peu en novembre après la réduction d'un point du taux du crédit hypothécaire, mais la progression des salaires reste très forte, des contrats actuellement signés prévoyant des augmentations de 10 à 11 %. A ce titre, la Grande-Bretagne est vraiment *la* brebis galeuse *(black sheep)* de la CEE.

L'or ne fait plus recette et le cours de l'once de métal a brutalement fléchi cette semaine, tombant à moins de 360 dollars, sur des ventes importantes émanant notamment d'investisseurs saoudiens. Il est piquant de constater que chaque fois que le métal jaune se raffermit, une volée d'ordres de vente vient casser les cours ; les vendeurs ne manquent pas, il est vrai, Russes, Chinois ou autres. Mais la spéculation jouerait-elle par hasard une détente dans le Golfe ?

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 8 AU 12 OCTOBRE 1990

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York..	1,9630	–	19,8965	78,9265	66,6222	3,2310	59,1016	0,0889
	1,9730	–	19,6155	78,0031	65,7030	3,1928	58,2920	0,0877
Paris	9,8660	5,0260	–	396,69	334,84	16,2391	297,04	4,4715
	10,0584	5,0980	–	397,66	334,95	16,2771	297,17	4,4719
Zurich	2,4871	1,2670	25,2086	–	84,4104	4,0937	74,8818	1,1272
	2,5294	1,2820	25,1471	–	84,2313	4,0932	74,7303	1,1246
Francfort...	2,9464	1,5010	29,8650	118,46	–	4,8497	88,7116	1,3354
	3,0029	1,5220	29,8548	118,72	–	4,8595	88,7205	1,3351
Bruxelles...	60,7548	30,95	6,1580	24,4278	20,6195	–	18,2919	2,7535
	61,7944	31,32	6,1436	24,4306	20,5782	–	18,2570	2,7474
Amsterdam	3,3214	1,6920	33,6655	133,54	112,71	5,4668	–	1,5053
	3,3847	1,7155	33,6505	133,81	112,71	5,4773	–	1,5048
Milan	2206,41	1124	223,63	887,13	748,83	36,3166	664,30	–
	2249,22	1140	223,62	889,24	749,81	36,3985	664,53	–
Tokyo.........	246,55	125,60	24,99	99,1318	83,6775	4,0581	74,2316	0,1117
	254,02	128,75	25,2550	100,43	84,5926	4,1108	75,0510	0,1129

A Paris, 100 yens étaient cotés 4,0016 francs le vendredi 19 octobre, contre 3,9596 francs le vendredi 12 octobre.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN:
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
19 octobre 1990
PESETA ESPAGNOLE
FRANC BELGE
FRANC FRANÇAIS
LIVRE IRLANDAISE
MARK ALLEMAND
COURONNE DANOISE
LIVRE STERLING
FLORIN NÉERLANDAIS
LIRE ITALIENNE
% 0 -1 -2 -3 -4 -5 -6

MATIÈRES PREMIÈRES

La lourde chute du cuivre

Une chute de près de 25 % en un peu plus d'un mois. D'abord soutenu par la crise du Golfe, le cuivre a repris le chemin de la baisse dans la perspective d'un ralentissement de l'activité économique mondiale. Après avoir touché un sommet de 1 755 livres au London Metal Exchange (LME) au cours de la deuxième semaine de septembre, la tonne de métal rouge est lourdement retombée, pour clôturer vendredi 19 octobre à 1 357 livres.

L'effondrement des marchés boursiers au lendemain de l'invasion du Koweït par l'Irak avait momentanément profité à l'or rouge car les gros fonds d'investissement américains, toujours très mobiles, s'étaient reportés sur les métaux précieux et non ferreux. Au mois de septembre, alors que les quantités de métal disponible ne cessaient d'augmenter, les cours poursuivaient tranquillement leur progression. Plus étonnant, le déport entre les prix au comptant et ceux du terme, qui mesure traditionnellement le manque de métal livrable, ne cessait lui aussi de gonfler. De là à parler de manipulation de cours, il n'y avait qu'un pas, qui fut d'ailleurs vite franchi. Trahis par l'importance de leurs positions, notamment sur le marché des options de cuivre, les coupables furent rapidement identifiés : il s'agissait de la maison japonaise Sumitomo et du courtier américain DLT.

Profitant de la nervosité du marché alors qu'une grève paralysait le groupe métallurgique péruvien Minero Peru, ces deux sociétés avaient passé des ordres d'achat par l'intermédiaire de nombreux courtiers en non-ferreux habilités à traiter autour du ring du LME. Le risque de « corner » (création d'une pénurie artificielle par l'exercice d'options d'achat ou exigence de livraison à l'expiration d'une échéance) était proche. Forts de cette leçon et toujours attentifs à la réputation de leur marché, les responsables du LME préparent actuellement des mesures de nature à éviter tout nouvel incident de ce genre. Pour des questions de sécurité, un renforcement de la surface financière des membres du marché est prévu. Le directeur général du LME, M. David King, a ainsi annoncé que les membres du ring devront disposer au minimum de 1 million de livres sterling (10 millions de francs) en fonds propres.

Une fois la fièvre spéculative retombée, les fondamentaux de l'économie mondiale sont venus rappeler aux opérateurs que les matières premières industrielles n'avaient sans doute pas un avenir radieux devant elles. *« Avec la récession qui se profile, en particulier aux Etats-Unis, l'utilisation du cuivre dans des secteurs comme l'automobile ou la construction devrait se révéler moindre »*, estime un professionnel français. Et le niveau des stocks semble d'ores et déjà lui donner raison. Ainsi, dans les entrepôts agréés du LME, les réserves de cuivre ont quadruplé depuis la mi-juillet pour atteindre aujourd'hui 195 425 tonnes.

Chez les producteurs, on reste cependant résolument optimiste. M. Richard Osborne, le président de la société américaine Asarco, l'un des plus grands producteurs mondiaux de cuivre, a récemment indiqué que la consommation devrait croître de 2,8 % par an, portant le total du métal consommé dans le monde (y compris les anciens pays du bloc de l'Est et la Chine) à 14,4 millions de tonnes à l'horizon 2000 contre 11 millions aujourd'hui.

Signe de l'optimisme ambiant chez les producteurs : aucune fermeture de site n'est prévue, bien au contraire. La société Mexicana de Cananea, filiale commune d'Acec-Union minière (Société générale de Belgique) et de Mexicana de Cobre, a, par exemple, racheté à la fin de l'été, grâce à un préfinancement de 115 millions de dollars monté par la Générale de banque et la Banque Indosuez, la gigantesque mine mexicaine de Cananea. Cette unité exploite l'un des plus important gisement de cuivre connus dans le monde et produit chaque année environ 150 000 tonnes d'or rouge.

ROBERT RÉGUER

PRODUITS	COURS DU 19-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 329 (+ 3) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 861 (+ 111) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	8 500 (– 200) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	306,8 (+ 7,6) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	563 (– 28) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 163 (– 58) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	263,6 (– 2,4) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	228,2 (– 1,8) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	183,7 (– 4,1) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Le Monde

GABON : nouvelles élections législatives

Le président Bongo aborde en vainqueur l'ère du pluralisme

Après l'annulation partielle, pour cause de fraudes, des élections du 16 septembre, les Gabonais sont appelés à se rendre de nouveau aux urnes, les dimanches 21 et 28 octobre, pour désigner leurs députés. Ce scrutin pluraliste, premier du genre depuis vingt-deux ans, symbolise l'entrée du Gabon dans l'ère de la démocratie politique. D'ores et déjà, le président Omar Bongo, ayant réussi à rester *« au-dessus de la mêlée »*, fait paradoxalement figure de grand vainqueur des élections.

LIBREVILLE

de notre envoyée spéciale

« La rivière est tordue car elle avance seule », déplore un dicton gabonais. Il n'aura pourtant fallu que sept mois pour que la *« rivière »* du monopartisme, institué en 1968 par le président Omar Bongo, se fonde dans le fleuve du système pluraliste. La conférence nationale, en mars, la campagne électorale fin août puis le scrutin (avorté) du 16 septembre, avaient déjà permis à l'opposition de faire entendre ses critiques à l'égard du régime. Le compromis, conclu entre les principaux partis et le chef de l'Etat (*le Monde* du 22 septembre), lui donne un nouveau bonus. Elle a désormais les moyens d'entrer en force au Parlement dont les fauteuils étaient réservés depuis plus de vingt ans aux seuls députés du parti démocratique gabonais (PDG), le Parti unique au pouvoir. Une étape historique vient donc d'être franchie... du moins sur le papier.

Sauf imprévu, à l'issue des nouvelles élections des 21 et 28 octobre, les partisans du Père Paul Mba Abessole, qui dirige le Morena-Bûcheron, et ceux de l'avocat Agondjo-Okawe, qui préside le Parti gabonais du progrès (PGP), pourraient même espérer tenir la dragée haute aux caciques du PDG. En l'espace de quelques semaines, l'ex-parti unique a perdu beaucoup de ses plumes. Privé de son monopole sur la scène politique, il s'est piteusement illustré lors du vaudeville électoral du 16 septembre. Accusé de toutes les fraudes par l'opposition, il risque d'avoir du mal à obtenir la majorité des 120 sièges de l'Assemblée.

Les déboires du premier ministre

En vertu de l'accord conclu le 20 septembre, trente-six postes de députés lui sont pourtant acquis, *« sous réserve de validité par la cour suprême »*. Cela représente une belle avance sur l'opposition, qui n'en totalise que vingt-deux. Mais le handicap des « pédégistes » demeure très lourd tant ils sont associés, dans l'esprit de nombreux Gabonais, aux turpitudes d'une administration réputée corrompue et à la toute-puissance désormais ébranlée de la classe dirigeante.

La carte du PDG ne représente plus le ticket gagnant. Le premier ministre, M. Casimir Oye-Mba, en a fait l'amère expérience dans la circonscription de Ntoum, près de Libreville, où il s'était présenté, en septembre, au nom du PDG. *« Il n'a ramassé que les quinze voix de sa famille »*, n'avaient pas manqué de ricaner les mauvaises langues. A Ntoum, comme dans trente et une circonscriptions, le scrutin avait dû être invalidé, aux motifs officiels *« des désordres, des exactions et des irrégularités »*... A l'issue des nouvelles élections, M. Casimir Oye-Mba, quarante-huit ans, pourrait fort bien perdre son poste. Le président Omar Bongo a d'ores et déjà annoncé, mardi 16 octobre, qu'il *« tiendrait compte »* du résultat des élections pour désigner son premier ministre. Celui-ci sera chargé de *« former un gouvernement d'union nationale qui comprendra toutes les formations politiques qui le désirent »*. M. Casimir Oye-Mba, quarante-huit ans, a souvent été présenté comme un de ces technocrates de la nouvelle génération, dont le *curriculum vitae* brillant impressionne les financiers étrangers. Docteur en droit, ancien directeur de la Banque des Etats de l'Afrique centrale, ce haut fonctionnaire compétent, qui appartient à l'ethnie dominante des Fangs, n'a rien d'un homme de paille. Aurait-il pu, à terme, se poser en rival du président Bongo ? *« Le singe qui tente d'imiter le singe a toujours un geste de retard »*, sourient les Gabonais.

La logique du coup d'état

Le chef de l'Etat, en revanche, aborde en grand vainqueur la nouvelle ère multipartiste. Soucieux de rester *« au-dessus de la mêlée »*, il en a évité toutes les éclaboussures, se contentant de sauver les meubles – ou du moins quelques sièges – du parti qu'il avait lui-même fondé au lendemain de son arrivée au pouvoir. Le président Bongo a tiré les leçons de ses frayeurs de mai, quand les émeutes de Port-Gentil l'avaient fait douter de sa force. L'arrivée des militaires français l'avait aidé à vite retrouver son sang-froid.

Désormais résigné à l'ouverture, le président Bongo fera mine d'en être l'instigateur, tout en s'ingéniant à affaiblir l'opposition. Son premier coup de (mauvais) génie fut d'avoir accordé 20 millions de francs CFA (400 000 francs) à chacun des quelque soixante-dix partis et associations en lice pour les élections. Le fait que les dirigeants de deux de ces petits groupements aient disparu avec la cagnotte a vraisemblablement terni la cause des opposants. Sa seconde habileté est d'avoir su se poser en grand timonier ouvert au dialogue. Le Père Abessole a, le premier, saisi la perche. *« Le président Bongo n'est pas un ennemi. C'est un adversaire, un concurrent*, explique-t-il. *Il faut que, en Afrique, l'opposition sorte de la logique du coup d'Etat »*.

Beaucoup de Gabonais semblent partager ce point de vue puisque, selon de récents sondages, 72 % d'entre eux sont hostiles à un changement radical de la société. 91 % souhaitent que les réformes se fassent de manière progressive, *« dans l'ordre et la sécurité »*.

Après treize ans d'exil en France, le Père Abessole, cinquante et un ans, se présente comme le principal *« adversaire »* du régime. Sa stratégie du compromis n'est pas sans irriter ses rivaux, plus radicaux mais moins puissants. *« On sait dans quel lit il s'endort, mais on ne sait jamais dans lequel il va se réveiller : c'est un caméléon ! »*, lâche un militant du PGP. La redistribution des cartes politiques, premier enjeu du multipartisme naissant, passe par un rééquilibrage ethnique au sein du futur Parlement. Les choses sérieuses pourraient alors peut-être commencer : ce n'est qu'une fois le pluralisme entré dans les mœurs que pourrait démarrer la vraie bataille, celle de la démocratie.

CATHERINE SIMON

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 20 octobre 1990 a été tiré à 524 825 exemplaires.



CHAMPIONNAT DU MONDE

NEW-YORK-LYON 1990

Kasparov fait reporter la cinquième partie

Fatigue après la débauche d'efforts du début de match ? « Révision » de dernière minute en vue d'une nouvelle défense ? On ne sait. Toujours est-il que Kasparov a surpris tout le monde en prenant son premier *time-out*, vendredi 19 octobre, faisant ainsi reporter la cinquième partie au lundi 22 octobre (1).

Tout de même, il y a peut-être une raison, bien connue des joueurs d'échecs, qui a poussé Kasparov à ce report : la superstition. Un coup d'œil sur les précédentes rencontres fait apparaître une bizarrerie : Karpov a toujours gagné la cinquième partie. Comme tenant du titre en 1985 à Moscou, et avec les Noirs ; comme challenger en 1986 à Londres et en 1987 à Séville, avec les Blancs cette fois.

Maudit cinq pour Kasparov. Le *time-out* se révèlera-t-il un bon exorcisme, ou bien Karpov réussira-t-il la passe de quatre qui lui permettrait de revenir à égalité (2,5-2,5) ?

B. de C.

(1) Karpov avait usé de ce droit dès la troisième partie.

L'union européenne

Le PS demande un « renforcement du contrôle démocratique » sur les décisions communautaires

M. Gérard Fuchs, rocardien, membre adjoint du secrétariat national du PS chargé des affaires européennes, a présenté au bureau exécutif, le 17 octobre, un document de travail, qui devrait être adopté lors de la réunion du comité directeur du 31 octobre et dont la version définitive constituera le programme européen des socialistes avant les conférences intergouvernementales préparant l'union politique, économique et monétaire.

Le texte de M. Fuchs se prononce pour *« un élargissement du vote à la majorité en conseil des ministres »*, qui *« doit être la règle et le vote à l'unanimité l'exception »*. Le document estime toutefois que l'unanimité doit être conservée pour les décisions modifiant les traités (nouvelles adhésions) et pour permettre au conseil des ministres d'aller contre les avis de la Commission ou du Parlement. Afin de *« renforcer le contrôle démocratique »*, M. Fuchs propose d' *« attribuer au Parlement européen un pouvoir de codécision législatif avec le conseil des ministres »* et, pour *« mieux définir l'exécutif »*, il suggère que le président de la Commission soit désigné par le Parlement, sur proposition du Conseil européen (chefs d'Etat et de gouvernement).

Le texte propose, d'autre part, de donner aux *« ressortissants communautaires »* le droit de vote aux élections municipales (sous réserve d'une durée de séjour) et aux élections européennes dans le pays de résidence.

Pour *« mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune »*, M. Fuchs juge *« souhaitable l'intégration de l'UEO et de la Communauté »*, le nouveau traité devant, selon lui, inclure *« une obligation d'assistance mutuelle »*. Le texte affirme que la construction européenne doit s'effectuer à partir de la Communauté, en *« renforçant, dans une finalité fédérale, son identité et son rôle »*. Ce renforcement doit se traduire, sur le plan interne, par une plus grande cohésion des politiques sociale, économique, monétaire, visant à *« la mise en place d'un système d'économie mixte au niveau communautaire »* et, dans le domaine extérieur, en *« faisant entendre la voix du respect du droit et de la solidarité Nord-Sud »*.

S'agissant de l'union économique et monétaire, le document demande la mise en place d'un *« écu, monnaie unique, émis par une Banque européenne de structure fédérale »*, placée sous le contrôle du conseil des ministres.

EN BREF

□ **L'émir du Koweït reçu lundi par M. Mitterrand.** – L'émir du Koweït, cheikh Jaber El Ahmad El Sabah, doit être reçu, lundi 22 octobre, par M. François Mitterrand. Cheikh Jaber, attendu à Paris en fin de matinée lundi, devrait se rendre le lendemain à Londres dans le cadre d'une tournée dans plusieurs pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU.

□ **Tokyo annule l'invitation de l'Irak à l'intronisation de l'empereur Akihito.** – Le Japon a annulé l'invitation de l'Irak à l'intronisation de l'empereur Akihito, le mois prochain, à cause de l'invasion du Koweït par les forces de Bagdad. Cent trente-neuf Japonais sont retenus en Irak, sur des sites stratégiques, où ils servent de « boucliers humains » contre une éventuelle attaque. Cent soixante-six autres sont retenus à Bagdad. – *(Reuter.)*

□ **CAMBODGE : une cinquantaine de tués dans l'attaque d'un train par les Khmers rouges.** – Une cinquantaine de personnes ont été tuées mercredi dans la province de Kampot (sud du Cambodge) dans l'attaque d'un train par les Khmers rouges, a-t-on appris samedi 20 octobre à Phnom-Penh de diverses sources cambodgiennes et occidentales. L'attaque de ce train qui assure la liaison entre le port de Kompong-Som et Phnom-Penh a fait en outre une vingtaine de blessés. C'est la troisième attaque des Khmers rouges sur cette ligne, lien stratégique important pour Phnom-Penh, l'essentiel du trafic commercial avec l'étranger se faisant par Kompong-Som. – *(AFP.)*

CORÉE DU SUD

Séoul et Pékin vont échanger des missions commerciales

La Corée du Sud et la Chine sont convenues, samedi 20 octobre d'échanger des missions commerciales permanentes dans leurs deux capitales, première étape vers une amélioration de leurs relations, a annoncé le ministère sud-coréen des affaires étrangères. Ces missions, qui pourraient ouvrir dès novembre, auront également des fonctions consulaires limitées. L'accord signé samedi était à l'étude depuis plus de dix-huit mois. Pékin avait interrompu les pourparlers au lendemain de la répression du mouvement étudiant sur la place Tiananmen en juin 1989. Bien que la Chine et la Corée du Sud n'aient pas de relations officielles, les échanges commerciaux entre les deux pays ont atteint un volume de 3 milliards de dollars en 1989, et Séoul a apporté une importante contribution financière à l'organisation des récents Jeux asiatiques à Pékin.

Dans son communiqué, le ministère sud-coréen des affaires étrangères a formé le vœu que l'ouverture des missions *« encourage les échanges et la coopération entre les deux pays (...) et contribue à normaliser leurs relations »*.

La Chine est l'un des principaux alliés de la Corée du Nord, au côté de laquelle elle avait combattu pendant la guerre de 1950-1953, qui vit la partition de la Corée. – *(Reuter.)*

YOUGOSLAVIE : représentant de la Croatie

M. Stipe Mesic devient vice-président de la fédération

BELGRADE

de notre correspondante

Le Parlement fédéral yougoslave a confirmé, vendredi 19 octobre, la désignation de M. Stipe Mesic comme représentant de la Croatie à la présidence collégiale du pays. M. Mesic devient ainsi le vice-président de la présidence et devrait remplacer, en mai 1991, le Serbe Borislav Jovic à ce poste.

Juriste âgé de cinquante-six ans, M. Mesic avait été, sous Tito, membre de la Ligue des communistes pendant dix-sept ans. Il avait été exclu du Parti dans les années 70 puis condamné pour « délit d'opinion » à deux ans de prison. Membre de l'Union démocratique croate (HDZ), qui a remporté triomphalement les élections libres d'avril dernier, il avait été nommé premier ministre du gouvernement de Zagreb. En août dernier, il avait été désigné pour remplacer le représentant communiste de la Croatie, M. Stipe Suvar, à la présidence collégiale. Décidé à défendre les intérêts croates, M. Mesic n'a pas obtenu l'appui de l'ensemble des délégués serbes et monténégrins au Parlement fédéral. Après son élection, M. Mesic a déclaré : « *Mon rôle est d'apporter un nouveau courant au sein de la présidence et de convaincre mes collègues des avantages du modèle confédéral.* » Il a cependant reconnu qu'il ne s'opposerait pas à d'autres solutions, à condition qu'elles respectent la souveraineté des Républiques. L'actuel chef de l'Etat, M. Borisav Jovic (Serbie), est un ardent défenseur du système fédéral.

F. H.

La réunion de Palma sur la Méditerranée s'achève sur un échec

A l'issue de quatre semaines de travaux, la réunion de la Conférence sur la coopération et l'environnement en Méditerranée (*le Monde* des 25 et 26 septembre), s'est conclue vendredi 19 octobre à Palma de Majorque (Espagne) par l'adoption d'un document final dont le peu de substance a été reconnu, au moins implicitement, par la quasi-totalité des délégations.

La délégation française n'a pas caché que le document final *« ne la satisfait pas entièrement »* et qu'il *« reste encore beaucoup à faire »*, tant en matière de coopération en faveur des pays des rives méridionales et orientales de la Méditerranée, que de protection de l'environnement. Le chef de la délégation française a souligné la difficulté de mettre d'accord trente-quatre pays dont la plupart sont éloignés de la Méditerranée. Par ailleurs, la règle de l'unanimité a empêché l'adoption de plusieurs mesures concrètes avancées notamment par l'Italie, la Turquie et Malte.

Le document final donne timidement satisfaction au pays hôte de la réunion en faisant état de l'idée, lancée à grand battage par l'Espagne et l'Italie à l'ouverture de la réunion, de créer une CSCM, Conférence sur la Sécurité et la coopération en Méditerranée. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل